



HAL
open science

L'impact de la gouvernance d'entreprise sur la transparence et la qualité des états financiers : étude du contexte libyen

Yousef Asseholi

► **To cite this version:**

Yousef Asseholi. L'impact de la gouvernance d'entreprise sur la transparence et la qualité des états financiers : étude du contexte libyen. Economies et finances. Université de Perpignan, 2023. Français. NNT : 2023PERP0045 . tel-04547745

HAL Id: tel-04547745

<https://theses.hal.science/tel-04547745>

Submitted on 16 Apr 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE

Pour obtenir le grade de
Docteur

Délivré par
UNIVERSITE DE PERPIGNAN VIA DOMITIA

Préparée au sein de l'école doctorale
Et de l'unité de recherche
CRESEM 544 INTER-MED

Spécialité : *Sciences économique*

Présentée par
ASSEHOLI Yousef

TITRE DE LA THESE

**L'impact de la gouvernance d'entreprise sur la
transparence et la qualité des états financiers. Étude
du contexte libyen**

Soutenue le 01 Décembre 2023 devant le jury composé de

Mme. Faten Zoghlami ,Maître de conférence Université de Manouba Rapporteur ;

M. Bricc Walter Professeur des Université, Perpignan, Examineur ;

M. Husain Al-Alam Professeur des Université, Bani Waleed Rapporteur ;

M. Ben Maatoug Maître de conférence Université de Tunis, Examineur ;

M. Abdelwahed OMRI, Maître de conférence Tunis Co- Directeur de thèse ;

1. Dédicaces

Je dédie mon travail de thèse à ma famille et à de nombreux amis. Un sentiment particulier de gratitude envers mes parents M.Alhousein et Mme Salima, dont les mots d'encouragement et la poussée de ténacité résonnent à mes oreilles. Ma sœur Kahiryra, ne m'a jamais quitté et est très spéciales.

Je dédie également cette thèse à mon épouse madame Huwayda pour sa patience et tolérance face aux absences de la maison pendant la période d'études et mes chers enfants Jinnan, Omar et Aboubakr.

Je dédie ce travail et je remercie tout particulièrement mes meilleurs amis Haetam Elahwel, Ayoub Noha et Tarek Mosa d'avoir été là pour moi tout au long du programme de doctorat. Ils m'ont été d'un grand soutien.

2. Remerciements

Tout d'abord, je suis extrêmement reconnaissant envers mes directeurs de thèse, le professeur CACCOMO et le professeur OMRI, pour leurs précieux conseils, leur soutien continu et leur patience tout au long de mes études de doctorat. Leurs immenses connaissances et leur riche expérience m'ont encouragé tout au long de mes recherches académiques et de ma vie quotidienne.

J'adresse tous mes remerciements à Mme Faten Shili, Professeur à l'université de Manouba ainsi qu'à Monsieur Husain Al-Alam, Professeur à Bani Waleed université d'avoir accepté de rapporter cette thèse. Je tiens à remercier également Monsieur Bric Walter, Professeur à l'université de Perpignan Via Domitia et Monsieur Ben Maatoug, Professeur à l'université de Tuinis pour l'honneur qu'ils m'ont fait d'être membres du jury.

Je tiens également à remercier le Dr Eljamel et M.Afane pour leur soutien technique dans mon étude et je n'oublie pas de remercier tous les membres du marché financier libyen pour leur aide et leurs discussions fructueuses, qui ont eu un grand impact sur la réalisation de cette étude.

Je ne peux pas également manquer de remercier Mme GILARDOT Suzanne l'ancienne secrétaire de l'école doctoral, aujourd'hui à la retraite, ainsi que Mme GUISSSET Helene, pour leur dévouement et avoir facilité toutes les démarches administratives durant mes études à l'université.

Enfin, je tiens à exprimer ma gratitude à mes parents ma femme et mes enfants. Sans leur formidable compréhension et leurs encouragements au cours des dernières années, il m'aurait été impossible de terminer mes études.

3. Résumé

Cette thèse se concentre sur l'impact de la gouvernance, de la transparence et de la divulgation des informations financières en Libye. Dans un contexte marqué par des défis politiques et économiques, notre objectif était de comprendre comment ces facteurs interagissent. Pour y parvenir, nous avons utilisé une méthodologie basée sur l'analyse des séries temporelles des données journalières collectées à partir de Google Trends, couvrant la période de 2011 à 2022 en appliquant le modèle VAR. Cette approche nous a permis d'obtenir des indications sur les tendances de recherche spécifiques à la gouvernance, à la transparence et à la divulgation en Libye. Les résultats de notre étude ont révélé une relation de causalité entre la gouvernance et la transparence, ainsi qu'entre la transparence et la divulgation. Une amélioration de la gouvernance a entraîné une augmentation de la transparence, tandis qu'une plus grande transparence a favorisé une plus grande divulgation des informations financières et comptables. Ces résultats ont des implications importantes. Ils soulignent l'importance d'une gouvernance solide pour promouvoir la transparence et la divulgation, ce qui contribue à renforcer la confiance des investisseurs et à favoriser la stabilité économique. Les décideurs politiques et les régulateurs peuvent tirer parti de ces résultats pour mettre en place des politiques de gouvernance efficaces et promouvoir des pratiques de transparence et de divulgation rigoureuses. Cependant, il convient de noter certaines limites de notre étude. Les données de Google Trends ne reflètent pas directement les comportements réels, et d'autres facteurs non pris en compte peuvent également influencer la gouvernance, la transparence et la divulgation en Libye. Malgré ces limites, notre recherche fournit des éclairages importants sur les liens entre la gouvernance, la transparence et la divulgation en Libye. Elle contribue au débat sur l'importance de ces facteurs pour la confiance des investisseurs et la stabilité économique dans un contexte spécifique.

Mots clefs : Bonnes pratiques de gouvernance, Google Trend, Rechercher des données de requête, Empilé long-court terme, mémoire, Crise financière, Transparence états financiers.

4. Abstract

This thesis focuses on the impact of governance, transparency, and disclosure of financial information in Libya. In a context marked by political and economic challenges, our objective was to understand how these factors interact. To achieve this, we employed a methodology based on the analysis of daily data collected from Google Trends, covering the period from 2011 to 2022, using the VAR model. This approach provided insights into the specific search trends related to governance, transparency, and disclosure in Libya. The results of our study revealed a causal relationship between governance and transparency, as well as between transparency and disclosure. Improved governance led to increased transparency, while greater transparency facilitated a higher level of disclosure of financial and accounting information. These findings have significant implications, highlighting the importance of strong governance in promoting transparency and disclosure, which in turn enhances investor confidence and fosters economic stability. Policy-makers and regulators can leverage these results to implement effective governance policies and promote rigorous practices of transparency and disclosure. However, it is important to acknowledge certain limitations of our study. The data from Google Trends does not directly reflect actual behaviours, and other unaccounted factors may also influence governance, transparency, and disclosure in Libya. Despite these limitations, our research provides valuable insights into the relationships between governance, transparency, and disclosure in Libya. It contributes to the ongoing debate on the significance of these factors for investor confidence and economic stability in a specific context.

Key Word: Good governance practices, Google Trend, Find query data, Long-short stacked, memory, financial statements transparency financial crisis.

5. Sommaire

Dédicaces	2
Remerciements.....	3
Résumé.....	4
Abstract.....	5
Sommaire	6
Liste des figures	8
Liste des tableaux.....	9
Liste des abréviations.....	10
Introduction Générale	11
Chapitre 1 : Cadre conceptuel de la gouvernance d'entreprise.....	14
Introduction du premier chapitre.....	15
Section 1 : La gouvernance comme moyen d'améliorer l'efficacité des entreprises	15
Section 2 : Mécanismes de contrôle de réduction des conflits.....	31
Chapitre 2 : Transparence, bonne gouvernance et états financiers	47
Introduction du deuxième chapitre.....	48
Section 1 : Transparence, informations comptables et gouvernance d'entreprise.....	48
Section 2 – Qualité de l'information comptable, transparence et amélioration de la gouvernance	74
Section 3 - Transparence et divulgation comptable	94
Chapitre 3 : Les réformes des bonnes pratiques de gouvernance en Libye	106
Introduction du troisième chapitre	107
Chapitre 4 : Cadre théorique et hypothèses de recherche	117
Introduction du quatrième chapitre	118
Section 1 : Fondements théoriques.....	118
Section 2 : Développement des hypothèses de recherche	123
Chapitre 5 : Méthodologie de recherche et discussions des résultats	128
Introduction du cinquième chapitre.....	129
Section 1 : Echantillon et Méthodologie de Recherche	129

Conclusion Générale.....	148
Bibliographie.....	151
Table des matières.....	163

6. Liste des figures

Figure 1 : Forme hiérarchique des Caractéristiques qualitatives de l'information Comptable" (Stamford. Conn, 1980)	61
Figure 2 : Facteurs nécessaires à la préparation des rapports financiers	83
Figure 3 : Moyenne de l'indice de gouvernance.....	137
Figure 4 : Moyenne de la transparence	138
Figure 5 : Moyenne de la divulgation	139
Figure 6: Matrice compagnon des valeurs propres	145

7. Liste des tableaux

Tableau 1 : Statistiques Descriptives.....	136
Tableau 2: Test de Dickey-Fuller augmenté pour la racine unitaire de la variable Gouvernance.....	139
Tableau 3: Test de Dickey-Fuller augmenté pour la racine unitaire de la variable Transparence.....	140
Tableau 4: Test de Dickey-Fuller augmenté pour la racine unitaire de la variable Divulgation.....	140
Tableau 5: Test de sélection du nombre optimal de retards (Lags)	142
Tableau 6: Le modèle à Vecteur Autorégressif (VAR).....	143
Tableau 7: Test de stabilité des valeurs propres de la régression VAR.....	145
Tableau 8: Test du multiplicateur de Lagrange.....	146
Tableau 9 : Test de causalité de Granger (Wald test)	147

8. Liste des abréviations

ADF: Test augmenté de Dickey-Fuller

AIC: Critère d'information d'Akaike

BIC: Critère d'information bayésien

FASB: Financial Accounting Standards Board

GAO: Government Accountability Office

GNA : Gouvernement d'accord national

IASC: International Accounting Standards Committee

IFC: Société financière internationale

IFRS: International Financial Reporting Standards

LPA : Accord politique libyen

OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques

OICV: Organisation internationale des commissions de valeurs

ONU: Organisation des Nations unies

SEC: Securities and Exchange Commission

VAR: Modèle vectoriel autorégressif

VECM : Modèle vectoriel de correction d'erreur

9. Introduction Générale

Depuis la dernière crise financière de 2008, caractérisée par l'effondrement de grandes structures dans le monde, le débat sur la question de la transparence et de la qualité des informations comptables n'a cessé de passionner (Barth and Landsman, 2010 ; Fung, 2014). En effet, une crise de confiance assez redoutable vis-à-vis de l'information comptable et de sa crédibilité sur tous les marchés financiers mondiaux a pris le dessus. En effet, la crise financière de 2008 a dévoilé les pratiques financières risquées, les manipulations et les défaillances comptables ainsi que le manque de transparence et de réglementation rigoureuse. Cependant, la succession des crises n'a fait qu'accentuer ce constat, ce qui a poussé les chercheurs à se pencher sur les facteurs pouvant améliorer l'information comptable. Parmi les mécanismes classiques qui ont été étudiés, nous trouvons les normes comptables internationales depuis le début des années 1970 (Ames, 2013 ; Iatridis and Dimitras, 2013). Ces normes telles que les normes IFRS servent à introduire des directives explicites et cohérentes pour la divulgation des états financiers, ce qui permet de favoriser la transparence, la qualité et la fiabilité des informations financières et comptables divulguées par les entreprises (Arsov and Bucevska, 2017 ; Nurunnabi, 2021 ; Hoti and Krasniqi, 2022). En outre, l'émergence du concept de gouvernance d'entreprise représente également un facteur majeur qui influence la qualité de l'information comptable.

L'engagement à appliquer les principes de gouvernance de manière pratique est l'un des piliers fondamentaux pour la croissance (Škare and Hasić, 2016 ; Singh and Delios, 2017), le développement et l'encouragement de l'investissement (Malesky et al, 2015 ; Shahid and Abbas, 2019 ; Appiah-Kubi et al, 2020) et pour la préservation des droits des actionnaires et des parties prenantes dans les différentes entreprises. L'adoption des principes de gouvernance contribue à renforcer la qualité et la transparence des rapports et états financiers (Boateng et al., 2022 ; Nel et al., 2022), ainsi que la détection des fraudes et manipulations pouvant intervenir lors de leur établissement (Wahid, 2019 ; Martins and Ventura Júnior, 2020 ; Subair et al., 2020). L'application des règles de bonne gouvernance accroît la confiance des différentes parties prenantes de l'entreprise envers les rapports et états de déclarations, ce qui renforce la volonté d'investir et de traiter avec l'entreprise.

Le fait qui s'impose désormais dans l'espace public du secteur des affaires est que la pratique de la gouvernance réduit les risques auxquels les différentes entreprises peuvent être exposées (Mathew et al., 2018 ; Almustafa et al., 2023), d'autant plus que les expériences récentes dans le monde ont montré que la faiblesse de la gouvernance peut conduire à des répercussions négatives voire la destruction des entreprises. Au cours des deux dernières décennies, les autorités libyennes ont travaillé pour développer un marché financier et ont encouragé l'investissement privé ainsi que

la privatisation de certaines entreprises publiques. Des efforts ont été également entrepris afin d'inciter les entreprises à adopter les méthodes et les principes de bonne gouvernance. L'adoption de la loi sur le commerce de 2006, qui renforce le rôle de la divulgation et de la transparence, en plus de l'incitation des autorités auprès des entreprises libyennes à adopter les principes de l'Organisation de coopération et de développement économiques dans le domaine de la gouvernance d'entreprise, est un précédent qui marquera l'histoire économique et financière du pays. Les autorités libyennes ont tenté d'établir leurs propres principes et les ont imposés aux entreprises libyennes. Cependant, l'avènement de la révolution de février 2011 a interrompu ce travail.

Certaines entreprises continuent de suivre les principes de l'Organisation de coopération et de développement économiques, à l'exception des entreprises et organismes publics qui, à ce jour, ne sont liés par aucune règle ou principe de gouvernance et reçoivent toujours des financements directs ou indirects de l'État.

La Problématique

L'application des principes de gouvernance n'est pas une fin en soi, mais plutôt un moyen d'améliorer la performance et d'accroître la confiance des investisseurs et des autres parties intéressées par l'activité de l'entreprise pour assurer son succès et sa continuité. Cela renforce la confiance et la crédibilité, et incite les différentes parties à investir sans se soucier des problèmes de transparence qui concernent les rapports financiers.

Les autorités libyennes ont tenu à orienter les entreprises vers l'adoption des principes de l'Organisation de coopération et de développement économiques en matière de gouvernance, mais ne l'ont pas rendue obligatoire dans un pays où le taux de corruption est parmi les plus élevés au monde. Après que certaines entreprises libyennes ont volontairement adopté ces principes, nous pouvons formuler la question suivante :

Quelles sont les relations de causalité entre la gouvernance de l'entreprise, la transparence et la divulgation des informations financières et comptables en Libye ?

L'importance du sujet

La Libye est considérée comme l'un des pays les plus corrompus dans les rapports financiers. Les autorités libyennes tentent donc, par le biais d'étudiants boursiers, d'étudier de telles questions afin d'essayer de montrer le rôle de la gouvernance dans l'amélioration de la transparence et de la divulgation financière.

Cette étude est la première à étudier l'impact de la gouvernance sur la qualité de l'information financière en Libye. Elle sera d'une grande aide pour le législateur et normalisateur libyen, qui a besoin de mener des transformations profondes sur le système financier libyen. Cette étude vise également à contribuer à la littérature existante.

Méthodologie

Notre méthodologie d'étude est basée sur une approche rigoureuse basée sur les données quotidiennes de Google Trends. Nous avons utilisé cette source de données car elle était disponible et pertinente pour notre sujet de recherche, qui porte sur les relations de causalité entre la gouvernance de l'entreprise, la transparence et la divulgation des informations financières et comptables en Libye. Pour saisir les tendances et les évolutions sur une période prolongée, les données ont été collectées sur une période de onze ans, de 2011 à 2022. Nous avons utilisé des techniques économétriques complexes, telles que la modélisation Vector Autoregression (VAR), pour analyser les données. Nous avons pu examiner les relations de causalité à court terme entre les variables étudiées grâce à cette méthode. De plus, pour évaluer la présence de relations de causalité significatives, nous avons utilisé des tests statistiques tels que le test du multiplicateur de Lagrange et le test de Granger. Il est crucial de noter que notre méthodologie a des limites. Premièrement, il est possible que les données de Google Trends ne reflètent pas les comportements réels des acteurs économiques. De plus, les données observées au niveau agrégé peuvent dissimuler les variations et les nuances observées au niveau individuel ou sectoriel. C'est pourquoi notre étude se base sur ces données. Bien que ces limites soient présentes, notre approche a fourni des informations utiles sur les liens entre la gouvernance, la transparence et la divulgation en Libye.

Ainsi, la répartition de l'étude va se faire de la manière suivante : le chapitre 1 présente la gouvernance d'entreprise, le chapitre 2 introduit l'information comptable, les rapports et les états financiers, le chapitre 3 introduit un aperçu des entreprises libyennes et la gouvernance en Libye, le chapitre 4 énonce le cadre théorique et hypothèses de recherche et le chapitre 5 expose la méthodologie de recherche et discussions des résultats.

Chapitre 1 : Cadre conceptuel de la gouvernance d'entreprise

I. Introduction du premier chapitre

La gouvernance d'entreprise fait référence au système par lequel les entreprises sont dirigées et contrôlées. La structure de gouvernance précise la répartition des droits et des responsabilités entre les différents participants de la société (tels que le conseil d'administration, les dirigeants, les actionnaires, créanciers, auditeurs, régulateurs et autres parties prenantes) et précise les règles et procédures de prise de décision dans les affaires de l'entreprise. La gouvernance fournit la structure à travers laquelle les entreprises fixent et poursuivent leurs objectifs qui reflètent le contexte de l'environnement social, réglementaire et de marché. La gouvernance est un mécanisme de surveillance des actions, des politiques et des décisions des entreprises. La gouvernance implique l'alignement des intérêts entre les parties prenantes.

Un cadre de gouvernance, également appelé structure de gouvernance, est essentiel pour une gouvernance et des opérations juridiques modernes ; il dirige la façon dont les parties prenantes interagissent avec l'organisation, les régulateurs et les parties prenantes pour guider et surveiller de près les opérations.

Un cadre de gouvernance aide à centrer l'approche d'une organisation autour de thèmes communs, notamment qui prend les décisions et qui est responsable. Le cadre de gouvernance agit comme une structure de soutien essentielle, un cadre de règles et de pratiques par lequel le conseil d'administration assure la responsabilité, l'équité et la transparence dans la façon dont l'entreprise fonctionne et communique avec ses parties prenantes.

II. Section 1 : La gouvernance comme moyen d'améliorer l'efficacité des entreprises

Les problèmes d'agence au sein de l'entreprise sont un obstacle important à l'efficacité. La mise en place des règles et des normes et des principes de gouvernance représente une alternative utilisée pour atténuer les problèmes d'agence : une surveillance accrue et une rémunération incitative. Les bonnes pratiques de gouvernance incitent les employés à travailler plus dur, une plus grande satisfaction au travail, un coût de la main-d'œuvre plus faible et de bénéfices plus élevés.

1.1 La notion de gouvernance d'entreprise

Il est difficile de trouver une définition unique à la notion de gouvernance d'entreprise. En effet, la littérature financière abonde de définitions qui reflètent le point de vue de leurs auteurs et leur compréhension de la gouvernance. Néanmoins, nous pouvons donner les grandes lignes de certaines définitions, comme que la gouvernance d'entreprise est le système que met en place l'entreprise afin de gérer le processus de supervision et de contrôle sur ses opérations (Cadbury,

1992 ; OECD, 1999). C'est un système qui permet de distribuer les droits et les responsabilités sur différentes parties de l'entreprise, y compris le conseil d'administration, les directeurs et les actionnaires (Ho, 2005). Ce système précise les règles et les procédures qui concernent la prise des décisions relatives à l'entreprise. D'autres auteurs présentent la gouvernance d'entreprise comme un système qui permet d'orienter les actions de l'organisation et son contrôle au plus haut niveau, afin d'atteindre ses objectifs et de s'acquitter des normes nécessaires à la responsabilité, à l'intégrité et à la transparence. La gouvernance représente également un ensemble de règles de jeu qui déterminent l'administration de l'entreprise en interne. Selon ces règles, le conseil d'administration peut superviser la conduite de l'entreprise dans le but de protéger les intérêts et les investissements des actionnaires, qui peuvent être éloignés de l'administration. La gouvernance d'entreprise se repose sur la clarté et la transparence au niveau des relations avec les parties prenantes internes et externes de l'entreprise. En ce qui concerne l'interne, cela peut être l'administration, les salariés ou le conseil d'administration, en prenant en compte leurs droits et devoirs. L'externe peut être les actionnaires, les prêteurs et les autres administrations.

La société financière internationale (IFC) définit la gouvernance d'entreprise comme le système à travers lequel nous pouvons administrer et contrôler une entreprise. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) la décrit comme un ensemble de règles et de relations entre l'administration, son conseil d'administration et les propriétaires, en plus des autres parties qui sont en lien avec l'entreprise. C'est une méthode qui présente le cadre organisateur à travers lequel nous pouvons déterminer les objectifs et les atteindre, et qui permet également de superviser l'exécution. La méthode la plus réussie est celle qui donne les motivations nécessaires au conseil d'administration et au comité de direction afin d'atteindre les objectifs posés dans l'intérêt de l'entreprise et de ses actionnaires. Cela facilite un bon contrôle de l'utilisation des ressources et des actifs de l'entreprise, qui doit se faire de manière efficace.

Ainsi, d'après les définitions précédentes, nous pouvons dire que la gouvernance d'entreprise est un ensemble de systèmes qui déterminent la manière d'administrer une entreprise et qui précise la façon de prendre les décisions ainsi que les responsabilités de chaque partie concernée par l'entreprise. Selon notre point de vue, le squelette de toutes ces définitions est la transparence par excellence. En l'absence de transparence, nous ne pouvons pas construire des relations saines entre les différentes parties de l'entreprise.

1.2 L'importance des règles de la gouvernance de l'entreprise

La gouvernance de l'entreprise devient de plus en plus importante, dans la mesure où elle assure une confiance supplémentaire vis-à-vis des informations financières publiées (Klai and Omri,

2011), et surtout parce qu'elle détermine le rôle de chaque partie en relation avec l'entreprise. Les différentes crises financières récurrentes qui ont gravement touchées les entreprises et les économies ne font que confirmer l'importance des mécanismes de gouvernance au niveau des entreprises (Orazalin et al, 2016 ; Ha, 2019 ; Hsu and Yang, 2022 ; Jebran and Chen, 2023). En effet, certaines crises ont été causées par des opérations et des transactions opaques qui manquaient de transparence (Huy and Hien, 2010). Certaines entreprises ont modifié ou caché, sciemment, certaines informations financières afin d'obtenir des crédits sur le court terme, sans informer les actionnaires, en se basant sur des méthodes comptables non fiables (Garšva et al., 2012).

L'importance de la gouvernance d'entreprise s'est accrue dans une perspective de développement économique de la société en général, qui dépend également du développement des entreprises. Ainsi, une bonne gouvernance peut garantir la réussite de l'entreprise et la valorisation des actions sur le marché (Andreou et al., 2016 ; Huu Nguyen et al., 2020). Certaines études ont démontré qu'il existe une corrélation claire entre une bonne gouvernance et la performance de l'entreprise (Ahmed and Hamdan, 2015 ; Danoshana and Ravivathani, 2019 ; Khatib and Nour, 2021 ; Almashhadani and Almashhadani, 2022 ; Kyere and Ausloos, 2021). Cela va dans le sens de la contribution de l'entreprise à l'économie et de sa capacité à se refinancer, ce qui garantit son expansion, son développement et l'accroissement de son pouvoir concurrentiel (Qatawneh, 2015 ; Ararat et al., 2017 ; Mukherjee and Sen, 2019). Ces conditions favorisent la confiance des investisseurs et des actionnaires, qui peuvent s'attendre à un retour positif sur investissement et à la possibilité d'acquiescer tous leurs droits, en particulier pour les petits investisseurs. Une bonne gouvernance nécessite plus de divulgation d'informations financières, ce qui permet à l'entreprise d'éviter d'affronter des problèmes financiers et comptables, et donc de consolider sa stabilité (Anginer et al., 2018 ; Sulimany, 2021), et par extension celle des marchés et des banques. La gouvernance d'entreprise prévient aussi l'abus du pouvoir du conseil d'administration, qui pourrait nuire aux intérêts des actionnaires. Cette prévention passe par l'utilisation des méthodes de comptabilité analytique, la mise en place de stratégies voire le changement de direction, si cela s'avère nécessaire. Ces actions contribuent à l'atteinte des objectifs visés et passent par la répartition des responsabilités qui incombent à chaque partie, afin qu'il n'y ait pas de conflits entre les missions des directeurs exécutifs et celles du conseil d'administration. La gouvernance favorise par ailleurs le principe de séparation entre la propriété et l'administration, et donne l'occasion aux autres parties en lien avec l'entreprise, comme les créanciers, les salariés et les prêteurs, de contrôler la performance de l'entreprise (Syriopoulos and Tsatsaronis ; 2012 ; Mubeen et al., 2020 ; Hsu et al., 2021 ; Almashhadani and Almashhadani, 2022).

1.3 Objectifs de la gouvernance d'entreprise

Après avoir souligné l'importance de la gouvernance, nous pouvons admettre que cette dernière permet de mettre en place un cadre qui offre plus de liberté dans le cadre de la loi. Ce système favorise la réduction des risques et la performance, à travers la lutte contre la corruption sous toutes ses formes, en précisant les responsabilités et les droits, tout en promouvant la divulgation et la transparence des informations (Agyei-Mensah, 2017 ; Boateng et al., 2021). En effet, en l'absence de règles et de cadres contraignants, il devient difficile de déterminer le responsable en cas de désordre ou de conflits. Pour cela, le principe de transparence doit être soutenu et accompagné par un système de récompense ou de sanction, afin de favoriser le bon fonctionnement et l'application effective des règles de gouvernance. Les pays industrialisés développés ont trouvé que, pour attirer les investissements et être concurrentiel au niveau international, il est nécessaire de réformer et de soutenir la gouvernance.

Malgré la présence des règles de gouvernance d'entreprise, il est fréquent de voir émerger des problèmes et des crises financières, qui touchent à la fois les économies mondiales et les entreprises, ce qui engendre une perte d'emplois et de capitaux et crée une instabilité économique et financière. Le meilleur exemple de cette réalité est sans doute la crise financière mondiale de 2008 qui a dévoilé les failles du système financier mondial (Kirkpatrick, 2009 ; Thakor, 2015). Pour assurer la réussite d'une entreprise et sa continuité, il faut assurer un système de gouvernance qui sépare les fonctions de propriété et d'administration, et qui favorise le contrôle de la performance (Bhagat and Bolton, 2019 ; Nasrallah and El Khoury, 2022). En effet, cette séparation permet de distinguer les responsabilités des administrateurs de celles qui incombent aux propriétaires, réduisant ainsi le risque des pratiques financières ou administratives frauduleuses. La gouvernance vise également à améliorer la performance économique des entreprises en facilitant l'accès aux ressources financières internes ou externes (Mande et al, 2012). La gouvernance permet aussi d'obtenir une certaine équité pour les différentes parties prenantes de l'entreprise et de préserver leurs intérêts (Ayuso et al., 2014). Enfin, la gouvernance permet d'éviter à l'entreprise des problèmes financiers et comptables, et lui permet de limiter l'excès de pouvoir.

1.4 Mise en œuvre des principes de la bonne gouvernance pour l'intégrité et l'efficacité des organisations

Afin d'atteindre les objectifs de la gouvernance d'entreprise, il faut qu'existent certaines règles de base qui permettent de créer un système sain favorisant les chances de gagner. Au regard de l'intérêt croissant porté à la gouvernance d'entreprise, plusieurs entreprises internationales ont

mis l'accent sur l'étude de ce concept. Elles ont mis en place un nombre de principes et de bases afin de garantir l'exécution de cette gouvernance. Dans ce qui suit, nous présentons ces principes.

1.4.1 Les principes définis par l'OCDE une référence mondiale pour les décideurs, les investisseurs, les entreprises et les autres parties prenantes

La gouvernance d'entreprise est cruciale pour l'intégrité et l'efficacité des entreprises. Une mauvaise gouvernance d'entreprise réduit le potentiel d'une entreprise et peut entraîner des problèmes financiers et des fraudes. Les entreprises bien gouvernées surpassent généralement leurs concurrents et attirent des investisseurs qui peuvent aider à financer leur expansion future.

En 1999, l'Organisation de coopération et de développement économiques a publié les Principes de gouvernance d'entreprise.

Ils ont également été adoptés comme l'une des normes clés du Conseil de stabilité financière pour des systèmes financiers sains, et ils constituent le fondement des rapports de gouvernance d'entreprise sur le respect des normes et codes de la Banque mondiale.

La version révisée de l'OCDE des Principes de gouvernement d'entreprise de l'OCDE (2004) comprenait un certain nombre de nouvelles propositions ainsi que des modifications de celles existantes. Un processus de consultation a réuni des membres de l'OCDE et des représentants de zones membres et non membres de l'OCDE.

Un deuxième examen des principes a été effectué en 2014 sur la base de la version 2004 des principes avec des contributions importantes des tables rondes régionales de l'OCDE sur la gouvernance d'entreprise en Amérique latine, en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

Les principes de l'OCDE exhortent les entreprises à s'assurer qu'elles ont mis en place des processus pour résoudre tout conflit d'intérêts potentiel et fournissent un cadre pour les plaintes internes concernant les nominations à la direction ou au conseil d'administration.

Ces principes englobent des directives qui respectent les règles suivantes :

1.4.1.1 L'existence d'un cadre efficace de la gouvernance d'entreprise

Ce cadre est important, dans la mesure où il permet plus de transparence, et aussi à déterminer de façon précise les responsabilités des organes de surveillance ou exécutifs. À ce propos, il faut que ces organes possèdent le pouvoir et les ressources nécessaires pour accomplir leurs fonctions de façon objective et spécialisée. Les décisions doivent être justifiées et prises à temps, en mettant l'accent sur la transparence, en montrant la façon de prendre les décisions. Ces dernières doivent

être prises par vote, loin des interventions personnelles. Dans le même sens, il faut mettre en place un cadre de gouvernance d'entreprise dans le but qu'il ait un effet sur la performance économique globale et sur la transparence des marchés, et faire le nécessaire pour les favoriser. Ce cadre doit être conforme aux lois, exécutable, et servir l'intérêt général.

1.4.1.2 La protection des droits des actionnaires

Ce principe met l'accent sur la préservation des droits de tous les actionnaires, à travers la mise en place des critères et des mécanismes qui garantissent leurs droits, en commençant par leur garantir celui d'enregistrer leurs actifs et la possibilité d'exploiter leurs actions (Mallin and Melis, 2012). Il faut également leur garantir le droit d'être au courant en temps opportun de toutes les informations relatives à l'entreprise. Par exemple, les actionnaires doivent être mis au courant des dates et des lieux des votes dans un délai suffisant. Ils ont aussi le droit d'obtenir les comptes de l'entreprise et de participer aux réunions de l'assemblée générale ou de toutes autres actions extraordinaires qui ont lieu dans l'entreprise, comme les opérations de fusion ou d'acquisition d'autres entreprises. L'entreprise doit aussi permettre aux actionnaires de poser des questions au conseil d'administration et leur faciliter le vote par procuration. Les actionnaires doivent être en mesure d'obtenir leurs dividendes à la date de détachement précisée, car le cœur de l'opération d'investissement est l'obtention d'un bénéfice. Sans dividende, les autres droits sont limités d'effets pour les actionnaires. Il faut également divulguer les mesures qui permettent à certains actionnaires d'obtenir un certain degré de contrôle qui n'est pas compatible avec leur actif d'actions. Les investisseurs fondateurs, qui travaillent en tant que mandataires, doivent divulguer la manière de laquelle ils travaillent, surtout en cas de conflit d'intérêts qui pourrait influencer l'exercice de droit de propriété qui leur est propre. Il faut aussi permettre aux investisseurs, y compris les investisseurs fondateurs, de se consulter mutuellement en ce qui concerne les sujets de droits fondamentaux des actionnaires. Il est par ailleurs obligatoire de pouvoir préserver tout ce qui garantit les droits des investisseurs.

1.4.1.3 Le traitement équitable des actionnaires

Le principe d'équité entre les actionnaires fait partie des règles de base de gouvernance d'entreprise, y compris le droit des actionnaires minoritaires, le droit des petits investisseurs et des investisseurs étrangers. À cet endroit, il faut signaler que, dans le cas où les investisseurs sont sujets de mauvais traitements ou de discrimination, la bonne gouvernance doit pouvoir leur garantir la compensation convenable. Par ailleurs, un traitement équitable de tous les actionnaires passe par le principe d'égalité entre eux, indifféremment des catégories auxquelles ils appartiennent (Nestor and Jesover, 2000). Cela passe par un changement des droits de vote qui peuvent influencer

négalement certaines catégories d'investisseurs, en préservant ainsi le droit des actionnaires minoritaires des pratiques d'exploitation exercées par les actionnaires majoritaires, de façon directe ou indirecte, en mettant en place des mécanismes d'indemnisation efficace. Il faut aussi interdire la commercialisation ou la négociation d'actions pour le compte des personnes qui consultent les informations internes, et que les administrateurs et les membres du conseil d'administration divulguent leurs transactions et les choses qui impactent l'entreprise de façon directe ou indirecte, même pour le compte d'autres personnes.

1.4.1.4 Le rôle des différentes parties de la gouvernance d'entreprise

Le cadre de gouvernance d'entreprise doit contenir une reconnaissance des droits des parties prenantes, tels qu'ils sont spécifiés par la loi. Ce cadre doit pouvoir favoriser la coopération entre les entreprises et les parties prenantes en matière d'obtention des financements, de création d'emplois et de préservation de l'activité des entreprises qui réussissent. Quand la loi reconnaît et protège les droits des parties prenantes, il faut que ces dernières aient l'occasion d'obtenir des indemnités convenables en cas de violation de leurs droits. Naturellement, il faut aussi leur permettre d'obtenir les informations de l'entreprise qui les concernent et de rentrer en contact avec le conseil d'administration en toute liberté en cas d'urgence, comme par exemple exprimer leurs craintes envers les actions illégales et concurrentielles à l'éthique professionnelle menées par le conseil. La gouvernance doit également garantir la mise en place d'une structure efficace qui permet de se prémunir contre l'insolvabilité financière et d'appliquer efficacement le droit des créanciers.

1.4.1.5 La divulgation et la transparence

Le cadre de la gouvernance d'entreprise doit permettre de divulguer clairement et complètement tous les sujets importants qui concernent l'entreprise en temps opportun, y compris la situation financière, la performance, l'actionnariat et l'exercice du contrôle de l'entreprise. Ainsi, les actionnaires pourront exercer leurs droits en toute liberté et sur de bonnes bases bien étudiées. Il est évident que la divulgation d'informations et la transparence contribuent à augmenter la confiance de toutes les parties concernées de l'entreprise, y compris les créanciers et les prêteurs, de façon à faciliter l'obtention des ressources financières et à moindre coût (Bushman and Smith, 2003 ; Salehi et al., 2022). Il est à signaler que la divulgation doit englober tous les sujets, en passant par les résultats financiers et comptables de l'entreprise et les autres informations qui concernent les directeurs et leurs compétences, voire les prévisions futures concernant l'entreprise, comme les fusions ou l'acquisition d'autres sociétés (Weygandt et al., 2018). Les informations diffusées peuvent aussi contenir le montant des primes et les salaires des directeurs et des membres

du conseil d'administration, et le degré d'indépendance de l'administration vis-à-vis du conseil d'administration. Les informations peuvent également contenir les risques que l'entreprise encoure et les façons de les traiter. Le principe de transparence ne doit pas, de notre point de vue, être soumis à un cadre juridique, mais il doit dépasser ce cadre pour mettre en évidence le plus grand nombre d'informations, afin de lever toute ambiguïté ou suspicion concernant n'importe quel sujet. La réussite de l'administration réside dans la divulgation d'un nombre important d'informations, sans faire fuiter les secrets qui risqueraient d'influencer la rentabilité de l'entreprise ou sa situation concurrentielle. Plus les informations volontairement diffusées par l'entreprise sont importantes, plus c'est un indicateur de la réussite de l'administration, et plus c'est une incitation aux autres parties qui traitent avec l'entreprise.

1.4.1.6 Les responsabilités du conseil d'administration

Les règles de gouvernance doivent permettre l'orientation stratégique de l'entreprise, parce qu'elles assurent un suivi efficace de l'administration exécutive et qu'elles montrent le rôle du conseil d'administration dans la supervision de l'administration exécutive. Dans ce cadre, le conseil se doit de remplir certaines fonctions de base qui tendent, dans l'ensemble, à réaliser les intérêts de l'entreprise et des actionnaires. Parmi ces fonctions, nous pouvons citer la révision et l'orientation de la stratégie de l'entreprise, des plans d'action, des bases de la gestion des risques, des budgets annuels, la mise en place des objectifs de performance de l'entreprise et le suivi de l'exécution. Il est aussi de la responsabilité du conseil de superviser les dépenses des capitaux, les opérations de fusion ou d'acquisition ou de vente des actifs, de désigner les responsables exécutifs et de fixer leurs salaires et leurs primes, et de prendre la décision de les remplacer si cela s'avère nécessaire. Il est également de son devoir de suivre et de contrôler les situations de conflits d'intérêts supposées qui peuvent exister entre la direction de l'entreprise, les membres du conseil d'administration et les actionnaires, y compris les proches des membres. Le conseil œuvre pour garantir la transparence des comptes de l'entreprise et son système comptable, y compris une révision indépendante, en s'assurant d'avoir des systèmes sains de contrôle et des systèmes de gestion des risques et de contrôle comptable, ainsi qu'au respect des lois, de façon à garantir des rapports financiers et comptables sains, ce qui nécessite le recours à un contrôleur externe à l'entreprise (Arena et al., 2015 ; Torchia and Calabro, 2016). Ceci étant, pour que le conseil puisse établir une évaluation objective des actions de l'entreprise, de façon indépendante vis-à-vis de la direction exécutive, il faut qu'il étudie la possibilité de faire appel à des personnes expérimentées externes lors de l'élaboration des comités de contrôle des rapports financiers, de nommer les responsables exécutifs et de fixer les primes des membres du conseil.

Ces principes visent à aider les pays et les gouvernements à améliorer les cadres juridiques, institutionnels et organisationnels au sujet de la gouvernance d'entreprise. Ils s'appliquent également à suggérer les grandes lignes d'orientation et les propositions aux marchés financiers, aux investisseurs et aux entreprises. Ces principes mettent l'accent sur les entreprises cotées, mais, dans une certaine mesure, ils sont considérés comme un bon outil pour améliorer les méthodes de gouvernance des autres entreprises qui ne sont pas cotées, comme les entreprises publiques (Helbling et Sullivan, 2003). Il est à rappeler que ces principes n'ont pas de caractère contraignant sur l'entreprise. Chaque pays suit les principes qui sont compatibles avec ses lois et ses systèmes de fonctionnement.

1.4.2 Les principes définis par l'IFC (Société financière internationale)

L'IFC a abordé quelques principes concernant la gouvernance d'entreprise. De plus, elle s'est intéressée à donner les grandes lignes d'orientation de la pratique de ces principes, sous la forme d'un ensemble de mécanismes qui s'appliquent en fonction de l'environnement caractéristique de chaque pays. Ces mécanismes ont été classés entre mécanismes organisationnels, qui touchent les pratiques, la politique et les objectifs de l'entreprise, mécanismes de contrôle, qui concernent les bases de contrainte à la bourse, et enfin mécanismes juridiques, qui intéressent les lois des sociétés et des assurances.

1.5 L'efficacité des principes de la gouvernance d'entreprise

L'efficacité de la gouvernance d'entreprise se présente sous la forme d'un ensemble d'activités qui visent à accroître la richesse acquise par l'activité de l'entreprise et à la répartir de façon équitable entre les actionnaires selon leurs catégories. Pour accroître cette richesse, il faut un financement qui représente l'artère qui préserve la vie d'une entreprise et la possibilité de réaliser ses projets. L'obtention d'un financement dépend de l'évaluation des investisseurs, de leur point de vue sur le niveau de gouvernance et de l'application de ses principes (Miloud, 2022). L'évaluation comprend aussi la capacité de l'entreprise à perdurer, qui peut être analysée en étudiant la relation entre la rentabilité et le risque, en plus de la confiance des investisseurs, qui dépend d'un ensemble de facteurs juridiques qui assurent la protection des investissements. Les principes de gouvernance garantissent aux actionnaires la possibilité que l'entreprise soit dirigée selon des règles claires, qui lui permettent d'avoir une rentabilité satisfaisante. Cela permet aussi aux investisseurs de vérifier que les directeurs ne vont pas gaspiller leurs investissements et qu'ils ne les placeront pas dans des projets voués à l'échec (García Lara et al., 2009 ; Al-Abedi et al., 2022). Par ailleurs, ces principes permettent aux investisseurs de contrôler le travail des directeurs.

1.6 Les règles d'une bonne application de la gouvernance

Pour assurer la bonne application de la gouvernance, l'entreprise doit adopter convenablement les règles internes et les règles externes qui sont indispensables et complémentaires pour la bonne gouvernance de l'entreprise (Filatotchev and Nakajima, 2010 ; Huyghebaert, and Wang, 2012 ; Aguilera et al, 2015).

1.6.1 Les règles externes

Les règles externes indiquent le climat général de l'investissement dans le pays, et de l'environnement dans lequel l'entreprise exerce son activité, qui diffère d'un pays à un autre selon les lois et les dispositions qui réglementent le travail dans le marché boursier. Il faut aussi un bon système financier efficace, qui peut procurer le financement nécessaire aux projets, ce qui peut favoriser l'expansion et le développement des entreprises (Fowowe, 2017 ; Nguyen et al., 2022). De plus, une législation adéquate concernant l'organisation de la concurrence, l'interdiction des monopoles et la façon de traiter les cas des faillites et des acquisitions, est nécessaire. Il faut également des législations qui garantissent la responsabilité de l'administration dans la valorisation de l'entreprise, et de se préserver de l'exploitation des informations internes dans le but de les réutiliser pour tirer profit de la vente d'actions. Il faut encore porter un intérêt à la diffusion et à la transparence des informations, en veillant à soumettre les rapports financiers au contrôle et à l'audit par un contrôleur financier externe (Haddad et al., 2017 ; Jacoby et al., 2019). En parallèle, il faut un texte clair qui détermine le rôle et les responsabilités des différentes parties qui administrent l'entreprise, qu'il s'agisse de l'assemblée générale, du conseil d'administration ou des directeurs exécutifs. Les textes doivent aussi fixer des sanctions dissuasives en cas de non-conformité.

Quant au volet financier, en plus de fournir des ressources financières, il doit aussi assurer un rôle de supervision. Ainsi, la législation doit prévoir des sanctions dissuasives à l'encontre des entreprises qui procurent des financements à une société donnée sans évaluer sa situation financière, ni son rendement ou les risques liées. Une telle attitude constituerait une faute intentionnelle, c'est-à-dire un manquement ou un laxisme quant à l'attribution des crédits ou des financements à n'importe quelle entreprise. Le marché boursier ainsi que l'autorité des marchés financiers doivent veiller à contraindre les entreprises à divulguer leurs informations financières de manière transparente, de façon à ce que les prix des titres reflètent les risques et la rentabilité prévisionnelle (Rezaee, 2005 ; Caputo et al., 2021). Cela permet aux détenteurs des titres de s'assurer que la direction de l'entreprise œuvre pour leurs intérêts. À ce propos, l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) a mis en place quatre objectifs, pour n'importe quelle législation, concernant les titres boursiers :

- Assurer la justice, l'efficacité et la transparence, surtout pour les entreprises cotées en bourse qui ont souvent recours à l'émission des titres afin de gérer leurs ressources financières ;
- Contribuer à minimiser les risques du marché auxquels les entreprises sont exposées ;
- Assurer la protection nécessaire aux investisseurs contre les manœuvres frauduleuses et contre l'exploitation de certaines informations internes. Cet objectif veille aussi à ce que le marché ou les entreprises opérant sur les marchés ne discriminent pas les investisseurs, et à éviter la malhonnêteté ou l'exploitation de la confiance des clients ;
- Préciser la responsabilité de l'autorité législative, qui est d'habitude l'autorité du marché monétaire. Cette autorité doit être indépendante et doit appliquer une supervision sévère des entreprises opérant sur le marché, de manière à procurer la protection nécessaire aux investisseurs.

Les sept pays les plus industrialisés (G7) ont mis en place un ensemble de législations et de lois monétaires efficaces afin de soutenir la performance du secteur monétaire et de le protéger des secousses qui peuvent affecter la confiance. Parmi ces principes, les parties qui organisent et supervisent le secteur financier mettent en place les dispositions et les règles qui limitent les risques de faillite des entreprises financières. Cela impacte les clients et les autres entreprises financières, voire toute l'économie. Parmi ces premières règles, nous pouvons citer la mise en place de normes au niveau de capital adéquat à côté de l'évaluation périodique des niveaux de risques auxquelles les entreprises sont exposées. Les institutions non-gouvernementales, comme les assemblées des comptables et les vérificateurs, s'assurent que les membres respectent les obligations en matière éthique, comportementale et professionnelle, ce qui garantit une performance efficace du marché. Parmi les autres exigences des règles externes, les législations prévoient pour les entreprises et les institutions qui n'ont pas la chance de perdurer et pour leur laisser une possibilité de déclarer faillite, de la même manière qu'elles interdisent la faillite des entreprises qui travaillent dans un environnement monopolistique dominant. Cela veut dire qu'il faut des législations qui encouragent la concurrence et qui limitent l'action des groupes de pression qui veulent sortir des entreprises du marché. Les législations doivent également prévoir l'organisation des opérations d'acquisition, de façon à réaliser l'équilibre entre les intérêts des actionnaires des entreprises qui veulent faire une acquisition et ceux des actionnaires des entreprises visées ainsi que leurs directions. Ces règles sont d'une grande importance, car leur présence assure la bonne exécution des règles et des lois qui garantissent la bonne conduite de l'entreprise.

1.6.2 Les règles internes : les codes des bonnes pratiques

Les règles internes comprennent les bases et les règles qui déterminent la façon de prendre des décisions, ainsi que la répartition des pouvoirs à l'intérieur de l'entreprise entre l'assemblée générale, le conseil d'administration et les directeurs exécutifs. La présence et l'application de ces règles minimisent la contradiction entre les intérêts de ces trois parties (John and Senbet, 1998), et permettant ainsi de valoriser la contribution des membres du conseil d'administration et de la direction exécutive dans la performance de l'entreprise.

Par ailleurs, le rapport Cadbury de 1992 (Dedman, 2002) recommande que la formation du conseil d'administration soit à l'écart de l'influence de l'administration exécutive. Ce conseil est tenu de répondre à toutes les interrogations devant l'assemblée générale des actionnaires, ce qui nécessite la séparation des fonctions du président directeur général et du président exécutif. Le président directeur général ne doit pas faire partie des salariés de l'entreprise, et la majorité des membres du conseil doivent être indépendants de l'entreprise.

Le comité Greenbury a émis en 1995 un rapport complet qui comporte des recommandations concernant les primes des directeurs exécutifs (Forbes and Watson, 1993). Ces recommandations soulignent que tous les membres du comité qui détermine la prime ne soient pas des salariés de l'entreprise, et que le rapport annuel de l'entreprise révèle les détails des sommes payées à tous les directeurs. Les plans des primes doivent aussi être liés à la performance à long terme. De plus, le contrat de travail ne doit pas être prolongé à plus d'un an, afin que l'entreprise ne soit pas obligée de payer les indemnités du contrat sur plusieurs années, dans le cas où elle décide de se dispenser du directeur, ou dans celui d'une opération de fusion avant la fin de ces années. Cette dernière recommandation fait partie des plus importantes afin d'empêcher les directeurs exécutifs d'entraver les situations de fusion, ce qui peut être dans l'intérêt des actionnaires.

Il faut par ailleurs indiquer que les règles internes ne pourront avoir un effet significatif que si elles sont soutenues par des règles externes adéquates. Malgré l'importance du lien entre les règles internes et externes, il faut cependant insister sur le fait que les efforts déployés pour mettre en place des règles qui organisent les actions de la direction, pour empêcher des crises financières ou pour améliorer la performance, sont voués à l'échec dès leur mise en place si des règles externes sont absentes ou si elles ne sont pas adaptées à la situation. Par ailleurs, l'importance des règles internes apparaît lorsque les règles externes de l'environnement légal sont incapables de protéger les actionnaires.

1.7 Les parties concernées par l'application des règles de la gouvernance d'entreprise

La littérature antérieure indique qu'il existe quatre parties principales qui sont influencées et qui influencent l'application correcte de la gouvernance d'entreprise. Ces parties déterminent, à un degré important, la réussite ou l'échec de l'application de ces règles.

1.7.1 La gouvernance interne de l'entreprise doit permettre aux actionnaires de prendre des décisions plus éclairées

Les actionnaires constituent le fondement de l'entreprise, investissant des fonds pour acquérir des actions dans le but de réaliser des bénéfices et voir croître la valeur des actifs. Ces actionnaires représentent la partie qui s'intéresse le plus à la pérennité de l'entreprise et à son expansion sur les marchés. Cette durabilité repose essentiellement sur l'acquisition des parts de marchés importantes et solides ainsi que l'appréciation des actions, ce qui favorise la compétitivité de l'entreprise à long terme. Pour atteindre cet objectif, les actionnaires choisissent les membres du conseil d'administration afin de protéger leurs droits, garantir la pérennité de l'entreprise et contrôler la direction exécutive. Cependant, si les objectifs fixés ne sont pas atteints et si l'entreprise n'est pas rentable, les actionnaires peuvent prendre la décision de vendre leurs actions et se retirer, même partiellement, de l'entreprise, ce qui impacterait le futur de cette dernière. Le bon choix des membres du conseil, dans le cadre d'une bonne gouvernance d'entreprise, aidera les actionnaires à atteindre leurs objectifs. Dans ce cadre, plusieurs travaux antérieurs ont démontré que les pratiques de gouvernance impacte significativement la performance de l'entreprise (Bhatt, and Bhatt, 2017 ; Bhagat and Bolton, 2019 ; Puni and Anlesinya, 2020 ; Alodat et al., 2022 ; Farooq et al., 2022).

1.7.2 Importance du conseil d'administration dans la gouvernance d'entreprise

Le conseil d'administration représente un outil de contrôle pour les actionnaires. Ce conseil supervise la mise en place des politiques générales et garantit la pertinence et l'exactitude des comptes et des rapports financiers (Gaa, 2009 ; Bin-Ghanem and Ariff, 2016 ; Phuong and Hung, 2020). En outre, le conseil nomme les directeurs exécutifs et les personnes auxquelles il délègue le pouvoir d'administration au quotidien. Le comité de Cadbury indique que les conseils d'administration exercent quatre fonctions principales : la révision de la stratégie de l'entreprise, l'engagement des compétences et des expertises disponibles à l'entreprise, l'évaluation de l'entreprise et la mise en place de normes de comportement de l'entreprise (Cadbury, 2000). Afin de garantir les intérêts des actionnaires, les règles de gouvernance donne le droit, et de façon précise, au conseil d'administration, en représentation des actionnaires, de demander des comptes aux directeurs et de déterminer leur responsabilité concernant leur performance afin d'atteindre les

objectifs fixés. À cet effet, le conseil doit jouir d'une indépendance suffisante lui permettant d'exercer son pouvoir de contrôle sur les directeurs et le cas échéant, de les révoquer. Le conseil doit donc œuvrer à garantir un traitement équitable de tous les actionnaires.

1.7.3 Derrière tout bon dirigeant se cache une bonne gouvernance

La direction exécutive est considérée comme la partie responsable de la présentation au conseil d'administration des rapports concernant le bilan. La direction exécutive travaille pour accroître les bénéfices et la valeur de marché des actions. Cette direction est responsable de publier des informations transparentes et respecter les obligations fixées par la gouvernance (Modaresi and Nazaripour, 2013). Par ailleurs, la préparation des rapports financiers transparents dépasse la simple application d'un ensemble de normes comptables et vise à procurer une possibilité de comparabilité. La gouvernance fournit clairement les responsabilités et les obligations conférées à la direction exécutive. Cette dernière s'aiguille grâce aux cadres d'une gouvernance saine afin d'atteindre les objectifs fixés par le conseil d'administration.

1.7.4 Pressions des parties prenantes

Les parties prenantes sont les parties qui ont un intérêt (commun ou différent) avec l'entreprise. Ces parties peuvent être les banques, les créanciers, les prêteurs, les salariés de l'entreprise, les importateurs, les clients ou autres. Chaque partie possède un intérêt propre. Par exemple, les salariés cherchent à ce que l'entreprise perdure afin de continuer à percevoir un salaire et des avantages. Les créanciers visent à ce que l'entreprise soit solvable et capable de payer sa dette en plus des intérêts. Sans les parties prenantes, l'entreprise est incapable d'exercer ses fonctions et d'exécuter ses stratégies (Ormazabal, 2018). Ainsi, l'entreprise doit s'intéresser à ces parties et leur procurer les informations nécessaires qu'ils demandent et qui concernent leur prise de décisions. Par exemple, les banques et les créanciers demandent des comptes transparents et précis qui reflètent la situation financière réelle de l'entreprise. Si l'entreprise échoue à procurer ces informations, cela peut l'empêcher à obtenir des financements nécessaires, ce qui peut nuire à l'image de l'entreprise et pousse les parties prenantes à se fournir chez les concurrents. Les bonnes règles de gouvernance favorisent ainsi la protection des droits de parties prenantes, ce qui renvoie une image positive de la performance de l'entreprise. À cet égard, nous pouvons souligner que le gouvernement est une partie prenante majeure, car la réussite de l'entreprise et sa continuité constitue l'une des ressources financières pour le gouvernement à travers les impôts payés par les entreprises. De plus, le gouvernement considère que l'échec des entreprises a des conséquences négatives sur l'économie générale du pays, entraînant un chômage considérable et une perte des richesses. Ainsi, le gouvernement intervient pour soutenir certaines entreprises afin d'éviter la

faillite successive de plusieurs autres entreprises. Nous pouvons donc admettre qu'adopter un cadre de gouvernance efficace et des moyens de supervision gouvernementale, favorise le travail de l'entreprise dans sa quête pour atteindre ses objectifs et sa croissance.

1.8 Réglementations et meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise

La mondialisation a conduit à la libéralisation du commerce et de l'investissement. La demande de l'investissement externe s'est accrue. La concurrence est également devenue de plus en plus rude entre les entreprises locales concernant la qualité, le prix et les services offerts, en comparaison avec les entreprises mondiales qui disposent souvent des systèmes de gouvernance relativement avancés par rapport aux entreprises des pays émergents (Nica et al., 2016 ; Andrews et al., 2018 ; Zeibote et al., 2019), ce qui peut impacter le comportement et la prise de décisions des entreprises locales. En outre, la demande est accrue, en ce qui concerne la mise en place des normes communes de gouvernance d'entreprise, de la part des investisseurs et des gouvernements, afin de garantir la stabilité des marchés financiers. Les principes de gouvernance définis par l'OCDE font partie d'un ensemble d'orientation multipartite. Ces principes introduisent des conditions à remplir pour créer le climat d'une bonne gouvernance. Ces normes présentent un champ large de distinction en raison des différences entre les pays, en prenant en considération les lois, les particularités et les coutumes de chaque pays. L'application de ces principes de gouvernance est devenue clairement une référence, impactant les orientations des décisions d'investissement (Abdioğlu et al., 2016 ; AlHares, 2020). Par ailleurs, les entreprises qui adoptent des systèmes de gouvernance développés et qui ont progressé dans ce domaine ont constaté une augmentation de la valorisation des actions (Goncharov et al., 2006 ; Lo and Kwan, 2017). De plus, les entreprises ayant rencontré des difficultés à obtenir les financements nécessaires à cause d'un faible système de gouvernance ont été amenées, voire contraintes, à donner plus d'intérêt à leur système de gouvernance (Filatotchev and Toms, 2006). De plus, les agences de notation ont introduit les variables de gouvernance dans l'évaluation de la santé financière de l'entreprise. Ainsi, l'adoption des normes de gouvernance est devenue cruciale pour préserver la confiance des investisseurs et assurer la protection de leurs investissements.

1.9 Rôle crucial de la bonne gouvernance d'entreprise pour le développement des économies nationales

La gouvernance d'entreprise joue un rôle majeur pour soutenir les économies nationales, dans la mesure où la gouvernance soutient la confiance des investisseurs, qu'ils soient locaux ou internationaux. Ainsi, la gouvernance favorise la transparence et conduit à éclaircir toutes les politiques de l'entreprise, ce qui amène à mettre en lumière les politiques de prise de décision et la

responsabilité de chaque administration au sein de l'entreprise. Ces actions contribuent à lutter contre la fraude et à soutenir la divulgation d'informations qui donnent des résultats satisfaisants pour toutes les parties en lien avec l'entreprise. La gouvernance garantit également que l'entreprise soit dirigée par une administration compétente qui sera contrôlée par le conseil d'administration qui développe les stratégies générales de l'entreprise et met en place les plans d'expansion et de développement. Ces mesures se répercutent de manière positive sur la performance de l'entreprise, en anticipant tous les risques relatifs (Al-Gamrh et al., 2020 ; Sakawa and Watanabel, 2020). Certaines études indiquent que, au sein des pays où il y a une protection plus importante des intérêts des actionnaires minoritaires, à travers la gouvernance d'entreprise, les marchés financiers sont plus importants et développés, ayant plus de liquidités. Les entreprises peuvent aussi, à travers l'adoption d'un système de gouvernance efficace, attirer l'investissement international, ce qui contribue à baisser les coûts du capital. Tous ces avantages présentés par la gouvernance d'entreprise se répercutent positivement sur la réussite et la continuité de l'entreprise, ce qui contribue à son tour à la création d'emplois, à l'épanouissement et au développement du marché et au soutien des économies nationales.

III. Section 2 : Mécanismes de contrôle de réduction des conflits

La presse populaire associe souvent la gouvernance d'entreprise au conseil d'administration. Cependant, il existe un large éventail de mécanismes en place qui régissent ou contrôlent les actions des dirigeants. Certains de ces mécanismes sont internes à l'entreprise, comme la structure de propriété, le conseil d'administration et les structures de rémunération des dirigeants. D'autres sont externes, comme le marché de prise de contrôle des entreprises, l'environnement concurrentiel, les lois locales et les institutions formelles et informelles. Ces dernières années ont vu des changements radicaux dans les structures de propriété et leur influence sur les actions des entreprises. Les investisseurs institutionnels sont devenus parmi les propriétaires les plus actifs de l'histoire des entreprises, confrontant souvent les gestionnaires et les administrateurs et cherchant même à modifier la composition des conseils d'administration et des équipes de direction. La portée de ces investisseurs activistes s'est tellement étendue qu'ils sont souvent capables de faire pression sur la direction pour qu'elle entreprenne des actions concurrentielles spécifiques. Les dirigeants sont en contact régulier avec leurs actionnaires les plus influents, prennent des mesures en réponse aux désirs des actionnaires et sont conscients que la sécurité de l'emploi est entre les mains de leurs investisseurs.

2.1 Structure de la propriété de l'entreprise et efficacité de la gouvernance

En raison de la séparation entre la propriété et la gestion, la performance de l'entreprise se trouve impactée à cause des intérêts divergents entre les propriétaires et les dirigeants. Chaque partie, qu'il s'agit du propriétaire, de l'investisseur ou du dirigeant, cherche à servir en premier son intérêt. Cette quête peut être faite au détriment des intérêts des autres parties. À partir de là, nous pouvons dire que la gouvernance d'entreprise dépend de la structure de propriété constituant l'entreprise. Il s'agit de savoir si cette structure est une concentration de capital entre les mains de propriétaires puissants, qui pourraient diriger eux-mêmes l'entreprise, ou il s'agit d'une propriété dispersée entre un grand nombre d'actionnaires. Dans ce dernier cas, et à cause de la grande distance qui sépare les actionnaires, ces derniers peuvent alors voter pour un conseil d'administration qui les représente pour gérer l'entreprise.

Chacune des deux structures de propriété possède des avantages et des inconvénients. Nous allons à présent passer en revue les deux structures.

2.1.1 La structure de la propriété concentrée (régime des internes)

Dans cette structure, la propriété et le contrôle se trouvent entre les mains d'un petit groupe de propriétaires, qu'il s'agisse de personnes ou d'institutions financières comme les banques ou les

caisses de retraite. Ce petit groupe monopolise alors le contrôle, car il détient la majorité des actions de l'entreprise. Il peut aussi avoir le vote majoritaire, car il possède un type particulier d'actions qui donnent un droit de vote qui a plus de poids. Ces internes sont en général en fort lien avec l'entreprise. Au sein des entreprises qui disposent de ce type de structure de propriété, les internes ou la majorité des actionnaires sont motivés et leur intérêt principal est que l'entreprise perdure. Ainsi, ils préfèrent souvent prendre des décisions qui favorisent la performance de l'entreprise à long terme au détriment des transactions à court terme (Choi, 2018). Les internes cherchent aussi à lutter contre la corruption et la fraude.

À l'opposé, les propriétaires internes peuvent exposer l'entreprise à l'échec et à la perte. En effet, ils peuvent être motivés uniquement par la défense de leurs intérêts et par l'obtention d'avantages qu'ils ne méritent pas, les poussant à influencer les décisions du conseil d'administration. Ils peuvent aussi mettre la pression pour conclure des contrats qui sont plus chers pour le compte d'entreprises dans lesquelles ils possèdent une part importante d'actions, ou même pousser le conseil d'administration à acheter une entreprise concurrente pour le seul intérêt d'élargir la part de l'entreprise sur le marché et de se débarrasser de la concurrence. Ils peuvent aussi se servir de leur influence pour refuser une fusion dans l'intérêt de l'entreprise afin de conserver leur position et leurs avantages.

Les problèmes surviennent aussi lorsque les banques détiennent une part importante des actions de l'entreprise ou des voix de l'assemblée générale, rajoutant ces avantages à leur statut de créancier de l'entreprise. Dans ce cas, nous voyons clairement le conflit d'intérêts, car la banque est à la fois propriétaire et créancier. En effet, la banque, en tant que propriétaire, doit veiller à soutenir l'entreprise, même en cas de problèmes financiers, pour ne pas affronter des difficultés qui pourraient influencer négativement le prix des actions. En même temps, la banque se retrouve aussi obligée de défendre ses intérêts, même au détriment des autres actionnaires. En effet, le soutien de l'entreprise implique la contribution unique de la banque et un avantage pour tous les actionnaires, alors que récupérer ses créances est un acte dont la seule bénéficiaire est la banque.

2.1.2 La structure de la propriété dispersée (régime des externes)

Dans cette structure, la propriété est dispersée entre un grand nombre de petits actionnaires, qui peuvent provenir de différents pays ou villes. À l'opposé du régime précédent, le régime des externes ne participe pas à la gestion, mais ceux-ci désignent un conseil d'administration qui accomplit cette mission en leur nom. Ce conseil doit être indépendant et prend la responsabilité de trouver une administration professionnelle pour gérer l'entreprise ; en même temps, il supervise et contrôle le travail de l'administration. Ce type de structure est répandu au Canada, aux États-Unis et

en Grande-Bretagne. Le conseil joue un rôle de contrôle afin de lutter contre la fraude, et prend toutes les mesures nécessaires pour protéger l'argent des porteurs d'actions, sans aucune distinction entre eux. À l'opposé du régime des internes, les externes tendent souvent à se focaliser sur la maximisation des profits à court terme, au détriment de l'expansion de l'entreprise et de sa continuité à long terme. La dispersion de propriété entre un grand nombre d'actionnaires est un facteur qui ne motive pas ces derniers à superviser l'activité de l'entreprise. Par exemple, ils peuvent bien ne pas assister aux réunions de l'assemblée générale de l'entreprise, car ils sont convaincus de n'avoir aucune influence sur les décisions, au regard de leur faible poids, ou car ils souhaitent ne pas garder ces actions à long terme. Le but de certains petits porteurs d'actions est la spéculation en vue de récolter un profit rapide. Ceci peut susciter des conflits entre les membres du conseil d'administration et les actionnaires, et des changements récurrents dans la structure de propriété, car certains actionnaires voudront vendre leur part pour investir dans une autre société qui leur offre plus de profit, impactant ainsi la stabilité de l'entreprise.

Nous pouvons donc souligner que chacun des deux régimes présente des risques pouvant toucher tous les actionnaires, et qu'il va falloir chercher à les diminuer. En effet, ces risques peuvent affaiblir les entreprises et impacter l'économie du pays, ce qui prouve la nécessité d'avoir une bonne gouvernance, avec tout ce que cela implique comme contrôle interne et externe, afin de garantir la protection des fonds des actionnaires ainsi que les droits de toutes les autres parties prenantes de l'entreprise. Rappelons encore une fois qu'un régime de gouvernance efficace repose sur un mélange de contrôles internes et externes. Les efforts déployés, visant à éviter les crises financières ou à améliorer la performance des entreprises, à travers l'implantation de systèmes de gouvernance, ont parfois échoué, car elles ont appliqué uniquement le contrôle interne et délaissé l'externe, ou parce qu'elles ont échoué à adopter des contrôles qui conviennent aux conditions réelles et locales de l'entreprise.

2.2 La relation entre la culture de la gestion financière et la structure de propriété

La structure de propriété se retrouve délimitée par trois cultures de gestion financières. Ces cultures dépendent de la principale source de financement dont se reposent les entreprises pour financer leurs besoins. Nous pouvons résumer ces cultures en trois catégories.

2.2.1 La culture des marchés de capitaux

Selon la culture des marchés de capitaux, l'entreprise compte principalement sur le capital pour financer les besoins de l'entreprise. Ces entreprises sont appelées « sociétés par actions ». Elles ouvrent leurs actions au public et bénéficient de moins de soutien de la part d'institutions

financières comme les banques. À ce titre, il faut souligner que, dans la plupart des entreprises sous cette culture, la firme s'appuie sur les bénéfices non-distribués pour financer les besoins, ce qui contribue à stabiliser les prix des actions.

Le marché des capitaux, selon cette culture, se caractérise par une efficacité dans un environnement en bonne santé, où la législation protège les petits investisseurs, et impose un minimum de transparence et de divulgation qui visent à refléter l'activité de l'entreprise pour le public des investisseurs et aussi pour les autres parties en lien avec l'activité de l'entreprise. Dans ce contexte, l'administration ressent une pression qui la pousse à améliorer sa performance en cas de défaillance. La deuxième conséquence est que le prix de l'action grimpe et que la confiance dans les intentions de l'administration se trouve renforcée. Les entreprises par actions, qui appartiennent à la culture des marchés des capitaux, sont souvent très performantes en raison de la concurrence et de l'absence de monopoles. Dans ce cas, l'administration déploie tout son savoir-faire pour développer les résultats de l'entreprise, poussant cette dernière vers plus de succès. D'autre part, ces entreprises sont de taille importante, et les investisseurs peuvent être des centaines de milliers, éparpillés sur une zone géographique étendue. Tous ne pouvant pas s'unir pour empêcher le travail de l'administration, cette dernière peut alors travailler dans un cadre plus libre sans leur intervention. L'administration est aussi libre de fixer le système d'incitation qui lui permet, ainsi qu'aux salariés, de détenir une partie du capital. Souvent, cette part ne dépasse pas 10 % du capital, ce qui incite à plus de performance.

Nous pouvons dire que, en conséquence de la dispersion de propriété, les risques vont être répartis sur un grand nombre d'actionnaires, ce qui encourage l'investissement dans l'entreprise et procure ainsi des sources supplémentaires pour financer ses besoins. Cela soutient la compétitivité de l'entreprise. Cependant, dans une certaine mesure, la dispersion de propriété génère un autre problème connu sous le nom de « coût d'agence », qui correspond à la délégation de pouvoir dans l'entreprise du mandant vers le mandataire (Singh and Davidson, 2003 ; Owusu and Weir, 2018 ; Rashid Khan et al., 2020). Le mandataire, c'est-à-dire l'administration, peut alors se comporter de manière à servir ses intérêts sans prendre en compte ceux des investisseurs. Dans le cas où les intérêts s'opposent, l'administration peut alors privilégier d'abord le sien. L'un des autres défauts de la dispersion de propriété est la difficulté, pour les investisseurs, à prendre une décision commune, par exemple pour influencer l'administration, car certains investisseurs préféreront liquider leur investissement dans l'entreprise et chercher une autre opportunité d'investissement. En effet, les investisseurs ne chercheront pas à réunir des votes qui pourraient corriger le comportement de l'administration, ce qui représente, pour eux, une quête fastidieuse.

2.2.2 La culture des institutions financières

Dans ce cadre, nous nous intéressons aux institutions financières qui financent les besoins des entreprises dites « anonymes » ou « par actions fermées ». Ces entreprises ont tendance à limiter leur cotation en bourse, voire à ne proposer qu'une proportion réduite de leurs actions au public. Ce type d'entreprise domine en Libye. Ces entreprises ont, par ailleurs, la particularité que la propriété est détenue par une minorité d'investisseurs ou d'une famille. Cependant, cette forme familiale a pendant longtemps été presque inexistante en Libye, comparé aux autres pays de la région. En effet, avec les restrictions imposées par l'ancien régime dictatorial de Kadhafi, il était impossible de créer des entreprises détenues par des familles. La philosophie qui dominait à cette époque voulait que les entreprises soient détenues par les travailleurs et les administrateurs, de manière à ce que tous soient associés de l'entreprise ; c'étaient eux qui désignaient qui dirigeait et supervisait. Cependant, après la révolution de février 2011, les entreprises familiales ont proliféré et se sont répandues dans le pays après s'être libérées des restrictions imposées par l'ancien régime. Contrairement à la Libye, les autres pays faisaient déjà en sorte de renforcer les relations avec les hommes d'affaires et de leur procurer la protection et les facilités nécessaires, leur permettant de créer des emplois, d'accroître les exportations et de contribuer à alimenter le budget de l'État à travers les impôts payés. Dans la majorité des cas, ces entreprises familiales n'ont pas de restrictions en bourse. Si jamais il y en a, alors c'est au sein d'un marché avec peu de liquidités, car la plus grande part est détenue par des investisseurs internes, qui sont souvent des membres de la famille. Ces membres préfèrent d'habitude garder leurs actions afin de contrôler totalement l'entreprise. Le financement de ces entreprises passe dans la plupart des cas par les banques avec des crédits à court ou à long terme. Dès fois, la banque entre comme associée dans le capital, ce qui lui permet d'être un membre du conseil d'administration, lui donnant l'occasion d'exercer une influence sur les décisions prises. La banque peut ainsi jouer un rôle de contrôle des activités de l'entreprise, qu'il s'agisse d'une banque créancière ou associée, bénéficiant des législations qui donnent l'avantage aux créanciers en cas de difficultés financières ou de faillite. Par ailleurs, le déploiement de succursales dans le pays permet aux banques de bien juger les projets que l'entreprise souhaite réaliser. Au regard du lien qui relie la banque et l'entreprise, il est prévu que la relation entre les deux soit forte et construite sur un échange d'informations fluide et facile. La banque a également l'avantage de pouvoir financer l'entreprise à chaque fois que cette dernière a des besoins. Elle peut alors émettre des obligations sur les marchés des capitaux en raison des frais élevés d'émission. L'entreprise peut ainsi emprunter de la banque selon ses besoins, et en conformité avec les plans d'expansion et d'investissement. L'emprunt entre les deux parties (banque et entreprise) possède un autre avantage, qui n'est pas accessible avec les obligations. En effet, dans ce dernier cas, l'entreprise aura plusieurs créanciers,

qui sont les détenteurs d'obligations. L'autre avantage que possèdent ces entreprises est d'avoir une propriété concentrée, c'est-à-dire une facilité pour prendre les décisions et les exécuter tant que les administrateurs sont les propriétaires eux-mêmes. Les coûts d'agence diminuent de la sorte. Ceci étant, il existe un inconvénient, à savoir que l'administration peut ne pas être professionnelle, car formée des propriétaires, quelles que soient leur compétence et leur capacité à gérer. Même dans le cas d'une administration qui n'est pas constituée de propriétaires, elle sera tout de même sous leur contrôle et sous leur influence.

Si ces entreprises bénéficient de moins de restrictions sur le marché des capitaux, elles sont néanmoins sujettes au contrôle, comparées aux autres entreprises qui sont soumises au contrôle du marché. Il se peut aussi que le niveau de transparence et de divulgation des informations de ces entreprises familiales soit inférieur aux autres, car, en cas de difficultés financières, ces entreprises pourraient chercher à cacher des informations en vue d'obtenir du financement pour résoudre leurs problèmes (Liu et al., 2016). Il se peut qu'elles réussissent à avoir le financement, mais au risque de creuser les difficultés, ce qui pourrait avoir de lourdes conséquences quand la vérité éclatera, en particulier si les législations qui concernent les problèmes de transparence et de divulgation d'informations s'intéressent de près à ce type d'entreprises. Cette situation peut amener les membres de la famille propriétaire à déployer tous les efforts pour que l'entreprise réussisse. Nous pouvons alors souligner que l'absence de divulgation et de transparence, ou même un manque dans la divulgation, peut ouvrir la voie à la corruption administrative et financière. Elle peut aussi conduire une petite minorité à exploiter l'entreprise pour son propre intérêt, en l'absence d'un contrôle efficace et d'une législation en vigueur qui pourraient protéger les autres parties en lien avec l'entreprise. Nous pouvons reprocher aussi à ces entreprises d'avoir un financement plus coûteux à cause des intérêts élevés qu'elles doivent aux banques qui les financent, comparés aux intérêts payés sur les obligations. Ceci s'explique par le fait que le porteur de l'obligation peut vendre à tout moment et récupérer la valeur sous forme de liquidité dont il a éventuellement besoin. Ainsi, les intérêts sur ces obligations sont inférieurs à ceux pratiqués par les banques. Nous pouvons citer d'autres inconvénients à ce genre d'entreprise, comme la difficulté à vendre les parts, car les investisseurs se méfient quand il faut partager les parts avec des membres de la même famille.

2.2.3 La culture des grands groupes industriels

La culture des grands groupes industriels est principalement présente au Japon et en Corée du Sud. En fait, les entreprises japonaises sont dirigées par un groupe de professionnels, tandis que les entreprises sud-coréennes le sont par des membres de la famille fondatrice qui représente l'administration centrale. Ces entreprises sont souvent des entreprises de production. Elles vendent

en mettant l'accent sur les points de vente, avec l'accompagnement d'une banque commerciale qui finance. La banque joue aussi un rôle de contrôle en cas de problèmes rencontrés par l'entreprise, qu'il s'agisse de problèmes de financement ou de fonctionnement. Souvent, ces entreprises sont divisées en un ensemble de sociétés qui possède chacune une part dans le capital de l'autre. De cette façon, ces entreprises sont liées entre elles. De plus, ces entreprises sont complémentaires au niveau du processus de la production. Dans ce cas, il y a une administration générale qui coordonne le travail pour obtenir les meilleurs résultats en utilisant les meilleures possibilités. La coopération entre ces entreprises pourrait créer un environnement concurrentiel entre les entreprises complémentaires, car chaque entreprise pourrait travailler avec une autre en dehors du groupe, profitant par exemple d'une baisse des coûts ou d'une amélioration de la qualité des produits du groupe. Ces conditions permettent alors de revoir sa marge pour être plus concurrentiel. Dans la plupart des cas, ces entreprises dominent les marchés locaux bénéficiant d'un soutien du gouvernement, car elles créent des emplois et contribuent à la hausse des exportations. Il est à noter que ces entreprises ont joué un rôle important en contribuant au développement économique en Corée du Sud et au Japon sans avoir recours aux investissements étrangers. Elles ont également contribué à promouvoir le secteur industriel.

Les gouvernements ont soutenu ce type d'entreprise en mettant en place des politiques qui favorisent leur expansion pour traverser les frontières et devenir des entreprises mondiales. Il est à relever, parmi les autres avantages que ces entreprises ont eus dans ces pays, l'obtention de prêts de la part de l'État qui détenait l'appareil bancaire. Ainsi, l'État a facilité des prêts à bas coût, que les entreprises ont utilisés pour se développer et pour augmenter leurs investissements, réalisant ainsi une croissance importante. Plus tard, après la crise financière qui a frappé les pays du sud-est de l'Asie en 1997, il s'est avéré que ces entreprises connaissaient des problèmes, car elles bénéficiaient de prêts à faibles intérêts. Elles ont ainsi utilisé ces capitaux pour l'investissement en valorisant moins les bénéfices. Cette crise a montré aussi que certaines entreprises de ces groupes ne réalisaient pas de bénéfices, et, pire encore, qu'elles réalisaient des pertes qu'elles pouvaient éviter. Cela était rendu possible car les autres entreprises réalisaient des bénéfices qui masquaient les pertes. Lorsque les gouvernements ont décidé de lever les taux d'intérêts sous la pression de la crise, ces entreprises étaient déjà sous la menace de la faillite. Nous reprochions aussi à ces entreprises de négliger les investisseurs étrangers et d'être centrées sur le groupe, sachant que la propriété externe est dispersée entre des milliers d'investisseurs, même s'ils sont minoritaires. Cela est dû au fait que ces investisseurs ne peuvent se réunir en même temps pour prendre une position commune. Il faut rappeler aussi que, lorsque certaines entreprises réalisent une croissance et que d'autres peinent, la performance du groupe s'en trouve impactée. En effet, les entreprises qui croissent se trouvent dans l'obligation de soutenir les entreprises qui trébuchent. Aussi certaines

entreprises préfèrent-elles travailler avec des sociétés du même groupe, quand bien même cette coopération pourrait se faire au détriment de la qualité et du coût élevé. Le plus important est de ne pas travailler avec une autre société en dehors du groupe.

2.3 La gouvernance et la culture de la gestion financière

Après avoir exposé les trois cultures de la gestion financière et la structure de propriété des entreprises, nous pouvons dire que la gestion de l'entreprise connaît une certaine liberté, qui diffère selon la culture de l'administration financière. Donc le champ est ouvert devant cette administration pour abuser de cette liberté, surtout lorsqu'on sépare la propriété de la gestion, et dans le cas où divergent les intérêts entre les deux parties. Dans ce cas, les premières victimes de cet abus sont les investisseurs, qui comptent sur l'administration pour atteindre leurs objectifs d'expansion et de croissance du bénéfice. À partir de là est née le besoin d'une gouvernance d'entreprise afin de protéger ces investisseurs, surtout les plus petits d'entre eux qui n'ont pas de poids lors de l'élection du conseil d'administration ou qui n'ont pas de pouvoir de contrôle sur la performance de l'entreprise. Les mécanismes de la gouvernance d'entreprise ont la caractéristique de ne pas être internes, mais ils peuvent influencer à partir de l'extérieur de l'entreprise par le biais de parties externes. À titre d'exemple, nous pouvons citer les mécanismes d'acquisition et d'autres méthodes qui peuvent faire pression sur l'administration. On peut diviser les mécanismes en deux catégories.

2.3.1 La gouvernance et les motivations des dirigeants

La motivation et la gouvernance sont étroitement liées. Sans motivation, la Gouvernance peut faire face à de multiples crises. La motivation explique le comportement des dirigeants dans une certaine situation. Il est donc important de comprendre ce qui pousse les dirigeants à travailler de quelle manière. Il donne la raison des actions, des désirs et des besoins des dirigeants. La performance de toute organisation dépend de la performance des dirigeants, et la performance des dirigeants dépend du niveau de motivation. La gouvernance est le processus de prise de décision et le processus par lequel les décisions sont mises en œuvre ou non mises en œuvre.

2.3.1.1 Le système d'incitation

Les incitations varient dans le but d'amener les dirigeants à atteindre les objectifs des propriétaires, et aussi pour garantir l'abus de la marge de liberté pour commettre des actes qui peuvent nuire à l'entreprise et aux actionnaires. En général, ces incitations diffèrent selon l'environnement de travail de l'entreprise. Dans certains pays, le directeur obtient un salaire pour assurer la supervision du travail de l'entreprise, et jouit d'autres avantages comme une voiture de fonction de luxe, des billets de voyage et d'autres avantages en nature qui ne sont pas liés au niveau

des résultats. De plus, le directeur a une récompense en espèces déterminée en fonction des objectifs atteints par l'entreprise. En parallèle, il existe un autre type d'incitation, la possibilité d'acheter un nombre d'actions de l'entreprise à un prix souvent en dessous de la valeur de la cotation du marché, mais l'exécution de ce choix est limitée dans le temps, parfois plusieurs années, de manière à ce que l'administration travaille pour la hausse du prix de l'action. De cette façon, elle peut faire l'option d'acheter des actions, puis les revendre et transformer la différence en gains personnels pour le directeur, loin des investisseurs. C'est une forte incitation pour l'administration à chercher à tirer profit de la hausse des prix des actions, ce qui peut être bénéfique pour tous les investisseurs. Il est à signaler à cet endroit que les options d'actions ne sont pas disponibles en Libye, car les directeurs n'ont droit qu'au salaire et aux avantages en nature. Ils peuvent aussi bénéficier de primes différées sous forme monétaire ou en nature, comme une maison ou un terrain, qui représentent des primes de fin de service et qui sont liées à la performance du directeur et à la durée qu'il a passé à la tête de la direction. De cette manière, les directeurs sont moins intéressés à passer chez les concurrents avant une certaine période qui leur permet de toucher ce type de primes. On trouve aussi d'autres types d'incitations, comme associer la direction aux actionnaires dans la partie bénéfice, sans pouvoir détenir des actions équivalentes à ces bénéfices. Ces incitations sont répandues en Libye, surtout dans les petites entreprises. Ainsi, en plus du salaire et des avantages en nature dont bénéficie le directeur, ce dernier peut avoir aussi une part des profits située entre 5 % et 10 % des bénéfices net annuels. Les directeurs et les salariés peuvent aussi avoir une part des actions de l'entreprise, financée par des prêts remboursés par la distribution des actions achetées et des aides proposées par l'entreprise. Il est à noter que les incitations sont liées dans une grande mesure à la culture de la gestion financière. Par exemple, sous la culture des institutions financières, il est difficile de relier les incitations à la performance, comme c'est le cas des options d'achat. En effet, cela donnerait la possibilité aux directeurs de détenir une part du capital, et c'est une chose que les propriétaires refusent. Lorsque l'entreprise est dirigée par un membre de la famille fondatrice, en présence d'investisseurs externes, ces incitations deviennent suspectes et une source d'inquiétude pour les autres investisseurs « externes ». En effet, comment garantir que la direction ne profite pas de la situation pour tirer des avantages au détriment des intérêts de ces investisseurs ? En revanche, sous la culture du capital, les entreprises mettent en avant les différentes formes d'incitation pour motiver les directeurs à être performants dans l'intérêt des actionnaires, en contrepartie de plusieurs avantages. Sous la culture des groupes industriels, la situation n'est pas différente de celle de la culture du capital, c'est-à-dire qu'il est difficile que l'incitation soit liée à la performance, car la nature complexe de la propriété et la dissymétrie de la performance dans les différentes entreprises du groupe rendent le système des incitations indépendant de la performance.

2.3.1.2 Le mécanisme du marché du travail

L'amélioration du prix de l'action est un témoin de la performance de l'administration. Dans les marchés qui se caractérisent par la performance, le prix de l'action reflète la performance de l'administration. Ainsi, les membres de l'administration cherchent souvent à s'affirmer en essayant d'augmenter les résultats de leur entreprise. Cette initiative n'est pas bénéfique uniquement pour les propriétaires, mais également pour les membres de l'administration. En effet, en cherchant à augmenter les performances de l'entreprise, les administrateurs augmentent par la même occasion les primes qu'ils touchent, et font en sorte d'avoir une bonne réputation dans le milieu commercial, de manière à accroître leur valeur sur le marché du travail et à recevoir de meilleures offres pour occuper des postes plus importants. Le mécanisme du « marché du travail » révèle le niveau de performance des directeurs, grâce à la divulgation et à la transparence dans le cadre de la culture du marché du capital. En revanche, la divulgation et la transparence peuvent ne pas atteindre le niveau requis dans certaines entreprises. Par exemple, dans certaines entreprises familiales, on trouve que la transparence n'est pas une pratique courante, mais, au contraire, on peut dissimuler certaines informations afin de préserver la position de l'entreprise et la réputation de la famille. Cela voudra dire aussi que la valeur de cette entreprise ne reflète pas forcément la performance de son administration, ce qui prive cette dernière d'un outil qui permettrait de faire la promotion de son action en tant qu'administration.

2.3.1.3 La concurrence dans le marché du produit

Les études montrent que la productivité du travailleur libyen est en deçà de celle de ses homologues des autres pays de la. Même si le taux du capital investi par le nombre des travailleurs dépasse de 42 % le taux des pays voisins (Égypte par exemple), il n'empêche que la part détenue par le travailleur dans le capital est supérieure en Libye. Les raisons n'en reviennent pas aux travailleurs eux-mêmes, mais à la performance de l'administration qui sait bien utiliser le capital investi. La meilleure illustration en est le complexe des industries de textile à Baní Waleed au milieu des années 1990, qui a connu des problèmes ayant amené le gouvernement à avoir recours à une administration externe pour prendre les choses en main. Cette administration était constituée d'Indiens, avec les mêmes travailleurs. Quelque temps après cette décision, la productivité a augmenté de 32 %. Ce résultat a été évoqué en direct à la télévision par le dirigeant du pays de l'époque Kadhafi en adressant de vives critiques à l'administration locale concernant sa gestion. La question qui se pose à ce propos est : pourquoi la performance dans l'utilisation du capital est différente ? Selon notre point de vue, la principale raison est la priorisation des intérêts personnels des administrateurs au détriment de l'intérêt des propriétaires. Cette situation ne s'est pas arrangée

quand le gouvernement a déclaré sa volonté de soutenir les entreprises locales qui possèdent des cadres libyens. Cette politique a conduit à mettre des obstacles sur le chemin des entreprises étrangères qui souhaitaient s'introduire sur le marché libyen. Une autre conséquence de cette décision a été de ne plus recourir aux compétences étrangères, qui pouvaient offrir une vraie expertise, notamment dans le domaine de l'administration des entreprises publiques. Toutes ces mesures ont conduit à désigner des personnes incompétentes à des postes d'administration, faisant reculer également la concurrence dans l'emploi des cadres, qui est la base de la gestion des ressources humaines et qui contribue à améliorer la qualité et le prix du produit final.

2.3.1.4 La performance du marché des capitaux

Quand le marché est performant, dans le sens où la divulgation et la transparence sont disponibles, et lorsque le prix de l'action reflète les informations disponibles sur la performance financière et les résultats futurs, le prix de l'action devient un outil de pression sur l'administration afin qu'elle améliore ses performances. Les entreprises qui réussissent sont celles pour lesquelles on prévoit l'augmentation du prix de leurs actions. À l'opposé, les entreprises qui connaissent des problèmes concernant les projections futures de leurs résultats voient le prix de leurs actions baisser. Elles peuvent, par conséquent, connaître des difficultés pour obtenir des financements. Elles peuvent également éprouver des difficultés pour passer des contrats avec les fournisseurs. De plus, ce type d'entreprises n'intéresse plus le personnel compétent qui les évite.

2.3.2 Les outils de la contrainte et de l'obligation

Ces mécanismes représentent la force que l'assemblée générale est censée posséder pour faire face à l'administration, sans parler du rôle des commissaires aux comptes choisis par l'assemblée, et du rôle du marché des acquisitions.

2.3.2.1 Le rôle de l'assemblée générale

Les porteurs d'actions, qui sont membres de l'assemblée générale, élisent le conseil d'administration, qui choisit à son tour une direction exécutive qu'il estime capable d'atteindre les objectifs visés par les propriétaires. Le conseil d'administration supervise aussi la mise en place des politiques générales et les systèmes de rémunération, ainsi que le suivi et la supervision de la direction exécutive. Chaque année, l'assemblée générale organise une réunion à laquelle sont conviés tous les porteurs d'actions, qui ont un droit de vote à travers l'avis de procuration qui est envoyé à chacun d'eux. Un ordre du jour est établi et les questions qui vont être soumises sont présentées. Souvent, le vote concerne les questions vitales, comme le choix du nouveau conseil d'administration, les décisions de fusion ou d'acquisition, la cession d'actifs, le changement du

règlement de l'entreprise et le rapport d'émission de titres. Quant au vote concernant le choix du conseil d'administration, la réponse doit être « oui » ou « non » sur une liste précise. Dans certains cas, lorsque les actionnaires possèdent une liste concurrente, le vote se fait sur le choix de la meilleure des listes. Ainsi, l'assemblée générale devrait contrôler le choix du conseil d'administration, et par la suite la direction exécutive. Cependant, dans la réalité, c'est le contraire qui se passe, car nous trouvons que le contrôle des actionnaires est faible, à la fois sur la direction exécutive et sur le conseil d'administration qu'ils ont choisi, étant donné qu'ils sont membres de l'assemblée générale. Ceci s'explique par le fait qu'il est difficile pour les actionnaires de prendre des décisions collectives en face de l'administration, à cause de l'importance de leur nombre, de leur dispersion géographique et de la divergence de leurs intérêts et de leurs objectifs. Par ailleurs, les petits propriétaires n'ont pas de raison d'être présents, car ils croient que leur taille ne leur donne pas le pouvoir de prendre des décisions qui auront un impact substantiel. Il existe un autre type d'investisseurs, qui ont acquis des actions pour des raisons spéculatives, afin d'obtenir des bénéfices à court terme, tirés de la différence entre l'achat et la revente de l'action. Ce type d'investisseur ne se soucie pas de la situation de l'entreprise à long terme. À l'opposé, les grands investisseurs diversifient leurs investissements, de façon à avoir plusieurs sources de revenus en connaissance des risques. Par conséquent, leur absence aux réunions de l'assemblée générale de certaines entreprises dans lesquelles ils ont investi va être sans conséquence négative sur leurs investissements. Ainsi, les investisseurs, qu'ils soient petits ou grands, cherchent à déléguer le droit de vote à une tierce partie pendant les séances de vote de l'assemblée générale. En pratique, cette procuration est faite pour des membres de la direction exécutive, comme si elle prenait la place de l'assemblée générale. Ainsi, cette direction s'impose face au conseil de direction qui l'a choisie. Dans les cas où on trouve un accord de la part des actionnaires pour appeler l'assemblée générale à une réunion exceptionnelle afin de prendre une décision collective contre l'administration, cette tentative peut échouer pour diverses raisons. On trouve à la tête de ces raisons les dépenses importantes afférentes qui sont supportées par le groupe qui a pris l'initiative d'organiser cette réunion. Ces dépenses sont très importantes et vont être portées par une partie, alors que les autres parties vont récolter les fruits. Dans d'autres cas, quand une entreprise concurrente souhaite contrôler une entreprise en question, et peut prendre en charge lesdites dépenses en ayant obtenu la procuration d'un nombre d'actionnaires lui permettant d'appeler à une réunion exceptionnelle de l'assemblée générale, alors on doit obtenir l'autorisation du régulateur des marchés financiers. Cette question peut prendre un certain temps. Et même lorsqu'une partie souhaite appeler à une réunion de l'assemblée générale et qu'elle peut prendre en charge les dépenses, il faut connaître au préalable les noms et adresses des actionnaires, ce qui peut être refusé par l'administration. Cela peut conduire la partie concernée à mener une action en justice pour obtenir ces informations. Cette

action peut prendre un certain temps, ce qui donnera l'occasion à l'administration d'améliorer ses résultats et de verser des dividendes pour attirer les actionnaires de son côté. Dans les entreprises par actions, dont le pourcentage des actionnaires fondateurs est important, des changements radicaux peuvent être opérés, en introduisant par exemple un comité neutre qui est exempt des travailleurs de l'entreprise. Ce comité met en place une liste des candidats au nouveau conseil d'administration, laquelle est soumise au vote de l'assemblée générale. Parmi les changements introduits, on trouve également la séparation entre les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général, en considérant que c'est le directeur exécutif de l'entreprise. Par contre, dans les entreprises familiales, la famille est la seule qui contrôle l'assemblée. Souvent, l'entreprise manque de direction professionnelle et compétente. Ce sont les propriétaires eux-mêmes qui dirigent. Il s'agit des membres de familles qui manquent souvent d'expérience et de compétences. Quand bien même l'expérience et les compétences sont disponibles, la priorité reste la loyauté envers la famille et ses intérêts, au détriment des actionnaires extérieurs qui pourraient ne pas avoir une capacité de vote influente. La direction peut justifier cette situation par la part majoritaire de la famille dans le capital, et estimer que, par conséquent, c'est elle qui supportera le plus de risques. Avec une faiblesse de la divulgation et de la transparence au sein des entreprises familiales, la capacité des actionnaires externes de juger les résultats de l'entreprise s'en trouve dans le doute. Dans certaines entreprises, où la banque est membre du conseil d'administration, cette dernière peut avoir la possibilité de contrôler la direction exécutive, ce qui est peu acceptable. La présence de la banque au conseil d'administration peut être le résultat de sa détention d'actions dans cette entreprise, en tant que créancier et prêteur de l'entreprise. Ceci montre la contradiction entre son statut de créancier et celui d'actionnaire.

2.3.2.2 Le rôle des auditeurs financiers

Les entreprises qui offrent leurs actions au public sont obligées de publier leurs états financiers et de divulguer leurs revenus, leurs dépenses, et tout ce qui pourrait dévoiler la situation financière de l'entreprise. Elles doivent aussi révéler les salaires et les primes de la direction exécutive, ainsi que ses actifs et la structure de son capital. La divulgation et la transparence reflètent de façon précise la situation financière de l'entreprise, ce qui se répercute à son tour sur l'activité de la direction financière et sur sa capacité à concrétiser les intérêts des propriétaires et à atteindre leurs objectifs et leurs aspirations. Mais, au regard des opérations de faillite et des effondrements subis par certaines entreprises, qui publiaient régulièrement leurs états financiers établis par un auditeur comptable externe, il s'avère que certains états financiers ne respectaient pas les règles comptables, et que les professionnels qui les ont faits n'ont pas respectés la déontologie de leur métier. En effet, après révision des états financiers publiés, on a pu constater que les

résultats n'étaient pas fidèles à la réalité de l'entreprise. Plusieurs fraudes ont été commises, ce qui a masqué des informations capitales qui pouvaient influencer sur le prix de l'action de ces entreprises. Souvent, les auditeurs financiers étaient de connivence avec la direction exécutive. Cette complicité, pour les intérêts de chaque partie (la direction exécutive et l'auditeur comptable externe), a touché les actionnaires qui sont les plus grandes victimes. Ces investisseurs ont tout perdu à cause de ces fraudes. Le meilleur exemple à cette situation est celui de la société Enron, qui a maquillé ses résultats en bénéfices *via* des manipulations comptables, ce qui a conduit à l'effondrement, par effet domino, de plusieurs sociétés américaines (Hindi, 2011). Cette affaire a poussé le Congrès américain à adopter la loi Sarbanes-Oxley, dont l'un des éléments importants est de créer un nouvel organisme de réglementation et de surveillance, dans le but de superviser les cabinets d'audit qui travaillent avec des sociétés qui proposent leurs actions au public. Son rôle est aussi de mettre en place une réglementation qui garantit l'indépendance des entreprises vis-à-vis des bureaux d'audit, afin de permettre à ces bureaux de faire leur travail selon des normes comptables saines. Dans le cas d'Enron, les enquêtes ont révélé que lesdits bureaux proposaient, en plus des bilans, des conseils comptables contre des primes généreuses, aussi bien que des postes à revenus importants. La contrepartie était, bien sûr, d'être moins regardant sur les résultats financiers de l'entreprise. La conséquence en a été le tourbillon de scandales qui emporté tout le monde, y compris les bureaux d'audit. La loi Sarbanes-Oxley a également imposé la certification des comptes par le directeur général et le directeur financier, afin qu'ils prennent une part de responsabilité. Cette loi a ajouté des articles et en a modifié d'autres, surtout ceux qui concernent la divulgation permettant un flux d'informations financières suffisant pour le compte des *traders* (en vente ou en achat). La même loi a donné plus de pouvoir et d'autorité à la Securities and Exchange Commission (SEC) et au Government Accountability Office (GAO) afin de renforcer les contrôles sur les entreprises introduites en bourse. Cette loi a prévu des sanctions pénales à l'encontre des personnes qui ne respectent pas ces dispositions, ou envers celles qui participent à des crimes liés à des fraudes ou à des abus prémédités lorsqu'il s'agit des registres comptables. Ce type de conduite caractérise les marchés financiers internationaux, dont les appareils de contrôle sont rigoureux et précis, et dans lesquels à la fois les investisseurs et les personnes sont conscients. C'est ce qui fait la différence avec d'autres pays où les performances sont nettement en deçà et dont les appareils administratifs manquent d'expérience ou qui n'ont pas les compétences nécessaires. Ces pays souffrent aussi d'une législation économique qui n'est pas en phase avec la réalité et qui n'a pas su s'adapter à l'évolution des marchés dans le monde. C'est la situation que connaissent les entreprises libyennes par exemple.

2.3.2.3 Les mécanismes des marchés de prise de contrôle

Les fusions se produisent, normalement, après un accord entre le conseil d'administration de l'entreprise, qui souhaite faire l'acquisition, et l'entreprise à acquérir. Cette décision est approuvée par l'assemblée générale des deux entreprises. Selon cet accord, l'entreprise objet de l'acquisition disparaît pour devenir une partie intégrante de l'entreprise qui a proposé la fusion. Par contre, l'entreprise qui a fait l'acquisition ne change pas de nom. En tout cas, c'est la description du processus qui concerne les acquisitions dans le marché libyen. On peut donner comme exemple sur les dernières années la fusion des banques Oumma et Aljoughouriya. Ainsi la banque Oumma a disparu et la banque Aljoughouriya est devenue la plus grande banque du pays (en taille, en capital et en nombre de filiales). Selon les termes de cette fusion, les investisseurs de la banque Oumma sont devenus actionnaires propriétaires de la banque Aljoughouriya. L'accord entre les deux entreprises qui souhaitent fusionner peut prévoir la constitution d'un nouveau corps qui portera un nouveau nom qui ne fait pas référence aux anciens noms des entreprises fusionnées. Cet accord peut aussi être qualifié d'union entre les deux entreprises. Dans ces deux cas, le contrôle est pacifique et les porteurs d'actions de l'entreprise visée par la fusion sont propriétaires dans la nouvelle entité. En revanche, quand une entreprise prend le contrôle d'une autre loin du conseil d'administration de l'entreprise visée, ce contrôle est qualifié d'hostile. Ce type d'action peut être mené par deux voies : le vote ou l'offre d'achat direct d'actions auprès des actionnaires. On peut rappeler à ce propos que les entreprises n'ont recours au contrôle hostile que si les tentatives de contrôle pacifique échouent. Ce dernier contrôle se fait grâce à un accord entre le conseil d'administration des deux entreprises. L'accord passe ensuite devant l'assemblée générale de chaque entreprise. Au final, les termes de l'accord mentionnent l'intention de l'entreprise souhaitant faire l'acquisition des actifs de l'entreprise visée. Le paiement se fait en espèces ; quant aux actionnaires qui ne souhaitent pas vendre leurs parts, ils ont le droit d'avoir l'équivalent en actions dans l'entreprise qui obtient le contrôle.

La guerre de vote, dans laquelle le conseil d'administration souhaitant faire l'acquisition cherche à obtenir une procuration de la part des actionnaires de l'entreprise visée, en appelant à une nouvelle assemblée de cette entreprise, va pousser dans le sens d'éliminer le conseil d'administration et de le remplacer par un autre, ce qui n'est d'aucune utilité. En effet, dans la plupart des cas, la probabilité que les porteurs d'actions assistent à cette assemblée est souvent faible. D'un autre côté, la méthode des dons consiste à ce que l'entreprise souhaitant faire l'acquisition fasse des annonces dans les médias, dont le contenu exprime le désir d'acheter les actions de l'entreprise visée. Souvent, le prix proposé est au-dessus du prix du marché du cours de l'action. Dès lors que la part des actions achetées atteint 50 % du capital, augmentée d'une action,

on peut se passer du conseil d'administration et commencer les procédures de l'acquisition. Les chances de gagner semblent plus grandes s'il existe une culture de marché capitaliste. Ainsi, une base de propriété plus large, qui n'est pas concentrée entre les mains d'une famille ou d'un groupe industriel, en plus de la compétence et d'une liquidité caractérisant le marché, laisse plus de possibilités aux actions de l'entreprise d'être mises sur le marché. Par conséquent, il est plus facile d'acheter la part des actions de l'entreprise visée. Il va sans dire que le sentiment du danger de l'acquisition constitue un outil de pression sur le conseil afin qu'il améliore ses résultats et ne soit plus sous la menace de départ. Toute tentative de contrôle hostile, peu importe ses voies, va rencontrer une opposition de la part de l'administration de l'entreprise visée. Aussi les législations imposent-elles des restrictions sur ce type d'opération afin de préserver un équilibre entre les intérêts des différentes parties.

Chapitre 2 : Transparence, bonne gouvernance et états financiers

IV. Introduction du deuxième chapitre

La nécessité d'assurer la transparence de l'information est due à la nécessité de réduire l'asymétrie d'information pour les différents groupes de parties prenantes, de réduire les risques de fraude financière et de renforcer la gouvernance d'entreprise. Il est extrêmement important d'évaluer la transparence des informations financières dans le contexte d'une présentation véridique des informations comptables par le personnel de direction sur la formation des résultats financiers des activités aux propriétaires et aux investisseurs. Un certain nombre de questions restent non résolues liées à la procédure analytique d'appréciation du niveau de transparence des états financiers de la société, qui tiendrait compte de la protection des intérêts des investisseurs et de l'éventuel comportement opportuniste des dirigeants.

V. Section 1 : Transparence, informations comptables et gouvernance d'entreprise

Les états financiers doivent être transparents afin que les investisseurs puissent facilement comprendre les détails financiers d'une entreprise. Les investisseurs s'attendent à voir exactement comment une entreprise gère ses avoirs, ses bénéfices et sa dette. Ils peuvent également suivre l'évolution de leurs investissements et évaluer la performance globale de l'entreprise. Les entreprises qui comprennent l'importance de la transparence dans l'information financière sont également bien informées sur la psychologie des investisseurs. Un rapport financier complexe et opaque ne donne aucune idée des vrais risques encourus et des vrais fondamentaux de l'entreprise. Comprendre les exigences de transparence comptable est un élément crucial de la bonne pratique de gouvernance d'entreprise.

1.1 Caractéristiques de la qualité de l'information comptable et transparence des informations

Par la qualité de l'information comptable, on entend les caractéristiques de l'information comptable et les règles à utiliser pour évaluer la qualité de celle-ci. Déterminer ces caractéristiques aide les fonctionnaires lors de la préparation des rapports financiers, d'une part, et dans l'évaluation de l'information comptable qui résulte d'autres applications comptables et dans la distinction entre ce qui est nécessaire et ce qui ne l'est pas, d'autre part. La qualité de l'information comptable est également un critère permettant d'apprécier dans quelle mesure l'information comptable atteint ses objectifs (Fitrios, 2016). Elle peut également servir de base pour différencier les méthodes comptables à des fins de réalisation et de divulgation comptable dans les états financiers et les rapports, ce qui permet de choisir les informations les plus utiles pour aider les utilisateurs principaux à rationaliser leurs décisions (Elaoud and Jarboui, 2017). Autrement dit, une bonne

information est une information qui est utile au décideur pour prendre la bonne décision. En outre, l'information comptable représente toutes les informations quantitatives et non-quantitatives liées aux événements économiques, qui sont traitées et étudiées par le biais de systèmes d'information comptable dans les rapports et les états financiers soumis pour prendre diverses décisions.

L'information comptable est définie comme le produit d'un système d'information comptable alimenté en données. Ces données sont traitées et mises sous forme de rapports et d'états financiers, qui seront utilisés par l'administration dans la gestion des divers projets. L'efficacité de la gestion dépend également de la disponibilité de ces informations comptables nécessaires à la planification, à la direction et au contrôle.

Il convient de noter que le terme « information comptable » s'est largement répandu dans la littérature et dans les recherches, qui considèrent qu'il est nécessaire d'aborder la comptabilité sous différentes dimensions et différents domaines de manière intégrée. Les informations sont recueillies de différentes sources, elles sont la matière vivante qui peut être traitée par l'analyse, l'interprétation, l'explication et la description pour le traitement et la sortie sous la forme d'informations, qui représentent des données utiles pour la prise de décision (Collier, 2015 ; Gofwan, 2022).

La qualité de l'information comptable consiste donc en ses caractéristiques qualitatives. Il convient alors de donner un aperçu historique de ses caractéristiques qualitatives à travers les contributions des chercheurs, des instituts et des associations professionnelles actives dans ce domaine. De nombreuses études comptables ont déterminé les principes comptables généralement acceptés dans un cadre théorique unique. L'étude de Maurice Moonitz réalisée en 1961 (Moonitz, 1961) a été l'une des premières en ce sens. Ces études se sont focalisées sur ce que devrait être la responsabilité, et non sur ce qui est dans la réalité. Le Comité des normes comptables et financières (Financial Accounting Standards Board) des États-Unis d'Amérique a publié la liste n° 2 de 1980, considérée comme l'une des plus importantes publiées dans ce domaine, où sont énumérées les normes de qualité de l'information comptable. Par cette liste, le Comité a cherché à améliorer le contenu et les caractéristiques des sorties du système d'information comptable, et à valoriser le rôle de la comptabilité en tant qu'activité au service des acteurs et des responsables du processus décisionnel (Société arabe des comptables certifiés).

En 1989, l'International Accounting Standards Committee (IASC) a publié une étude intitulée *Framework for the Preparation and Presentation of financial Statements* (Cadre conceptuel pour la préparation et la présentation des états financiers). Selon ce texte, les principaux éléments à retenir sont les suivants :

1.1.1 -Compréhensibilité

1.1.2 -Pertinence, qui se compose des sous-éléments suivants :

- ✓ Valeur prédictive des informations ;
- ✓ Valeur correctrice ou confirmatoire ;
- ✓ Valeur correctrice.

1.1.3 - Fiabilité, qui comprend les sous-éléments suivants :

- ✓ Sincérité de l'expression ;
- ✓ Objectivité ;
- ✓ Intégration.

1.1.4 - Comparabilité, présentant les sous-éléments suivants :

- ✓ Importance relative ;
- ✓ Actualisation et fraîcheur ;
- ✓ Équilibre, coût et dépense ;
- ✓ Équilibre et caractéristiques de qualité.

1.2 - Définition du système d'information comptable

Le système d'information comptable est l'un des principaux composants du système d'information de gestion (Gelinass et al., 2017). La différence entre les deux se limite au fait que le premier concerne les données et informations comptables, tandis que le second concerne l'ensemble des données et informations qui affectent l'activité de l'entreprise. En tant qu'élément du système d'information principal de l'entreprise, le système d'information comptable doit remplir sa mission dans le processus de support de l'information comptable, qui constitue ses résultats finaux sous la forme de rapports financiers utiles à l'évaluation et à la prise de décision. Le système d'information comptable peut être défini comme l'une des composantes de toute organisation administrative spécialisée dans la collecte, la classification, le traitement, l'analyse et la communication d'informations financières appropriées pour la prise de décision à des parties externes, telles que les organismes gouvernementaux, les créanciers, les investisseurs et la direction de l'entreprise.

D'autres définissent le système d'information comptable comme étant un sous-système d'information au sein de l'entreprise qui gère les opérations financières de base pour produire des informations financières liées aux résultats de performance.

Pour d'autres, le système d'information comptable est défini comme faisant partie des principaux systèmes d'information de l'entreprise, constitué d'un ensemble d'éléments et d'outils qui interagissent dans un cadre précis, selon un ensemble de procédures et de règles afin de traiter les états financiers, exprimés dans des événements économiques visant à les préparer et à les présenter sous forme de rapports financiers répondant aux besoins de différents groupes d'utilisateurs.

1.3 Qualité de l'information comptable et efficacité de la gouvernance

L'objectif principal de l'information comptable était d'aider ses utilisateurs à prendre des décisions éclairées. La qualité de l'information comptable peut être appréciée de deux manières. Le premier est l'utilité de l'évaluation, ce qui signifie que l'information est utile aux investisseurs qui cherchent à prendre des décisions d'évaluation. Il reflète la fonction de coût de l'information comptable. Le second est la validité des contrats, ce qui signifie que les informations comptables profitent aux contrats, en particulier ceux entre les investisseurs et les dirigeants. Il reflète la fonction de gouvernance de ces informations. Ainsi, l'information comptable a deux fonctions fondamentales : la tarification et la gouvernance. Premièrement, l'information comptable met en œuvre sa fonction de tarification en influençant les coûts du capital et les cours des actions. Des informations de haute qualité peuvent atténuer l'asymétrie d'information, réduisant ainsi le coût en capital du financement externe (Myers et Majluf, 1984). La fonction de tarification peut également être réalisée en influençant les cours des actions. Dans une certaine mesure, le cours des actions d'une entreprise cotée en bourse reflète des informations particulières à son sujet. Une information comptable de meilleure qualité et plus transparente permet d'intégrer des opportunités de croissance dans le cours de l'action, attirant ainsi de nouveaux investisseurs. Deuxièmement, en atténuant l'asymétrie d'information ex post entre les parties intéressées à un contrat, l'information comptable peut réduire les imperfections du contrat, restreindre et contrôler le comportement opportuniste des dirigeants. Ainsi, l'information comptable remplit une fonction de gouvernance. Dans le cas de l'obtention de capitaux externes, cette fonction de gouvernance de l'information comptable aide les entreprises cotées à prendre des décisions rationnelles pour se concentrer sur leur activité principale et allouer le capital plus efficacement.

Le système d'information comptable remplit un ensemble de fonctions au sein de l'organisation ou de l'entreprise. Ces fonctions sont résumées en quatre fonctions principales :

1.3.1 Collecte et stockage efficaces et efficients des données relatives aux systèmes et aux opérations de l'entreprise ;

1.3.2 Traitement des données par des opérations de tri, de catégorisation et de synthèse ;

1.3.3 Générer des informations utiles pour la prise de décision ;

1.3.4 Assurer un contrôle adéquat qui assure un enregistrement précis du traitement des données liées aux systèmes de l'entreprise.

Il est connu que le système d'information comptable vise à fournir les informations comptables nécessaires pour répondre aux besoins des différents utilisateurs. Ces derniers peuvent travailler dans les niveaux administratifs de l'entreprise ou être extérieurs à celle-ci (clients, agences gouvernementales, etc.).

1.4 Les objectifs les plus importants du système d'information comptable

1.4.1 Enregistrer les opérations du projet et tirer des conclusions

Cette étape est désignée par le processus de saisie des données résultant de nombreux événements financiers, appelés « opérations comptables ». Le système d'information comptable enregistre ces opérations à partir de la réalité des documents, les transfère, les assemble et les stocke à travers un ensemble de procédures pour en tirer des conclusions. Le système d'information comptable vise à y parvenir conformément à de nombreux principes comptables convenus, qui régissent la pratique et le traitement comptable et déterminent son contenu sous la forme de rapports financiers.

1.4.2 Fournir les informations nécessaires pour soutenir la prise de décision

Le système d'information comptable vise à fournir des informations utiles à la prise de décision de la direction et des autres bénéficiaires (Mancini and Vaassen, 2013). Ce type de besoins est fourni aux parties internes à travers ce qu'on appelle la comptabilité de gestion, chargée d'étudier les besoins des niveaux administratifs et la manière de les fournir. Quant aux besoins des utilisateurs externes, la plupart d'entre eux sont traités à travers des rapports et des états financiers publiés.

1.4.3 Fournir les informations nécessaires à l'évaluation des performances

Le système d'information comptable, après avoir été alimenté par des données financières traitées et mises sous forme de rapports et d'états financiers, produit des informations comptables qui constituent la principale source du processus d'évaluation des performances et de prise de décisions adéquates, en plus des informations fournies par les sous-systèmes de l'entreprise. Certains indicateurs comptables déduits des rapports et listes publiés sont en outre utilisés dans le processus d'évaluation des performances (Alnajjar, 2017). La direction de l'entreprise doit

également divulguer dans quelle mesure elle respecte ses responsabilités légales envers les parties externes, en plus de divulguer la situation financière et le résultat de l'exercice à ses utilisateurs externes, tels qu'actionnaires, créanciers, organismes professionnels et gouvernementaux.

1.4.4 Assurer un contrôle efficace des actifs et des données

Il est entendu par-là la protection des actifs et des biens contre le vol, le détournement et l'utilisation abusive, outre la préservation des fonds en suivant les procédures nécessaires pour les protéger, ainsi que la tenue des registres et leur protection d'éventuelles modifications ou dommages de leur contenu, et la préservation des documents importants, tels que les statuts de la société et les contrats entre la société et des tiers.

La fonction de contrôle du système d'information est d'assurer un contrôle interne suffisant pour atteindre trois objectifs principaux (Al Hanini, 2015 ; Teru et al, 2017 ; Sumaryati et al, 2020):

A- Confirmer la confiance dans les informations produites par le système ;

B- Confirmer que les activités de travail sont effectuées de manière efficace et précise afin que ces actions soient conformes aux données administratives ;

C- Protéger les actifs de l'entreprise.

1.5 Cycle des données dans le système d'information comptable et son impact sur l'amélioration de la qualité de l'information

L'objectif est d'obtenir des informations et des états financiers exacts et appropriés pour assurer la pérennité de l'entreprise et prendre les bonnes décisions au bon moment. Le cycle d'exploitation des données comptables comprend quatre phases :

1.5.1 Phase d'entrée

Elle consiste à collecter des données de diverses opérations, événements financiers et quantitatifs découlant de la relation de l'entreprise avec des parties externes. Par conséquent, l'exactitude des données de marketing et d'examen est extrêmement importante.

La phase d'entrée comprend l'enregistrement des données par date et leur classification, ainsi que la collecte de données similaires et la vérification de la validité des données. La plupart des activités et événements économiques de la société sont vérifiés et consignés au moyen de documents écrits, ces derniers constituant la preuve que le processus financier a eu lieu. La phase d'entrée est la base sur laquelle repose le processus d'extraction de l'information, c'est la matière première pour les informations et les états financiers que l'entreprise produira.

1.5.2 Phase de traitement des données

Le processus de traitement dans les systèmes d'information comptable s'effectue par le transfert des données relatives aux différents systèmes d'opérations financières qui sont collectées et enregistrées, ainsi que par le transfert comptable, pour effectuer les opérations comptables et les analyser afin de faciliter le report vers les différents rapports et états financiers. Afin d'atteindre l'objectif souhaité du processus de traitement des données, un ensemble de règles générales doivent être respectées, à savoir éviter la duplication des opérations de traitement, simplifier au maximum les opérations et réduire le délai de leur enregistrement.

1.5.3 Phase de production

L'objectif principal des différentes opérations comptables est de produire des informations, qu'elles soient sous forme de rapports ou d'états financiers, accompagnés de notes et d'explications. Ces informations sont considérées comme le résultat final des données et de leur analyse, et c'est la seule base fiable pour évaluer les différentes options et prendre les bonnes décisions. Elles permettent également de relier les objectifs principaux et subsidiaires de l'entreprise aux moyens et outils pour les atteindre. Ces moyens et outils sont constitués des rapports financiers et des budgets prévisionnels, ainsi que de la présentation et de l'analyse des résultats des événements et des activités de l'entreprise, afin que les responsables de la gestion de l'entreprise puissent évaluer la performance de celle-ci.

En conséquence, nous pouvons dire que les rapports et les états financiers sont la forme la plus utilisée pour évaluer les produits des systèmes d'information comptable, et qu'ils constituent l'outil de communication entre le système d'information comptable et les différents bénéficiaires, à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise. Ainsi, l'efficacité du système d'information est liée à la qualité des rapports et des états financiers et à leur adéquation aux différents utilisateurs. Les rapports financiers sont les produits du système d'information comptable, sous la forme d'un ensemble de rapports périodiques préparés à la demande, qui doivent être clairs et utiles à la prise de décision.

Pour que ces rapports et états financiers (produits) comportent les caractéristiques qualitatives de l'information comptable, doivent être considérées les conditions suivantes lors de la préparation, de l'affichage et de la conception des rapports :

- a- La clarté et la facilité de compréhension des rapports financiers, d'autant que la plupart de leurs utilisateurs ont une expérience comptable, dans la mesure du possible ;

- b- L'adéquation des rapports et des états financiers aux besoins des niveaux administratifs au sein de l'entreprise, ainsi qu'à ceux des utilisateurs externes ;
- c- La réduction de l'intervalle de temps entre la prise de décisions et les rapports de performance sur les résultats de ces décisions ;
- d- La distinction entre ce qui doit être inclus et divulgué dans les rapports et les états financiers, et ce qui doit être omis et enlevé, selon les critères qualitatifs de l'information comptable « coût et bénéfice ».

La tendance actuelle tend à réduire cette énorme quantité de rapports et de données suivant le principe de « gestion par déduction », selon lequel les rapports sur les activités et les départements qui réussissent à réaliser le plan fixé ne sont pas nécessaires. En conséquence, la préparation des rapports est limitée aux activités et départements qui ne parviennent pas à réaliser le plan qui leur est fixé, c'est-à-dire dont la performance entraîne des écarts significatifs par rapport aux objectifs planifiés. L'application de ce principe dans l'élaboration des rapports financiers mène à la brièveté des informations qu'ils contiennent, dans la mesure où seuls les écarts significatifs sont inclus, ce qui permet d'économiser le temps de production de ces rapports et l'effort nécessaire pour les évaluer.

1.5.4 Le retour d'information

Dans ce processus, le système comptable doit avoir la capacité de produire l'information comptable appropriée, qui permet de la comparer à des normes prédéterminées, ce qui améliore la qualité des rapports financiers et renforce leur efficacité et leur efficacité dans la prise de décision. Le concept de « technique inverse » est un processus qui permet l'utilisation efficace des ressources dont dispose l'entreprise pour atteindre les objectifs planifiés. La technique inverse est un outil efficace pour l'efficacité de la performance réelle de l'entreprise au regard de son plan, de la performance d'entreprises similaires ou de la performance réelle des périodes antérieures. Elle permet, d'une part, d'identifier dans quelle mesure les objectifs annoncés ont été atteints, en matière d'efficacité et d'efficacité d'exploitation des ressources dont elle dispose, et, d'autre part, de déterminer les déviations, de découvrir les faiblesses et les forces afin d'agir sur leurs causes et sur les facteurs qui ont contribué à leur émergence. Afin que le système d'information comptable fournisse les caractéristiques qualitatives de l'information comptable dans les rapports et les états financiers dont les différents utilisateurs ont besoin, il doit être conçu en fonction de la qualité des sorties requises, sur la base desquelles les entrées nécessaires sont déterminées et traitées de la manière souhaitée pour produire des sorties appropriées pour la qualité de la prise de décision.

1.6 Le contrôle interne du système d'information comptable

Le système d'information comptable est un mécanisme développé pour aider les dirigeants à la gestion et au contrôle des affaires liées au domaine économique et financier des entreprises. Il s'agit d'aider les organisations à surveiller et à gérer les irrégularités financières et les faillites en les diagnostiquant et en les classant, en les définissant pour déterminer et améliorer la productivité et surveiller la gestion des risques. Le système d'information comptable est l'un des mécanismes les plus importants des bonnes pratiques de gouvernance. Les systèmes d'information comptable sont indispensables aux bonnes pratiques d'une entreprise et à la mise en place de systèmes de contrôle interne. Les irrégularités comptables et les fraudes en matière de rapports financiers ont révélé l'inefficacité des contrôles internes. Le contrôle interne est utilisé pour protéger les actionnaires contre les risques ou atténuer les effets des événements à risque.

1.6.1 Le contrôle interne comme mécanisme de protection des actionnaires

Le contrôle interne est le plan d'organisation et l'ensemble des méthodes et normes concurrentes suivies par l'entreprise pour protéger ses actifs, améliorer l'efficacité de la production et favoriser la conformité avec les politiques administratives fixées.

Le contrôle interne est l'un des piliers des opérations administratives. Il relève de la responsabilité de l'administration, et celle-ci peut déléguer certaines autorités de contrôle à d'autres personnes, telles que l'auditeur interne et l'auditeur externe, mais la responsabilité finale incombe à l'administration. Le contrôle interne fournit la plus grande quantité possible d'informations comptables fiables.

1.6.2 Contrôle des données

Les données sont contrôlées en deux étapes principales :

- 1- Veiller à ce que les données soient conservées intactes et complètes, et traitées selon des méthodes correctes, par exemple en faisant correspondre les données saisies dans l'ordinateur avec les documents et registres originaux ;
- 2- Assurer la sécurité et la protection des données contre les falsifications, la fraude, les altérations, les dommages et les incendies ; par exemple, empêcher l'accès aux lieux des systèmes d'information, sauf par le biais de cartes électroniques, ce qui fait partie des bases des systèmes de contrôle interne.

1.6.3 L'environnement de contrôle interne

L'environnement de contrôle est le cadre général dans lequel les procédures et politiques de contrôle sont mises en œuvre. Cet environnement montre l'intérêt accordé par la direction à l'importance du contrôle, ce qui a un impact sur les systèmes comptables de l'entreprise. L'intérêt de la direction pour les systèmes d'audit interne est la principale mission de l'environnement des systèmes de contrôle de l'entreprise (Hajr, 2004). L'environnement de contrôle est l'effet combiné d'un ensemble de facteurs dans l'établissement et la décision des politiques et procédures de contrôle. Ces facteurs sont le mode et la philosophie de gestion, la structure organisationnelle et les méthodes de délégation d'autorité et de responsabilité, ainsi que les méthodes de contrôle des performances et les politiques d'utilisation et de formation des ressources humaines.

1.6.4 Les procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle sont un ensemble d'outils à la disposition de la direction, à travers lesquels les procédures de contrôle peuvent être établies et appliquées. Les procédures de contrôle ont des objectifs variés et peuvent être appliquées dans différents systèmes administratifs. Par conséquent, elles doivent être considérées en intégration avec l'environnement de contrôle de l'entreprise. Les plus importantes de ces procédures suivent.

1.6.4.1 La séparation des tâches

Il s'agit d'évaluer la responsabilité de l'exécution d'une seule opération entre plusieurs personnes, dans le but d'éviter qu'une seule personne prenne le contrôle complet de tout le processus d'exécution de l'opération et contribue également à protéger les actifs et à améliorer la confiance.

1.6.4.2 La conception et l'utilisation des documents et registres appropriés

Une fois les pouvoirs définis et répartis, et pour mener à bien les opérations et définir les missions, l'ensemble des procédures du système de contrôle sont consignées. La documentation comptable aide toutes les parties à évaluer l'efficacité et l'efficience de la préparation et du traitement des données et de l'obtention des sorties, ainsi que leur exactitude et leur degré de fiabilité en matière de capacité à atteindre les objectifs de l'entreprise.

1.6.4.3 L'organisation des procédures d'accès et d'utilisation des actifs et des documents

Des mesures doivent être identifiées et prises pour assurer la préservation des informations et des actifs de l'entreprise, de même que d'autres documents importants, contre le vol, la falsification et la manipulation.

1.6.4.4 Le contrôle interne indépendant des processus et des documents

Le contrôle interne est réalisé à travers un ensemble de procédures qui régissent la comparaison et la conformité des données comptables qui sont auditées au sein du système d'information comptable, afin d'assurer la validation des données comptables.

1.7 Développements des technologies et des mesures comptables

1.7.1 La technologie comptable et son importance

Les récents et rapides développements des systèmes d'information comptable, ainsi que l'ampleur des projets, ont conduit à une plus grande précision dans la conservation et l'analyse des données (Mamić Sacer and Oluić, 2013 ; Meiryani and Susanto, 2018 ; Raewf and Jasim, 2020). L'utilisation de systèmes de traitement électronique des données a entraîné une modification notable de la fonction comptable, ainsi que la diminution du temps que l'employé consacrait quotidiennement à l'enregistrement manuel des transactions et des événements financiers, maintenant facilement accompli par l'ordinateur. Le temps et l'argent sont alors économisés, exploités par l'employé et le comptable participant à l'analyse des informations en vue de prendre les décisions. La propagation des ordinateurs a contribué à la préservation des journaux comptables et au développement de divers types de comptabilité pour les activités de l'entreprise.

La technologie de l'information est en général définie par un ensemble de caractéristiques consistant en l'utilisation généralisée de moyens automatisés pour le traitement et le stockage de la grande quantité de données et d'informations, la récupération et l'obtention des sorties numériques descriptives, outre l'importante réduction du temps et des coûts de leur production. Les avantages de l'émergence de l'utilisation des technologies de l'information dans notre réalité contemporaine sont bien connus, de sorte qu'il n'est pas utile de les mentionner dans cette recherche.

1.7.2 L'importance du développement de la mesure comptable

Outre les développements technologiques de l'information comptable, le développement de la mesure comptable est également significatif. En effet, la mesure comptable est l'une des bases de la

théorie comptable, et son développement est l'un des éléments les plus importants pour l'évolution de la science comptable en général. La mesure comptable demeure basée sur les événements et opérations financières, de sorte que les aspects et dimensions qualitatifs et fonctionnels sont négligés. Bien que la précision souhaitée de la mesure comptable soit une raison de l'ignorance des aspects et dimensions qualitatifs et fonctionnels, étant donné les difficultés inhérentes à leur détermination et à leur mesure, cette négligence en soi constitue une source d'inexactitude, ce qui est une source d'insatisfaction d'un grand nombre d'utilisateurs de l'information comptable.

Il convient alors de s'accorder sur l'importance de la mesure comptable et de son développement pour inclure des dimensions et des aspects qualitatifs, en fixant des normes et des indicateurs standard pour les déterminer et les utiliser. Afin d'assurer la qualité de l'information comptable, le système d'information comptable doit l'accompagner sous plusieurs angles, comme le cadre du processus standard, l'unité des méthodes et les règles de la norme comptable.

1.8 Caractéristiques qualitatives de l'information comptable

Les objectifs des rapports et des états financiers sont de fournir des informations utiles, dans le but d'aider à prendre les bonnes décisions, ainsi que de maintenir la pérennité et la croissance continue de l'entreprise (Socea, 2012 ; Zhai and Wang, 2016 ; Elaoud and Jarboui, 2017). Pour que ces listes et rapports répondent aux besoins de leurs utilisateurs, l'information comptable doit répondre à un ensemble de caractéristiques qualitatives. Par conséquent, l'objectif principal de l'extension de ces caractéristiques est de les utiliser pour évaluer le niveau de qualité de l'information financière qui est présentée et divulguée dans les rapports et états financiers. Afin de choisir la méthode, la façon et la norme comptable satisfaisantes pour le traitement et la présentation des informations comptables, et de déterminer le type d'informations divulguées ainsi que la forme de leur présentation, il s'agit toujours d'identifier et de choisir les alternatives comptables qui fournissent le plus d'informations complémentaires pour la prise de décision.

Le Comité des normes comptables et financières (FASB) a publié la déclaration n° 2 des concepts de normes pour la qualité de l'information comptable (Johnson, 2005). Ce document énonce un ensemble de caractéristiques qualitatives considérées comme critères de comparaison des meilleures informations, « les plus utiles » et « les moins informatives » à la prise de décision. Par ailleurs, le Comité a établi des normes pour les caractéristiques qualitatives de l'information comptable, à savoir le rapport coût-bénéfice et l'importance relative de l'information. Il existe également une imbrication entre les caractéristiques intrinsèques de l'information comptable et celles des utilisateurs de cette information. Le critère prédominant pour juger du choix approprié entre les alternatives comptables est l'utilité et l'intérêt de l'information dans la prise de décision.

L'information utile est celle qui est compréhensible et intéressante pour les bénéficiaires. La figure suivante montre les caractéristiques qualitatives de l'information comptable.

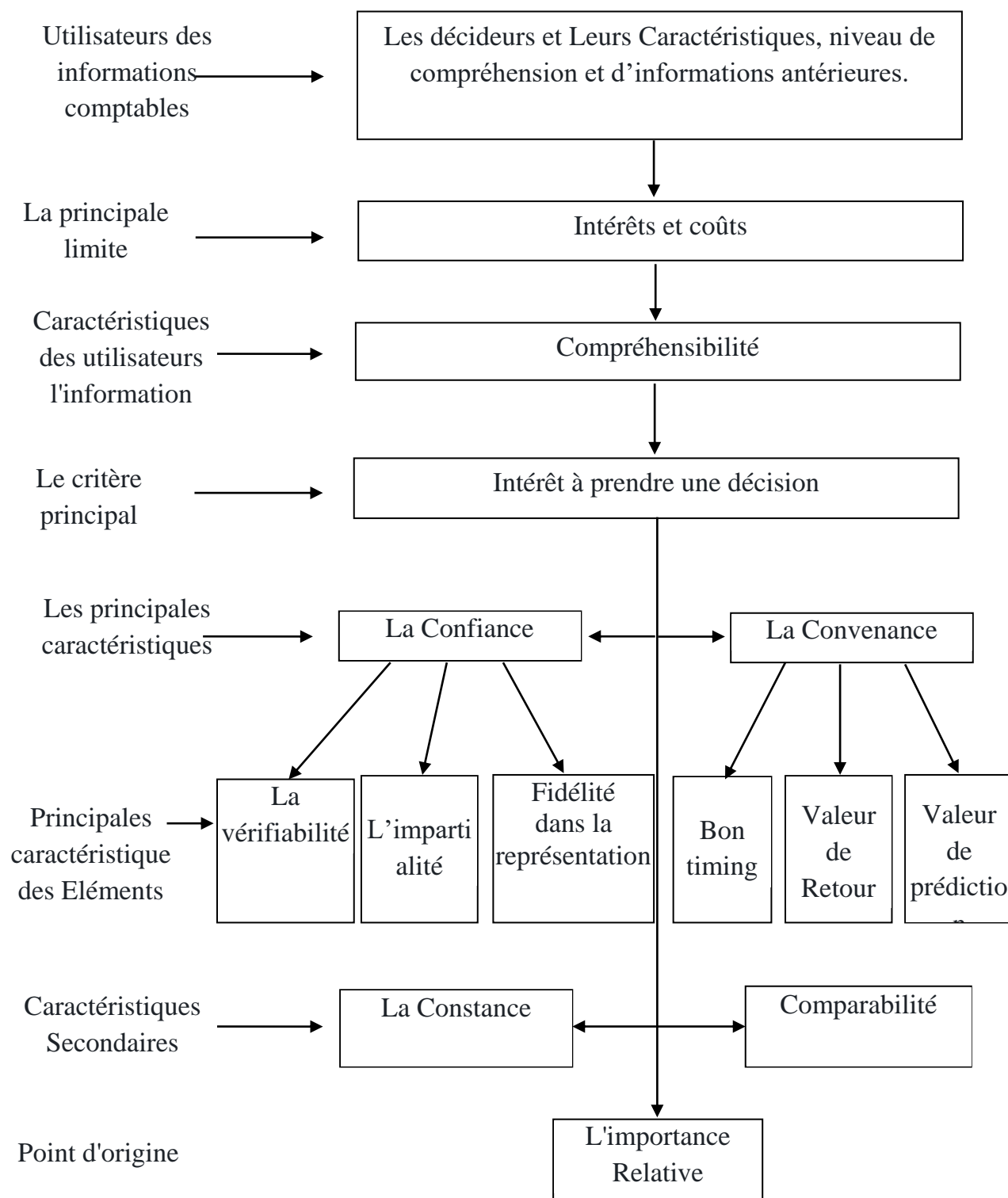


Figure 1 : Forme hiérarchique des Caractéristiques qualitatives de l'information Comptable" (Stamford. Conn, 1980)

Dans la prise de décision, il existe deux types d'utilisateurs, internes et externes à l'entreprise : les investisseurs et les prêteurs, outre les organismes gouvernementaux et professionnels tels que les investisseurs, les prêteurs, les organismes gouvernementaux et autres. Pour obtenir les informations dont elles ont besoin, ces entités se basent principalement sur les informations inscrites et présentées dans les rapports financiers présentés de manière facultative, mais ne se passent pas des informations des rapports financiers, comme la planification, l'organisation, l'orientation, le contrôle et l'évaluation des performances, pour prendre leurs décisions.

Les décideurs sont également différents. Cette différence est liée au niveau d'éducation, de compréhension et de formation de chacun d'eux, de même qu'aux informations détenues et aux décisions qu'ils prennent. En effet, l'information comptable utile pour un utilisateur n'est pas la même pour un autre, car elle n'est pas utile pour les fins pour lesquelles elle est recherchée. Certains vont donc demander le modèle de décision de l'utilisateur principal, dans la mesure où le comptable pourra ainsi déterminer les informations qu'il est tenu de fournir. Malgré la difficulté de cette connaissance, cela montre à quel point il est important de connaître les désirs de l'utilisateur en matière de comptabilité, afin qu'il puisse obtenir l'information requise pour ses besoins, avec une présentation « correcte ». Par conséquent, nous remarquons que les caractéristiques qualitatives de l'information comptable consistent en ce qui distingue les informations les meilleures, les plus utiles et les plus intéressantes, de celles qui sont les moins utiles aux fins de la prise de décision, telles que classées par le Comité des normes comptables et financières pour l'année 1980.

1.8.1 Principales caractéristiques qualitatives

La caractéristique d'intérêt pour la prise de décision figure sur la liste des caractéristiques qualitatives de l'information comptable comme règle générale. Cela nécessite deux caractéristiques principales, à savoir la pertinence et la fiabilité. Si l'information comptable perd l'une de ces deux principales caractéristiques, elle ne sera d'aucune utilité pour ses principaux utilisateurs. Le FASB a précisé dans la liste n° 2 que les caractéristiques connues pour déterminer les meilleures informations, « les plus utiles » et « les moins utiles », sont les caractéristiques de pertinence et de fiabilité, en plus de certaines des autres propriétés qui en découlent.

1.8.1.1 La pertinence

La pertinence est définie comme la capacité de l'information comptable à modifier et à influencer la décision de l'utilisateur de l'information. Elle est définie comme la capacité à servir une décision spécifique, soit en réduisant l'état de méconnaissance des décideurs, soit en

augmentant les connaissances des décideurs, sur la situation pour laquelle la décision est prise. La pertinence est également définie comme l'information qui influence le comportement du décideur et lui fait prendre une décision différente de celle qui aurait pu être prise en son absence. Nous pouvons dire que la pertinence est la caractéristique qui influence l'orientation du comportement du décideur et l'affecte pour changer la décision qu'il prendra, relever les différences et comparer entre différentes décisions (Bruns, 1968 ; Perera and Thrikawala, 2010 ; Collier, 2015).

Selon l'American Accounting Principles Board (APB), la pertinence est la cohérence de l'information avec les modèles de prise de décision, c'est-à-dire que la méthode de normalisation et de divulgation est appropriée pour la prise de décision et répond aux besoins des utilisateurs de l'information comptable. Pour le FASB, il s'agit de l'information qui peut faire la différence dans les décisions, en aidant ses utilisateurs à faire des prévisions sur les résultats futurs ou à modifier les prédictions précédentes et à « bien » les corriger.

L'information pertinente est l'information comptable à valeur prédictive et rétrospective, qui influe sur les comportements. Elle est utile pour les décisions et retarde leur exécution pour les modifier et les orienter quand elle est présentée au moment opportun, avant de perdre sa capacité d'influence sur cette décision. La caractéristique de « pertinence » de l'information comptable influe sur le comportement des décideurs. L'information comptable pertinente est celle logiquement liée à la finalité de son utilisation, et a une influence sur cette dernière. La pertinence de l'information comptable suppose trois sous-propriétés :

A- La valeur prédictive de l'information

Une des sous-caractéristiques de l'information comptable « pertinente » est sa capacité à améliorer l'aptitude des décideurs à prédire les résultats futurs, à la lumière de ceux passés et présents (Li et al., 2017 ; Nguyen and Nguyen, 2020). Les informations pertinentes sont celles qui aident à prédire les avantages associés à une activité future. Sans connaissance des événements passés, il est difficile de prédire l'avenir. Connaître les résultats d'événements passés sans prêter attention à l'avenir est vain. En d'autres termes, la valeur prédictive de l'information aide ses utilisateurs à prédire les résultats attendus de divers événements et à confirmer leurs attentes, ou les aide à les modifier ou à les corriger. Pour que l'information comptable influe sur le processus décisionnel, il faut qu'elle ait une capacité prédictive pour faire des tests futurs ; il est également souhaitable qu'elle ait la capacité d'évaluer les résultats des tests précédents. L'information comptable, ayant un pouvoir prédictif, réduit également le degré d'incertitude sur les résultats attendus dans le futur, décidés sur la base des résultats passés. Par conséquent, la valeur prédictive de l'information aide ses utilisateurs à être en mesure de faire des prédictions sur les effets du passé,

du présent et de l'avenir, tout comme l'information comptable liée au processus de prise de décision aide ses utilisateurs à faire des prédictions sur les événements passés, présents et futurs. Il convient également de noter que la propriété de la valeur prédictive de l'information ne signifie pas que l'information a une valeur prédictive en soi, mais plutôt qu'elle peut être invoquée comme base pour faire des prédictions à l'avenir par le décideur.

B- La valeur de retour ou rétroaction

L'information financière est rétrospective, dans la mesure où elle peut être utilisée pour comprendre ou corriger des prédictions présentes ou antérieures. La propriété de valeur rétrospective de l'information est également appelée « rétroaction ». Elle est intimement liée à la valeur prédictive. Elle aide les utilisateurs de l'information à évaluer la validité de leurs prédictions précédentes, donc l'information est utilisée pour apprécier les résultats des décisions basées sur ces « bonnes » prédictions. L'information comptable se caractérise également par sa capacité à évaluer les résultats des décisions passées et sa valeur prédictive élevée pour l'avenir, présentée dans les états périodiques et sectoriels. Elle a donc une valeur double et une haute valeur prédictive pour l'avenir. Elle peut en outre fournir une rétroaction sur les résultats des décisions passées, et réduire le degré d'incertitude chez ceux ayant pris les « bonnes » décisions.

Ainsi, la valeur rétrospective des informations comptables conduit à réduire le degré d'incertitude pour les décideurs, et mène à la modification, à l'évaluation et à la correction de leurs prévisions antérieures concernant les résultats des décisions passées. Par exemple, le ratio de profit d'activité aidera l'utilisateur des rapports et des états financiers à vérifier ou à corriger ses attentes concernant les prévisions de trésorerie futures.

C- Le moment approprié

Le moment opportun désigne le fait d'évaluer l'information en temps utile, c'est-à-dire que l'information comptable et financière doit être mise à la disposition de ceux qui l'utilisent en cas de besoin. Cette information perd son utilité si elle n'est pas disponible au moment où il est nécessaire de l'utiliser, ou si son évaluation n'est plus effectuée pendant une longue période après la survenance des événements qui lui sont liés ; son efficacité diminue en matière de prise des décisions sur la base de cette information. Le moment opportun de l'information est la fourniture d'informations en temps utile, ce qui signifie que, pour être pertinente, l'information doit être fournie à ses utilisateurs au bon moment. Pour que l'information soit pertinente, elle doit être disponible pour les décideurs avant qu'elle ne perde sa capacité à influencer leurs décisions, au « moment opportun » (Zeghal, 1984 ; Gullberg, 2016). Par exemple, si le rapport des états de

l'entreprise est présenté en retard de six mois après la fin de l'exercice, l'information sera moins utile à la prise de décision. Il est également évident que, si cette information n'est pas disponible au moment où elle est nécessaire, elle n'aura pas d'impact sur l'événement ou la décision ; elle doit donc être fournie au moment opportun pour la prise de décision. En matière de rapports financiers, la caractéristique du temps opportun comporte deux aspects, à savoir la périodicité de ces rapports et la période entre la fin de l'exercice financier et la date de publication de ces rapports ou de leur mise à disposition. La caractéristique du temps opportun de l'information est également un aspect important de la pertinence, ce qui revient à dire que l'information comptable est publiée au moment approprié pour une utilisation avant qu'elle ne perde son importance dans la prise de décision. Compte tenu de l'importance de fournir des informations comptables en temps opportun, de nombreuses organisations professionnelles et non-professionnelles, ainsi que la législation, fixent un délai de publication des rapports et des états financiers dans les trois mois suivant la fin de l'exercice. La loi libyenne relative à l'impôt sur les sociétés dispose également que les déclarations de revenus doivent être soumises à l'administration fiscale accompagnées d'une copie des états finaux signés ou certifiés par un expert-comptable après l'approbation de l'assemblée générale, au plus tard au mois d'avril de l'année suivante. Afin de fournir des informations opportunes à la prise des diverses décisions, une certaine précision peut être sacrifiée.

1.8.1.2 La fiabilité

La fiabilité est l'une des principales caractéristiques qualitatives de l'information. Cette propriété suppose que l'information est exempte d'erreurs, impartiale et exprimée de manière fidèle. Il s'agit donc d'une propriété liée à la fidélité et à la crédibilité de l'information comptable (Maines and Wahlen, 2006 ; Al-Dmour, 2018). La fiabilité des informations comptables est estimée par la quantité d'informations publiées dans des rapports et dans des états financiers exempts d'erreurs, neutres en termes de présentation, avec une description fidèle des événements et des opérations financières. La fiabilité de l'information comptable est une caractéristique impérieuse pour les personnes qui n'ont ni l'expérience ni le temps d'évaluer le contenu des états financiers et de choisir les informations qui leur sont utiles. La déclaration n° 2 publiée par le FASB définit la fiabilité comme la propriété d'assurer que l'information est exempte d'erreurs, sans biais, et qu'elle représente ce qu'elle prétend représenter. Par conséquent, ceux qui utilisent les informations issues de la comptabilité financière préfèrent que ces informations soient d'un haut degré de sincérité. Cette qualité justifie leur confiance en ces informations, dans la mesure où ces dernières expriment sincèrement et fidèlement la situation financière de l'entreprise, et présentent les résultats de son activité de la meilleure façon. Pour réaliser la fiabilité de l'information, les caractéristiques auxiliaires suivantes doivent être satisfaites.

A- La sincérité de l'expression

La caractéristique de sincérité de l'expression signifie qu'il existe un degré élevé d'adéquation entre les normes (informations) et les phénomènes à rapporter. La leçon ici est de représenter sincèrement le contenu et le fond, et non pas seulement la forme. En d'autres termes, une information sincère doit représenter ou décrire fidèlement le contenu auquel elle est destinée (Adrian-Cosmin, 2015 ; Fuadah and Setiyawati, 2020). La sincérité de l'expression représente la nécessité d'une correspondance ou d'une congruence entre les chiffres et les descriptions comptables, d'une part, et les ressources et événements produits par ces chiffres et ces descriptions dans les rapports financiers, d'autre part ; en d'autres termes, les chiffres représentent ce qui a réellement eu lieu. Ces rapports sont sincères, ils montrent la réalité financière de l'entreprise à la suite des transactions et des événements réels. En outre, la caractéristique de la sincérité de l'expression nécessite d'éviter deux types de biais, à savoir le biais dans le processus de mesure, comme dans le cas de l'utilisation du principe du coût historique et le respect d'une politique de prudence pour afficher les éléments comptables, et celui de la personne en charge du processus de mesure. Pour une information comptable exempte de biais, elle doit être du plus haut degré d'exhaustivité. L'exhaustivité absolue n'est toutefois pas possible, car les rapports et les états financiers ne sont qu'un modèle de représentation de la réalité financière de l'entreprise et comportent un certain degré de biais, même léger.

B- La neutralité

La neutralité ou l'impartialité est le fait de ne pas choisir les informations de sorte à favoriser une certaine partie parmi celles concernées et s'intéressant à l'information comptable, au détriment d'autres parties. La neutralité peut être exprimée comme l'information comptable biaisée des rapports et des états financiers pour un utilisateur spécifique au détriment d'un ou d'autres utilisateurs. De manière générale, la neutralité de l'information vise à éviter l'acte intentionnellement partial de la personne qui prépare et présente les informations comptables et qui vise à atteindre des résultats prédéterminés, ou à influencer et à orienter le comportement de l'utilisateur de ces informations. En outre, l'information comptable sert des utilisateurs multiples et différents, dont les intérêts sont parfois quelque peu conflictuels. Mais ce conflit d'intérêts ne doit pas amener les préparateurs des comptes ou même l'auditeur externe à biaiser la préparation des comptes, leur divulgation et leur approbation en faveur d'une certaine catégorie d'utilisateurs au détriment d'une autre.

C- La vérifiabilité

La vérifiabilité est l'une des bases sur auxquelles nous pouvons se fier et se baser dans le choix entre différentes méthodes comptables, car elle favorise la confiance des informations comptables présentées dans les rapports financiers (Adrian-Cosmin, 2015). La vérifiabilité est un principe relatif, qui indique un haut degré de concordance entre les responsables de la mesure comptable qui utilisent les mêmes méthodes de mesure dans le processus d'examen des mêmes informations, et qui aboutissent aux mêmes résultats. Ce concept est réalisé quand un degré élevé d'accord se produit entre des personnes qui utilisent les mêmes méthodes de mesure et lorsque des auditeurs indépendants parviennent à la même conclusion sur un certain nombre d'états financiers. Si des parties externes utilisant les mêmes méthodes de mesure obtiennent des résultats différents, les états financiers ne sont pas vérifiables, et l'auditeur ne peut pas exprimer d'opinion à leur sujet. La vérifiabilité découle également de l'objectivité dans la comptabilité, qui exige que les éléments contenus dans les rapports et les états financiers soient vérifiables par le comptable ou par un tiers. Le comptable ou des tierces parties peuvent vérifier à tout moment les chiffres contenus dans les rapports et les états financiers en se référant aux documents liés aux opérations financières, outre la possibilité de vérifier les états financiers en se référant à la même mesure objective, conforme à la réalité de la vie économique. Ainsi, la vérifiabilité est la caractéristique qui reflète le consensus d'un certain nombre de comptables sur la méthode de mesure des événements financiers, de manière à assurer à un degré élevé de certitude que l'information comptable représente la réalité. L'information est donc vérifiable lorsque les résultats atteints par une personne utilisant certaines méthodes de mesure et de divulgation peuvent être consultés par d'autres personnes, de manière indépendante, en utilisant les mêmes méthodes et dans le même temps. De plus, la vérifiabilité est la propriété qui définit et reflète les méthodes de mesure comptable des événements économiques, sur lesquelles les comptables s'accordent pour parvenir aux mêmes résultats, en utilisant les mêmes méthodes et au même moment.

1.8.1.3 La relation entre la pertinence et la fiabilité

La pertinence et l'objectivité (fiabilité) sont deux caractéristiques fondamentales pour évaluer la qualité des informations fournies dans les rapports et les états financiers, en vue de leur utilisation dans la prise de décision. En effet, toute amélioration de l'une entraîne celle de l'autre. Malheureusement, cela ne peut pas toujours se produire, car de nombreuses options comptables nécessitent de sacrifier un certain degré d'objectivité afin d'atteindre la pertinence et vice-versa. Notons que la pertinence et la fiabilité sont les deux caractéristiques fondamentales qui doivent se retrouver dans l'information comptable. L'adéquation signifie l'existence d'un lien logique entre

l'information et les décisions à l'étude. En effet, la pertinence signifie l'existence d'un lien logique entre l'information et les décisions examinées. Une information pertinente est donc celle susceptible de modifier la prise de décision. Quant à la propriété de fiabilité de l'information comptable, elle est liée à la fiabilité et à la crédibilité de l'information sur laquelle se fonde la prise de décision. Par ailleurs, il y a un conflit potentiel entre les deux caractéristiques de pertinence et de fiabilité, résultant de l'application de certaines méthodes et politiques comptables, comme le principe du coût historique. Il est notoire que les chiffres des coûts historiques jouissent d'un haut degré de fiabilité, mais ils sont moins liés à la nature des informations dont a besoin l'utilisateur des rapports et des états financiers. Par conséquent, ces chiffres ont un faible degré de pertinence. Au contraire, l'utilisation du coût actuel est plus adaptée au processus de prise de décision, mais, en revanche, moins fiable en matière d'utilisation.

La relation entre les deux caractéristiques est donc une relation contradictoire, car plus la qualité de l'une est élevée, plus celle de l'autre est faible. Il sera nécessaire de sacrifier un degré de pertinence en échange de plus d'objectivité (fiabilité), ou le contraire. Il n'est pas acceptable que l'une de ces deux caractéristiques, la pertinence et la fiabilité, soit absente de l'information comptable, ce qui nécessite une sorte d'échange entre elles (Johnson, 2005). La position traditionnelle du comptable et réviseur d'entreprises confirme que la plus haute importance doit être donnée à la fiabilité dans les informations fournies par les rapports et les états financiers principaux, et, à l'inverse, à la pertinence pour les autres listes ou compléments et les annexes joints aux états financiers principaux.

1.8.2 Caractéristiques qualitatives secondaires

Outre les principales caractéristiques qualitatives mentionnées précédemment, d'autres caractéristiques non moins importantes ont été recommandées par le Conseil des normes de comptabilité financière du FASB.

Il s'agit des caractéristiques comptables qualitatives secondaires, comme la comparabilité et la permanence, qui contribuent, avec les caractéristiques qualitatives principale, à la qualité de l'information des rapports et états financiers.

1.8.2.1 La permanence de méthodes

Le principe de permanence de méthodes signifie que l'entreprise applique les mêmes méthodes pour les mêmes événements comptables de ses exercices comptables. Lorsqu'une unité comptable est appliquée d'un exercice à l'autre, elle est alors constante dans son utilisation des normes comptables. Cela ne signifie pas que l'entreprise ne peut pas changer de méthodes

comptables, elle peut en changer si elles s'avèrent meilleures. Dans ce cas, la nature et l'impact des méthodes comptables dans les rapports et dans les états financiers feront l'objet d'une information, en particulier pour les exercices au cours desquels le changement a lieu. En cas de changement des circonstances ou des principes comptables utilisés, il est nécessaire de divulguer et de justifier la nature et l'effet de ce changement comptable dans les états financiers de l'exercice au cours duquel le changement s'est produit. Tout changement de principes comptables doit être mentionné par l'auditeur dans un paragraphe explicatif de son rapport d'audit. Ce paragraphe détermine la nature du changement et guide le lecteur vers la note contenue dans les rapports financiers dans lesquels ce changement s'est produit. De manière générale, les rapports et les états financiers d'un exercice sont utiles en eux-mêmes, mais ils le sont davantage s'ils peuvent être comparés aux rapports d'autres sociétés ou aux rapports et états antérieurs de la même société.

Bien que secondaire, cette caractéristique tire son importance de l'absence de méthode comptable privilégiée parmi les méthodes comptables disponibles. Il est donc possible de passer d'un principe à un autre si le nouveau principe s'avère meilleur que l'ancien, à condition de mentionner ce changement, ses principes et ses effets.

1.8.2.2 La comparabilité

Les informations qui sont mesurées et rapportées de manière similaire dans différentes institutions sont comparables. La comparabilité permet aux utilisateurs d'étendre les aspects fondamentaux de similitude et de différence dans les phénomènes économiques (Krisement, 1997).

La comparabilité s'entend par l'utilisation des mêmes méthodes de mesure en vigueur dans l'institution et dans d'autres entreprises exerçant la même activité économique, afin de permettre à ses utilisateurs de prendre des décisions, après avoir effectué des comparaisons avec des institutions similaires, ce qui augmente l'efficacité de la prise de décision (Imhof et al., 2017 ; Chen et al., 2018 ; Zhang et al., 2020). L'efficacité de l'information comptable est évaluée par les rapprochements entre les éléments des états financiers d'un même exercice entre une société et une autre, ou pour la même société d'un exercice à l'autre, ce qui est considéré comme la principale approche pratique pour effectuer l'analyse financière et comptable. La possibilité d'utiliser des informations comptables pour effectuer des comparaisons est une question vitale, en raison de l'absence d'une mesure absolue pour évaluer les performances. L'objectif de la comparaison est d'identifier et d'expliquer les similitudes et les différences entre les informations comptables, en trouvant une relation entre deux types d'informations ou de chiffres. Il convient alors de noter que la comparaison dans le domaine de la comptabilité a lieu à deux niveaux :

- Comparaison des résultats des exercices comptables pour la même société ;

- Comparaison de différentes entreprises

Pour que l'information comptable soit comparable, elle doit avoir une facilité de présentation et utiliser une méthode d'évaluation comptable unique, ainsi qu'une permanence dans l'évaluation et la présentation des informations d'une période à l'autre. Dans la pratique, la comparaison se heurte à des difficultés liées à la différence d'application des méthodes et des principes comptables d'un établissement à l'autre, et d'une société à l'autre. Par conséquent, la différence des mesures comptables utilisées d'un pays à l'autre doit être prise en compte lors de la comparaison des rapports et des états financiers d'entreprises de pays différents. La vérifiabilité de l'information comptable par les auteurs du processus d'évaluation nécessite également de déterminer, autant que possible, les méthodes d'évaluation. Les personnes qui préparent les normes comptables, selon cette caractéristique, déterminent les normes de manière à trouver une garantie que la méthode utilisée pour évaluer un élément particulier des rapports et des états financiers est la méthode appropriée parmi les méthodes comptables alternatives de cette période. Pour être présentés fidèlement, les états financiers doivent être préparés sur la base de principes et de concepts comptables totalement reconnus et acceptés.

1.8.2.3 Intégralité (divulgaration complète)

La divulgation complète signifie que les informations nécessaires actuelles et futures sont disponibles pour les utilisateurs. Les informations comptables doivent également concerner les activités dans leur relation les unes avec les autres, sous la forme d'un ensemble de rapports financiers appropriés, utiles pour réaliser l'efficacité du système. Par conséquent, aucun fait essentiel auquel les parties prenantes sont intéressées ne doit être dissimulé, conformément à des considérations d'importance relative, pour fournir des informations suffisantes et nécessaires dans les rapports et dans les états financiers.

Le principe de divulgation complète comprend quatre catégories principales :

- 1 - Les besoins d'informations et de données comptables des usagers externes peuvent être satisfaits par ce qui est appelé les rapports financiers à usage général ;
- 2 - Les besoins communs des multiples parties externes peuvent être satisfaits si les revenus et la trésorerie sont divulgués ;
- 3 - Dans le cadre du service fourni aux utilisateurs, la direction doit communiquer les rapports et états financiers suivants : situation financière, compte de résultat, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie. ;

4 - La divulgation des rapports financiers à vocation générale est faite par les moyens les plus appropriés, par lesquels l'équilibre entre le coût et l'utilité est atteint.

1.8.2.4 Compréhensibilité

La compréhension de l'information comptable est une condition importante pour juger de la synthèse de l'utilisation de l'information financière et en tirer profit. Elle dépend de deux critères :

1- Le degré de clarté et de simplicité. Il convient de noter ici que la simplicité ne signifie pas abandonner l'essentiel et accorder l'attention à la forme, car la simplicité dans l'expression est un objectif qui facilite la compréhension pour l'utilisateur moyen ; la complexité conduit à l'incapacité de l'information à transmettre son essence et donc à son inutilité.

Pour comprendre les informations comptables présentées dans les rapports financiers, et pour qu'elles soient objectives dans la description des événements et des opérations financières de la société, elles doivent être divulguées de sorte à faciliter leur réception et leur compréhension de la part de l'utilisateur ;

2- Le niveau de compréhension, de sensibilisation et de prise de conscience des utilisateurs de l'information. Cette condition reflète la capacité de l'utilisateur de l'information financière à la comprendre raisonnablement, sans avoir à fournir des efforts inhabituels ou spéciaux. En revanche, cette personne doit avoir une connaissance raisonnable de la nature des informations financières. Dans ce cadre, le niveau de compréhension de l'information comptable est un lien entre l'information financière, qui doit être utile, et les utilisateurs, qui doivent avoir une connaissance minimale de cette information afin de pouvoir la comprendre et en profiter. Cependant, dans la pratique, il est difficile de réaliser toutes les caractéristiques qualitatives de l'information comptable mentionnées précédemment, car la disponibilité de certaines d'entre elles peut affecter la possibilité de fournir les autres de manière adéquate. Notons que les propriétés de pertinence et de fiabilité des informations représentent la propriété des nombres en eux-mêmes, tandis que celles d'intégrité et de vérifiabilité sont deux liées entre deux ou plusieurs types d'informations.

1.9 Les contraintes fondamentales des caractéristiques qualitatives de l'information

Évoquer les caractéristiques qualitatives de l'information comptable signifie que le comptable respecte un certain nombre de contraintes lors de l'élaboration ou de la présentation de l'information financière, pour juger de l'utilité de ces informations dans la prise de décision. Le FASB souligne à cet égard que l'information contenue dans les rapports financiers n'est qu'un outil, dont le bénéfice dépend du degré de son utilisation. Rappelons dans ce cadre que le total des

bénéfices attendus doit dépasser la mesure, la présentation de l'information comptable et le coût total supporté par l'entreprise pour divulguer cette information.

1.10 Relations coût-avantage

Le critère de l'utilité de l'information comptable dans la prise des décisions économiques est la norme de base sur laquelle reposent la production et la livraison des « bonnes » informations comptables. Le choix entre coût et avantage représente une contrainte majeure à la production et à la livraison d'informations comptables, de sorte que ces informations ne devraient être produites et distribuées que si leurs avantages dépassent leurs coûts. L'information comptable ne profite qu'à ceux qui supportent les coûts de sa production. Ainsi, elle est une marchandise, car elle est soumise à des facteurs d'offre et de demande, comme sur les marchés financiers. Nous constatons que l'unité supporte directement les coûts de production et de distribution des rapports financiers, mais les avantages de l'utilisation de ces rapports financiers reviennent aux utilisateurs externes.

La plupart des utilisateurs de rapports financiers pensent que l'information est une marchandise sans coût. Mais les préparateurs et les fournisseurs d'informations comptables savent que ce n'est pas vrai, et qu'il est nécessaire d'équilibrer les coûts de fourniture d'informations comptables avec les avantages qui peuvent être obtenus par son utilisation. Il est évidemment nécessaire que les avantages dépassent les coûts, mais, récemment, les organismes de normalisation comptable et les agences gouvernementales ont commencé à recourir à l'analyse coût-avantage avant d'émettre leurs exigences d'information de façon définitive. Afin de justifier la demande d'une méthode particulière, les avantages attendus doivent être supérieurs aux coûts qui y sont associés.

Les coûts de l'information comptable comprennent de multiples éléments, comme les coûts de collecte, d'exploitation, de stockage et de récupération des informations, en plus des coûts d'audits, internes et externes, et de leur divulgation. Mais la difficulté de l'analyse coût-avantage réside en ce que les coûts et l'utilité ne sont pas toujours mesurables. L'avantage est obtenu pour chacun des préparateurs de rapports financiers en améliorant la qualité du contrôle administratif et la capacité à apporter des capitaux au profit des bénéficiaires, sous forme d'affectation des ressources et d'association des taxes.

Il convient de noter que la quantification des avantages est généralement supérieure aux coûts. Pour déterminer la manière de présenter les états financiers, le Comité des rapports financiers (Financial Reporting Committee) de l'Institut américain des experts-comptables agréés (American Institute of Certified Public Accountants) a déterminé les critères et éléments suivants:

- 1- Exclure les informations dont l'administration n'est pas la source appropriée, telles que les informations sur la mesure ;
- 2- Ne pas présenter d'informations préjudiciables à la position concurrentielle de l'entreprise ;
- 3- Ne pas présenter et fournir des états financiers prédictifs ; en lieu et place, la direction devrait fournir des informations qui aident ses utilisateurs à prédire par eux-mêmes l'avenir financier de l'entreprise ;
- 4- L'entreprise a le droit de ne pas élargir la base de présentation d'informations ayant une perspective négative.

1.11 Importance relative

Le degré d'importance est une caractéristique qui régit toutes les caractéristiques qualitatives de l'information comptable. Ses exigences dépendent de considérations quantitatives ou qualitatives, ou d'un mélange des deux. Certains ont défini l'importance relative comme la valeur relative d'un élément de rapports financiers ou d'une commande parmi les éléments à divulguer, ou son impact attendu sur les décisions prises sur la base des informations présentées dans les rapports financiers.

L'élément est considéré d'importance relative si la non-divulgaration, la mauvaise présentation, l'omission, l'inexactitude ou la suppression des informations présentées dans les rapports et dans les états financiers est susceptible d'induire en erreur le lecteur averti, lorsqu'il prend une décision spécifique basée sur ces informations. Un élément est considéré comme relativement important si son inclusion ou son omission est susceptible d'influencer ou de modifier le jugement d'un individu de compétence moyenne, alors que d'autres éléments le sont relativement et inappropriés si l'inclusion ou la suppression n'influence pas les décideurs. En général, l'élément doit avoir un impact, sinon il n'y a pas besoin de le divulguer, ce qui dépend de la taille relative de cet élément et de son importance.

Une information est considérée d'importance relative si sa divulgation ou son absence influence la décision de son utilisateur. Le problème ici est de déterminer le degré d'importance relative de cette information par rapport à certains revenus, dépenses, actifs ou revenus nets de l'entreprise. Il est également difficile de déterminer avec précision la quantité d'informations qui sont d'une telle importance matérielle qu'elles apparaissent dans les rapports financiers.

L'importance relative est une contrainte importante pour les informations comptables, en raison de l'incapacité des utilisateurs à traiter un grand nombre de ces informations. Il convient alors de :

- 1- Préparer des rapports financiers qui résument une grande quantité d'informations, de sorte qu'elles soient significatives pour les utilisateurs ;
- 2- Ne pas présenter des données nombreuses et faussées, comme c'est le cas de la tromperie lors de la présentation des données de synthèse, c'est-à-dire l'équilibre relatif dans les présentations des informations comptables ;
- 3- Ne pas étoffer la présentation d'informations comptables, ce qui conduit à des informations inappropriées sur lesquelles l'utilisateur va fonder sa décision.

Selon Al-Chirazi (1990), une relation étroite existe entre la caractéristique d'adéquation et l'importance relative. En effet, il estime que l'information qui n'est pas étroitement liée aux objectifs des rapports et des états financiers n'est pas considérée comme importante, et donc qu'il n'y a pas lieu de la présenter. En outre, il existe une corrélation entre la possibilité de se fier à des informations objectives et le choix de leur importance relative, car les erreurs de mesure non-importantes n'affectent pas l'intégrité et la fiabilité des informations. Ainsi, le processus de détermination du degré d'importance relative des informations nécessite de prendre en compte les éléments suivants :

- A- Les données quantitatives relatives aux états financiers ;
- B- Les limites de compilation ou de détail des données quantitatives contenues dans les états financiers ;
- C- Les données quantitatives pouvant être estimées avec précision, et suffisantes pour figurer dans les états financiers ;
- D- Les caractéristiques qui doivent être divulguées dans des termes et expressions descriptifs ;
- E- Les relations particulières entre l'entité, les individus et les groupes concernés, qui affectent les droits et intérêts d'autres personnes ou groupes ;
- F- Les plans et les prévisions de gestion appropriés.

De ce qui précède, nous pouvons considérer que l'importance relative est un facteur important pour déterminer ce qui doit être divulgué.

VI. Section 2 - Qualité de l'information comptable, transparence et amélioration de la gouvernance

À presque tous les niveaux de gouvernance, des initiatives pour un gouvernement ouvert lancé par le président américain Obama en 2011, les réformes qui visent une plus grande transparence sont de plus en plus à l'ordre du jour des gouvernements, des organisations internationales, de la société civile et du secteur privé. L'idée intuitive qui sous-tend ces réformes est que l'information permet aux citoyens de tenir les agents publics responsables, que la divulgation d'informations sur les institutions, les politiques et les programmes gouvernementaux permet aux citoyens de tenir les agents responsables de leurs dépenses et de leurs performances, réduisant ainsi la corruption et la mauvaise gestion des ressources publiques et conduisant, à terme, à une gouvernance plus responsable, réactive et efficace.

Le gouvernement libyen s'est de plus en plus intéressé au potentiel de la transparence pour améliorer la gouvernance des entreprises cotées. Les problèmes de mauvaise gouvernance, surtout la corruption, peut parfois sembler insoluble. Le gouvernement libyen s'est appuyé sur un outil dont le potentiel inspire de plus en plus l'optimisme chez les régulateurs de la bonne gouvernance : la transparence.

2.1 Facteurs affectant la qualité et la mesure de l'information comptable

Nous nous proposons de déterminer les facteurs les plus importants affectant la qualité de l'information comptable, qui peuvent être dus à l'environnement du travail comptable ou aux facteurs liés à l'information elle-même et à la qualité de l'information contenue dans les rapports d'audit externe, en plus d'identifier les critères les plus importants pour mesurer la qualité de l'information contenue dans les rapports et les états financiers.

La qualité de l'information présentée dans les rapports financiers est affectée par plusieurs facteurs, comme c'est le cas pour tout outil de diffusion traité dans un environnement social soumis à influence. Les facteurs affectant les caractéristiques qualitatives des rapports sont expliqués ci-après.

2.1.1 Facteurs environnementaux : environnement comptable

Les conditions économiques, sociales et politiques dans lesquelles l'entreprise mène son activité ont des conséquences sur la qualité et la quantité d'informations qui doivent être fournies, selon leur impact sur l'entreprise et les bénéfices qui en découlent. En effet, les informations comptables présentées dans les rapports et dans les états financiers reflètent la diversité et la différence des conditions environnementales d'un pays à l'autre. Plusieurs études antérieures ont

démontré que les facteurs environnementaux influencent le degré de divulgation sur les marchés boursiers (Adhikari and Tondkar, 1992 ; Madawaki, 2014 ; D'Amico et al, 2016 ; Miralles-Quirós et al., 2019). En effet, les systèmes comptables fonctionnent dans des environnements (économique, social, juridique et politique) et dans d'autres aspects qui changent constamment. L'environnement socio-économique en particulier a un impact significatif sur les structures et les processus comptables. Cet environnement est constitué d'activités économiques et sociales qui s'influencent mutuellement, qui se chevauchent au niveau macro. Sawani (2009) estime que l'environnement comptable affecte directement les objectifs de la comptabilité, ainsi que le processus d'accord logique sur les principes et règles comptables déterminant la qualité et la quantité d'informations et leur impact sur l'entreprise, outre le degré de l'avantage de comparaison avec d'autres entreprises. Comme la comptabilité et les autres systèmes et activités humains sont le produit de leur environnement, dans la mesure où l'environnement comptable se compose de conditions, de restrictions et d'influences varient de temps à autre, les facteurs environnementaux les plus importants qui affectent la qualité des informations comptables sont listés ci-après.

2.1.1. 1Facteurs économiques

Toutes les décisions liées aux données comptables doivent avoir des conséquences économiques. Si de tels résultats ne se produisent pas, aucune de ces décisions n'aura de raison d'être. Les résultats attendus finissent par améliorer l'information disponible pour les investisseurs et pour les autres utilisateurs de l'information, ce qui entraîne à la prise des bonnes décisions économiques et à la réduction des coûts encourus par les utilisateurs de l'information pour collecter des informations.

La qualité des informations fournies par les rapports et les états financiers varie selon le système économique en vigueur. Dans les sociétés à économie capitaliste, par exemple, les rapports et les états financiers sont d'une grande importance, car l'accent est mis sur la nécessité de fournir des informations adaptées aux besoins des utilisateurs pour prendre des décisions économiques. Dans les systèmes où domine l'économie socialiste, l'accent est mis sur l'information comptable orientée vers la planification au niveau de l'État, dans le but de renforcer le contrôle central. Comme les événements économiques sont le matériau principal que le comptable enregistre et analyse, il importe de clarifier la nature de ces événements, qui affectent d'une manière ou d'une autre les conditions économiques de l'entreprise. L'inflation est l'un des facteurs économiques les plus importants qui affectent les caractéristiques de l'information comptable, car l'augmentation des taux d'inflation entraîne l'inadéquation de l'information comptable préparée selon la base du coût

historique. Par conséquent, il est nécessaire de développer des alternatives comptables aux fins de la mesure et de la divulgation comptable qui prennent en compte les variations de prix.

2.1.1. 2Facteurs politiques

Le choix de la méthode comptable présente des effets économiques et sociaux, dont certains sont réels et d'autres imaginés comme tels. Dans les deux cas, certains individus pensent qu'ils seront en meilleure position. D'autres croient qu'ils se retrouveront dans une situation pire en raison de la politique comptable en question. En conséquence, certaines personnes essaieront de trouver la politique appropriée et de la maintenir lorsqu'elle est logique. Les organismes gouvernementaux peuvent considérer la politique comptable en termes de compatibilité avec les événements nationaux ou avec les objectifs définis de ces organismes. C'est la raison des changements dans la préparation des mesures et des procédures comptables. De plus, les facteurs politiques de l'environnement comptable ont un impact significatif sur les structures et sur les processus comptables, car ils s'engagent à identifier les besoins d'information comptable des utilisateurs de rapports et d'états financiers adaptés aux conditions politiques et économiques de chaque pays, où domine le point de vue d'une classe particulière d'utilisateurs dans la production et la distribution de l'information. L'entreprise et la profession doivent orienter et développer leurs capacités et compétences pour la satisfaction de ces besoins, afin d'éliminer tout conflit entre l'information requise et ce qui est réalisable. L'influence des diverses parties sur les résultats des travaux comptables les a incitées à influencer le processus de préparation, d'établissement et d'adoption des normes comptables, dans la mesure où elles régissent la préparation des rapports et des états financiers dans les processus de mesure et de publication. La préparation des politiques comptables n'est pas fondamentalement différente des politiques liées à la préparation des statistiques économiques. C'est un travail technique en premier lieu. Il s'agit d'obtenir une présentation exacte et de divulguer les informations appropriées ; l'impartialité doit être maintenue en ce qui concerne les résultats économiques.

2.1.1.3 Facteurs sociaux

Les caractéristiques qualitatives de l'information comptable sont influencées par certaines valeurs sociales, telles que la tendance à la confidentialité des états financiers, l'attention donnée au temps, etc. La tendance à la confidentialité affecte le processus de collecte et de publication des informations comptables. Quant à la valeur du temps, on constate que l'État qui valorise le plus le temps s'intéresse au compte de résultat et prépare les rapports et les états financiers des périodes trimestrielles proches par exemple ; au contraire, les pays qui ne donnent pas d'importance au temps se soucient principalement de l'état du budget financier.

Bien que la comptabilité se soit longtemps préoccupée des aspects techniques, aujourd'hui les facteurs sociaux ont une influence dans les applications comptables. Ainsi, la dimension sociale de la comptabilité oblige le comptable à divulguer une information complète, qui satisfasse les besoins de tous les groupes de la société et ne privilégie pas un groupe d'utilisateurs au détriment d'un autre, car cela affecte la sincérité de la divulgation comptable et l'équité de la répartition des bénéfices entre tous les groupes sociaux. La reddition de comptes relative à la responsabilité sociétale est l'étape la plus récente du développement comptable, qui nécessite un modèle comptable basé sur les fondements des valeurs sociales prévalant dans le temps et dans l'espace. Le modèle de comptabilité sociale nécessite l'élargissement de la mesure comptable, afin qu'elle s'étende aux effets externes des actions de l'entreprise ou de l'entité économique, qui sont désignés par le coût social ou le rendement social.

2.1.1.4 Facteurs juridiques

En matière de méthodologie comptable ou d'applications, la pratique comptable est fortement influencée par les organisations liées au droit des sociétés, à la législation juridique et fiscale et à d'autres normes réglementaires. Ces législations ont sans doute accru la possibilité de comparer ou d'utiliser ces informations comptables. Le défaut de normes juridiques et de législation, ou le strict respect de celles-ci, ne sont pas souhaitables ; la situation dépend des stades de développement économique et social, de la législation et des lois dans les différents pays. De plus, les facteurs juridiques, en particulier l'ensemble des réglementations et règles légales, affectent directement et indirectement la profession comptable, le contrôle et la surveillance de l'exercice de son droit, notamment avec l'émergence des sociétés par actions, qui se caractérisent par la séparation de la propriété et de la gestion. Ce fonctionnement a conduit à leur assujettissement à une législation juridique et fiscale, depuis leur constitution jusqu'à leur liquidation. Cela se reflète dans la manière dont les informations sont préparées et présentées dans les rapports et dans les états financiers, dans le but d'instaurer la confiance chez les utilisateurs de ces informations. On peut affirmer que les règles obligeant à fournir les informations financières qui sont préparées et présentées sont l'un des facteurs juridiques qui influencent les caractéristiques qualitatives de l'information

2.1.1.5 Facteurs culturels

Il convient de noter que les informations comptables changent selon le niveau culturel d'un pays. Le plus important de ces facteurs culturels est le niveau d'éducation et le statut des organisations professionnelles. En effet, le niveau d'éducation est l'un des facteurs environnementaux qui affectent les pratiques comptables et d'audit en général, et les caractéristiques qualitatives de l'information comptable dans les rapports financiers en particulier,

surtout dans les pays à faible niveau d'éducation, où la majorité des individus auront des difficultés à comprendre le contenu des rapports et des états financiers et à les utiliser pour la prise des décisions, contrairement aux pays ayant un meilleur niveau d'éducation. De même, dans les pays ayant établi des accréditations et des associations professionnelles qui entreprennent le développement et la réglementation des pratiques comptables, ces organisations suscitent un intérêt croissant et jouent un rôle majeur, en influençant la qualité des informations fournies par les rapports et les états financiers. Le rôle des organisations professionnelles dans l'amélioration de l'efficacité et de la qualité de l'information comptable peut être résumé dans les points suivants :

1- Protéger et soutenir les comptables contre les pressions que la direction de l'entreprise peut exercer, afin de publier des rapports financiers qui ne donnent pas une image fidèle de l'entreprise et la présentent meilleure qu'elle n'est ;

2- Développer la culture comptable à travers des séminaires scientifiques, la formation et la qualification scientifique et pratique du comptable, et promulguer des instructions professionnelles au comptable pour faire face aux problèmes professionnels dans la pratique ;

3- Essayer d'établir et de fixer des normes comptables reconnues par tous, afin de permettre aux professionnels de les utiliser pour parvenir à accorder les rapports financiers avec les exigences des lois dans d'autres pays, qui sont les plus intéressés par les normes de présentation de l'information appropriée pour les utilisateurs de ces rapports et états financiers.

L'État libyen fait partie des sociétés qui ont choisi la supervision professionnelle et la normalisation des procédures de mesure et de divulgation comptable, et le conservatisme et la confidentialité dans la mesure et la divulgation comptables. Cela nécessite que l'État joue un rôle important dans la définition et le développement des fondements, des normes et des méthodes de contrôle des rapports et des états financiers.

2.1.2 Facteurs liés à l'information

La qualité des rapports et des états financiers est affectée par un certain nombre de caractéristiques et de qualités, pour que leurs utilisateurs puissent juger de leur utilité dans la prise de décision. Le Financial Reporting Standards Bulletin n° 2 émis par le FASB en 1980 a défini les caractéristiques qualitatives de l'information comptable, selon lesquelles une distinction est faite entre l'information la moins utile et celle la plus utile à la prise de décision, et qui a également déterminé le choix des méthodes comptables et la quantité et la qualité des informations à présenter dans les rapports financiers.

Aujourd'hui, un des facteurs liés à l'information financière est l'utilisation d'ordinateurs pour la saisie, l'analyse et le traitement de la présentation des informations. La grande diffusion et la célérité d'Internet ont eu un impact significatif sur la diminution du coût de production et d'accès à l'information, et sur l'augmentation de la quantité d'informations qui satisfont les besoins de l'entreprise et des autres utilisateurs, outre la mise à disposition de ces informations au moment opportun pour un grand nombre d'utilisateurs et la préparation plus approfondie des données pour les utilisateurs.

Depuis plusieurs années, l'objectif est d'obtenir des informations techniques pour répondre aux besoins, celles-ci doivent être de bonne qualité. Pour connaître la qualité de l'information, il est possible de se concentrer sur certaines dimensions, à savoir :

2.1.2.1 - La forme et la représentation, c'est-à-dire la compatibilité de la réalité avec la forme de l'information et son utilisateur, et que la représentation de la réalité soit compréhensible pour ses utilisateurs ;

2.1.2.2 - La confirmation suppose que les chiffres donnés à titre indicatif reflètent une image objective de la réalité, car d'autres chiffres devraient conduire au même résultat ;

2.1.2.3 - Afin d'obtenir des informations à partir d'une base de données accessible à ses lecteurs, la réponse à une question doit être rapide après sa formulation, c'est-à-dire que l'information stockée peut être consultée en cas de besoin ou de demande ;

2.1.2.4 - Pour déterminer avec précision l'information spécifique, c'est celle-ci qui donne plus de détails, de sorte que la mesure numérique, par exemple, comporte de nombreuses parties décimales, et donc le nombre de classifications pour les catégories est grand ; ce détail peut conduire à un manque de compréhension ou augmenter la possibilité d'erreur. Cela nécessite que l'élément soit considéré dans tous ses aspects ;

2.1.2.5 - L'intégralité et l'exhaustivité des informations pour obtenir une idée complète de toutes les informations nécessaires ;

2.1.2.6 - La pertinence : l'information vise à prendre une décision ou à exercer une activité. La pertinence de l'information divulguée est considérée comme un élément fondamental et une norme en comptabilité. L'information d'accompagnement est considérée sur la base de son utilité, aux activités liées ou aux résultats attendus. La notion de pertinence est essentiellement associée à la crédibilité et à l'image fidèle de l'information demandée par ses utilisateurs.

2.1.3 Rapport d'audit (auditeur externe)

Le rapport d'audit est le pilier de la qualité de l'information comptable, par l'examen des rapports et des états financiers publiés, donnant confiance dans les informations qu'ils contiennent, et vérifiant que les rapports et les états financiers ont été préparés conformément aux principes et aux normes comptables approuvés, ainsi que selon les exigences de la loi. Le rôle de l'auditeur ne réside pas seulement dans l'examen des informations contenues dans les rapports financiers audités, mais s'étend à son rapport, car ce dernier a un impact significatif sur les décisions d'investissement et prend une place importante chez les analystes financiers et autres. Les normes internationales d'audit exigent que l'auditeur divulgue dans son rapport si les informations contenues dans les rapports et les états financiers sont conformes ou pas aux normes comptables généralement reconnues. Les normes d'audit exigent également de l'auditeur qu'il vérifie que l'entreprise continue d'appliquer les principes comptables d'un exercice à l'autre. Si l'auditeur émet des réserves sur la sincérité et la crédibilité des rapports et des états financiers, cela soulèvera de nombreuses questions, entraînant de graves atteintes à la réputation de l'entreprise et à sa capacité à attirer les fonds, en particulier en bourse. Par conséquent, le rapport de l'auditeur affecte la pertinence et la fiabilité des informations comptables contenues dans les rapports financiers, par son engagement à appliquer les normes comptables généralement reconnues et les règles professionnelles imposées par la charte de la profession à laquelle il appartient. Ainsi l'auditeur externe, qui audite les comptes de l'entreprise, est l'un des facteurs influant sur la nature et le type d'informations comptables qui doivent être présentées dans les rapports et dans les états financiers pour les rendre plus utiles à leurs utilisateurs, à condition qu'il soit impartial et indépendant.

2.2 Mesure de la qualité de l'information comptable

Selon certains, la qualité de l'information n'a pas de définition spécifique, mais les critères généraux pour la mesurer peuvent être définis comme suit :

2.2.1 L'exactitude comme mesure de la qualité de l'information

La qualité de l'information passée, présente et future peut être exprimée. Il est évident que plus l'information est précise, plus est élevée sa qualité pour exprimer des faits historiques ou des prédictions futures.

2.2.2 L'utilité comme mesure de la qualité de l'information

L'utilité de l'information comptable est représentée par deux éléments : le partage de l'information et la facilité d'utilisation, et l'avantage peut prendre l'une des formes suivantes :

2.2.2.1 - L'utilité formelle, c'est-à-dire la conformité de la forme de l'information avec la prise de décision ;

2.2.2.2 - L'utilité temporelle, qui fournit des informations au décideur en temps opportun ;

2.2.2.3 - L'utilité spatiale, c'est-à-dire facilement accessible ;

2.2.2.4 - L'utilité évaluative ou corrective spatiale, c'est-à-dire la capacité des informations à évaluer et à corriger les résultats de la mise en œuvre de l'exécution de la décision.

2.3 Le concept de rapport financier

La comptabilité financière vise à présenter un ensemble intégré d'états financiers finaux à la fin d'une certaine période de temps. Lors de leur préparation, ces états ont été soumis à un ensemble d'hypothèses, de politiques et de principes comptables. Les rapports financiers comprennent toutes les informations exprimant les résultats de l'entreprise, que celle-ci doit soumettre périodiquement (ou spontanément), sous forme d'états financiers ou d'autres formes.

Le FASB a spécifié dans sa déclaration n° 1 de 1980 que les états financiers sont préparés conformément aux rapports financiers, contenant des informations destinées à être communiquées aux utilisateurs externes et internes à l'entreprise. Souvent, ces rapports comprennent l'état de la situation financière, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et l'état de l'évolution des droits des propriétaires. Afin d'accroître la confiance dans les informations comptables, il est préférable de les soumettre pour audit, approbation et avis. Ainsi, les résultats de la comptabilité se cristallisent dans un ensemble cohérent et intégré d'états financiers, qui se composent de deux types d'états financiers de base et d'autres complémentaires ou attachés aux comptes, comportant les informations minimales nécessaires pour atteindre les objectifs de la comptabilité. Il ressort des définitions précédentes que les états financiers font partie des rapports financiers que l'entreprise est censée préparer en réponse à l'augmentation constante des besoins de ses utilisateurs. Par conséquent, il est devenu pratiquement impossible, dans l'environnement des affaires actuel, de répondre à ces besoins d'informations par le biais d'états financiers principaux à usage général, en raison de l'énorme quantité d'informations comptables et non-comptables. Par conséquent, les normes de qualité de l'information (les caractéristiques qualitatives de l'information) déterminent le type d'information qui doit être divulguée, par le biais de rapports financiers supplémentaires ou descriptifs, en plus des informations incluses dans les rapports financiers principaux.

2.4 Importance des rapports financiers

L'importance des rapports financiers découle de l'importance des informations comptables qu'ils contiennent. Ils constituent l'une des sources d'information les plus importantes pour

l'utilisateur externe. Parmi les rôles les plus importants les informations comptables contenues dans les rapports financiers, nous pouvons citer

2.4.1 Au niveau de l'investisseur individuel

- A - Obtenir des informations pour évaluer l'outil de gestion et s'acquitter de ses responsabilités ;
- B - Obtenir des informations pour prévoir le degré de rentabilité et les risques liés à l'investissement ;
- C - Pouvoir comparer les opportunités d'investissement disponibles et estimer l'équilibre entre le degré de rentabilité et les risques ;
- D - Obtenir des informations permettant d'identifier les canaux d'investissement appropriés pour diriger l'épargne.

2.4.2 Au niveau des marchés financiers

- A- Protéger et répandre la confiance entre eux ;
- B- Réduire l'impact d'informations ou de spéculations préjudiciables, pouvant conduire à une fausse représentation des titres, ce qui conduit finalement à une allocation inefficace des ressources disponibles ;
- C- Fournir une base saine pour l'échange des droits de propriété entre concessionnaires ;
- D- Œuvrer à atteindre des prix d'équilibre lors de l'échange de droits de propriété ;
- E- Créer des pôles d'innovation pour des outils d'investissement capables d'attirer les investisseurs.

2.4.3 Au niveau communautaire

- A- Orienter les ressources et les décisions économiques liées, pour une juste répartition entre les secteurs économiquement et socialement demandés ;
- B- Éliminer toute spéculation pouvant induire un déséquilibre économique et social, dans le sens de transférer la richesse d'une catégorie à une autre sans justification économique ;
- C- Répartir équitablement les rendements et les risques entre les opérateurs du marché financier ;
- D- Réaliser les objectifs économiques de la société en général.

2.5 Facteurs contraignants pour l'établissement des rapports financiers

Il convient de noter que les rapports financiers actuels sont le résultat du développement qu'ils ont connu au cours d'étapes historiques en matière d'engagement des chiffres donnés. Aujourd'hui, l'engagement à préparer ces rapports financiers est dû aux facteurs suivants :

- 1- Les exigences légales contenues dans les lois commerciales comme le droit des sociétés et les lois fiscales ;
- 2- Les exigences des autorités de tutelle pour intervenir sur les marchés financiers pour les sociétés introduites ou souhaitant s'introduire sur ces marchés ;
- 3- Les exigences des organisations comptables professionnelles, comme les syndicats ou les associations professionnelles, qui définissent les principes comptables généralement reconnus (GAAP) ;
- 4- Les informations facultatives que les entreprises publient volontairement pour lire les rapports financiers, sans obligation professionnelle ou légale de les divulguer.

La figure suivante illustre les facteurs contraignants pour la préparation des rapports financiers.

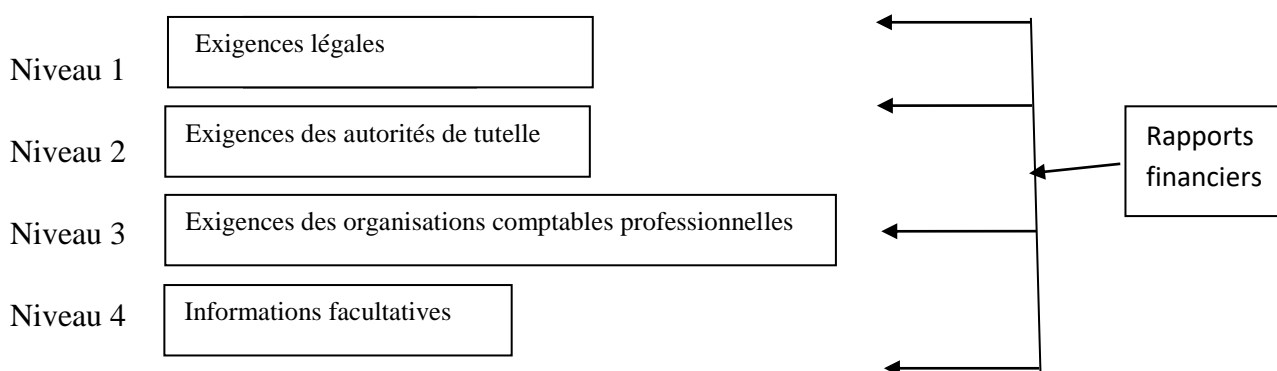


Figure 2 : Facteurs nécessaires à la préparation des rapports financiers

2.6 Objectifs des rapports financiers

Les rapports financiers visent à fournir la plus grande quantité d'informations utiles, permettant d'atteindre les objectifs de leurs utilisateurs dans la prise de décision. La comptabilité est une activité de service, et le produit final de cette activité est un ensemble de rapports financiers préparés par la direction au profit des différentes parties, de l'intérieur et de l'extérieur de l'entreprise. Par conséquent, les objectifs de la comptabilité commencent par identifier les

principales fonctions de ces rapports. Pour ce faire, et pour accomplir les tâches de manière appropriée, il est nécessaire de connaître ses objectifs afin que le système comptable puisse répondre à leurs besoins. En fait, un des problèmes soulevés par le processus d'extension des états financiers est que cela impose de donner la priorité au point de vue d'un groupe particulier sur les autres points de vue. Il est notoire que les utilisateurs des rapports financiers peuvent être de l'intérieur ou de l'extérieur de l'entreprise, et que ces parties qui affectent et sont affectées par la préparation des rapports financiers sont :

a- La direction de l'entreprise, ses comptables et ses auditeurs internes, en qualité de responsable de la préparation des rapports financiers et de leur communication aux parties prenantes ;

b- La profession comptable et d'audit, en tant que responsable de l'examen et de l'audit de ces rapports, de la mise à jour et du développement des principes de comptabilité et d'audit ;

c- Les utilisateurs des rapports externes à l'entreprise, qui se divisent en deux groupes. Le premier englobe ceux ayant des besoins spécialisés et en même temps la possibilité d'obtenir des informations en fonction de leurs besoins, comme l'administration fiscale, les banques, les entreprises publiques, ainsi que les entreprises et les institutions financières supervisant les fonds du Trésor. Le second groupe comprend les utilisateurs n'ayant pas la capacité de répondre à leurs besoins d'information sur la gestion de l'entreprise. Les rapports préparés par la direction sont leur principale source pour obtenir les informations dont ils ont besoin sur l'entreprise.

Historiquement, l'intérêt pour la définition des objectifs de l'information financière est passé par trois étapes :

2.6.1 La première étape (1900-1933) : Cette étape concernait les objectifs de la gestion, où le point de vue de la direction contrôlait la détermination des objectifs de la comptabilité et de ses rapports financiers ; la divulgation qui prévalait consistait en la mise en œuvre des exigences légales pour remplir son obligation envers les propriétaires.

2.6.2 La deuxième étape (1933-1997) : Durant cette étape, l'attention était focalisée sur le point de vue des associations comptables et professionnelles, à savoir la recherche de principes comptables, en prenant le point de vue de l'auditeur et de la comptabilité.

Ainsi, les objectifs des rapports financiers consistaient à démontrer la sincérité de l'information et la cohérence des rapports financiers avec ces principes, y compris de réaliser la caractéristique de stabilité dans l'application des méthodes et politiques comptables approuvées.

2.6.3 La troisième étape (de 1997 à aujourd'hui) : Durant cette étape, la question a évolué pour se placer du point de vue des utilisateurs des rapports financiers. Les directives ont fini par prendre en compte l'intérêt des utilisateurs externes, ce qu'on appelle l'approche utilitaire ou l'approche de l'utilité de l'information dans la prise de décisions.

Il convient de noter que de nombreuses autorités professionnelles et comptables ont réalisé des études liées aux objectifs des rapports financiers, dont les plus importantes sont:

- 1- L'avis n° 4 de l'APB, qui définit les objectifs généraux et qualitatifs des rapports financiers ;
- 2- Le rapport du comité Trueblood de 1971, qui contient douze objectifs répartis en six niveaux : les objectifs généraux des rapports financiers, les utilisateurs de ces rapports, leurs besoins d'information et les objectifs de chaque rapport financier, séparément ;
- 3- L'étude publiée par le Comité des normes comptables de l'Institute of Chartered Accountants d'Angleterre et du Pays de Galles en 1975, qui identifie treize objectifs pour les rapports financiers et détermine les caractéristiques qualitatives des rapports financiers ;
- 4- La déclaration n° 1 émise par le FASB, concernant la définition des objectifs de l'information financière dans les projets commerciaux, et le concept n° 4 concernant la définition des objectifs de l'information financière dans les projets à but non-lucratif.

Le rapport du Trueblood Committee est considéré comme l'une des études les plus importantes sur lesquelles s'est appuyé le FASB lorsqu'il a publié la déclaration n° 1 sur les objectifs des rapports financiers visant à réaliser un profit. Il a délimité les objectifs des rapports financiers en deux groupes :

1- Les objectifs principaux (objectifs généraux des rapports financiers)

Le rapport financier vise à fournir des informations qui poursuivent les buts suivants :

- 1- Être utile pour ceux qui prennent les décisions d'investissement et de crédit, et pour ceux qui ont une bonne compréhension des activités commerciales et économiques ;
- 2- Être utile aux investisseurs, aux créanciers actuels et potentiels et aux autres utilisateurs lors de l'estimation du montant, des échéances et du degré d'incertitude associés aux flux de trésorerie futurs ;
- 2- Être lié aux ressources économiques et aux créances (obligations) sur ces ressources, et aux modifications de chacune d'elles.

3- Les objectifs détaillés des rapports financiers

- 1- Fournir des informations utiles à l'évaluation de l'entreprise et à la détermination de ses bénéfices ;
- 2- Fournir des informations utiles pour déterminer le degré de liquidité et de flux monétaire ;
- 3- Fournir les informations utiles sur la responsabilité de la direction et l'appréciation de l'efficacité de sa performance ; pour cela sont utilisées les informations relatives à la rentabilité et à ses composantes ;
- 4- Fournir des informations liées aux observations et aux interprétations de la direction qui augmentent l'utilité de l'information contenue dans les rapports financiers.

2.7 Les types de rapports financiers

Les rapports financiers sont de deux types :

2.7.1 Rapports financiers de base

La première norme comptable internationale (présentation des états financiers) publiée par l'International Accounting Standards Committee définit les principales composantes de l'information financière comme suit :

2.7.1.1 État de la situation financière (budget)

L'état de la situation financière (le budget) est défini comme un état des ressources disponibles de l'entreprise (l'actif), de ses sources de financement (le passif) et des droits de propriété à un moment précis, c'est-à-dire à un moment historique précis. L'état de la situation financière représente également une expression de l'équation comptable de base. L'état de la situation financière présente le principal groupe de comptes et les montants liés aux actifs, passifs et capitaux propres (actionnaires), et les relations entre ces groupes, à un moment précis.

Les objectifs de l'état de la situation financière (budget) peuvent être connus par le biais des objectifs atteints pour les utilisateurs, à savoir par la description de la situation financière et économique de l'entreprise à un instant précis, y compris un état des biens nets des porteurs de projets comme les actionnaires, les investisseurs et autres, par la fourniture d'informations sur les ressources de l'entreprise et sur ses obligations envers les déposants, les prêteurs et les créanciers.

L'état de la situation contribue également à fournir des informations qui servent de base au calcul du taux de retour sur investissement. En outre, il procure des informations sur la liquidité de

l'entreprise et sur sa capacité à faire face à ses obligations à court et à long terme, et des informations qui aident à évaluer l'efficacité de la direction dans l'utilisation des ressources disponibles.

Le budget comporte deux parties ou deux volets, le premier est l'actif, le second les obligations et les droits de propriété (passifs). Cela se fait sur la base du degré de liquidité de ces éléments, les éléments et postes du bilan sont donc divisés en actifs et passifs circulants et non-circulants.

2.7.1.2 État des résultats

Le revenu est l'un des sujets les plus importants pour les entreprises, qui a également intéressé la pensée économique. En effet, la plupart des économistes ont tendance à définir le revenu comme la valeur maximale qu'une entreprise peut répartir à la fin d'une période donnée, tout en maintenant la situation financière telle qu'elle était au début de la période.

L'état des résultats peut être défini comme le résumé des transactions qui génèrent les revenus de l'entreprise provenant de la vente de ses produits ou de la prestation de services, ainsi que les mises en regard aboutissant à un résumé des revenus et des dépenses, afin de montrer les profits et les pertes résultant d'opérations pendant une certaine période. C'est-à-dire que, dans le compte des résultats, les résultats des activités sont présentés en déterminant le bénéfice net périodique et en divulguant ses composants de base. Ils visent à aider à évaluer les entrées actuelles (historiques), et à utiliser les résultats de cette évaluation à des fins de prévision du flux de trésorerie interne futur et la possibilité de conversion en flux de trésorerie. L'état des résultats peut être préparé suivant l'une des deux notions de base du résultat comptable : la notion de résultat opérationnel courant ou de l'activité opérationnelle, la notion de résultat global. Selon le premier concept du revenu, l'accent est mis sur la mesure de l'efficacité de l'entreprise dans le domaine des affaires. L'état des résultats est préparé pour mesurer le gain provenant de l'activité, c'est-à-dire qu'il comprend les revenus et les dépenses liées à l'activité en cours de l'exercice, qui sont les revenus et les dépenses non liés à l'activité en cours.

Suivant le concept de résultat global, l'état des résultats doit inclure l'effet de toutes les opérations et événements, et les circonstances qui ont conduit au changement des actifs pendant une certaine période de temps. Ceci, bien sûr, après avoir exclu les opérations en capital qui ont lieu avec les propriétaires du capital en termes d'actifs. Autrement dit, l'état de résultat inclut toutes les opérations financières ordinaires, extraordinaires et non récurrentes qui affectent les actifs et qui se sont produites au cours d'une période d'un exercice, quel que soit leur lien avec l'activité en cours, en excluant donc les opérations en capital ayant lieu avec les propriétaires des actifs.

Étant donné les arguments des tenants de la notion de résultat de l'activité courante et de la notion de résultat global dans l'établissement de l'état des résultats, les études comptables contemporaines et l'International Accounting Standards Committee ont commencé à s'orienter vers la nécessité d'établir l'état des résultats sur la base de la combinaison des deux notions (résultat d'activité courante et résultat global).

Selon cette tendance, l'état de résultat est préparé en deux étapes. L'état des résultats est devenu plus important pour les utilisateurs de rapports financiers, car il les aide à prévoir le montant et le calendrier des flux de trésorerie futurs de l'entreprise. En outre, le bénéfice contenu dans l'état des résultats est le chiffre comptable le plus important pour les utilisateurs de rapports et d'états financiers.

L'état des résultats vise à évaluer la faisabilité des investissements et leurs rendements. Il permet d'évaluer l'efficacité et l'efficacité de la gestion du projet, et la capacité de l'entreprise à attirer des investissements ainsi que celle d'obtenir des facilités d'emprunt et d'affiliation. Il affecte également le chiffre d'affaires et son orientation pour une période ultérieure, en fonction des résultats de la période précédente.

2.7.1.3 État des variations des capitaux propres

L'état de variation des capitaux propres indique les montants et les sources de variation des capitaux propres provenant des opérations sur le capital. Les actifs peuvent comprendre les actions de préférence, les actions ordinaires à leur valeur nominale, les bénéfices consolidés, la réserve légale (extra capital), les actions de trésorerie (actions achetées de la société), la provision pour évaluation (spéciale pour les investissements dans des actions d'autres sociétés) et la provision pour conversion de devises accumulées. Dans cet état apparaissent le capital versé ainsi que tous les changements dans le chiffre de bénéfices et de réserves non distribués (retenus). Cet état affecte donc deux sources principales : la première est le capital supplémentaire, la seconde est les distributions aux propriétaires de capitaux propres, qui peuvent être des partages de bénéfices ou de capital.

Les principes comptables généralement reconnus et la législation exigent la divulgation des variations des capitaux propres (droits de propriété), soit dans le compte de résultat, soit dans les notes des rapports financiers ou sous la forme d'un état séparé (état des variations des capitaux propres).

En plus du compte de résultat, cet état reprend toutes les sources de variation des capitaux propres pouvant résulter des investissements réalisés par les propriétaires du capital ou des

distributions aux propriétaires du capital sous forme de bénéfices. De même, l'identification des sources de variation des capitaux propres (actionnaires) nécessite de suivre les évolutions qui affectent les éléments de capitaux propres en fin d'exercice financier. L'état de variation des capitaux propres consiste en un ensemble d'éléments, à savoir le capital versé, divisé en capital légal, capital supplémentaire, capital gagné ou bénéfices non partagés, capital imputé, ainsi que le solde des capitaux propres à la fin de la période.

Après le changement des droits de propriété, le lien entre le compte de résultat et l'état de la situation financière peut être source de plusieurs changements d'actifs, de sorte qu'il est nécessaire d'allouer un état séparé pour montrer ces multiples sources : il s'agit de l'état des modifications des droits de propriété.

2.7.1.4 État de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie constitue l'un des principaux rapports financiers produits par le système comptable. Il s'agit d'un état des recettes et des paiements de l'entreprise au cours d'un exercice financier donné. L'état des flux de trésorerie présente les encaissements et les décaissements de la période au cours de laquelle ces flux se produisent, lesquels sont classés en flux provenant des activités opérationnelles, des activités d'investissement ou des activités de financement. Il fournit également des clarifications jointes à cet état concernant les activités d'investissement et de financement hors trésorerie.

À cet égard, le FASB américain a publié la norme n° 95 de 1987, exigeant un nouvel état financier qui est l'état des flux de trésorerie, suivi en 1999 de la publication de la norme comptable internationale n° 7 de l'état des flux de trésorerie. Depuis lors, l'état des flux de trésorerie est devenu une partie essentielle des états financiers.

L'objectif de l'état des flux de trésorerie est d'aider les investisseurs, les prêteurs et autres à prévoir les flux de trésorerie futurs et l'évaluation régressive des flux de trésorerie actuels (historiques), ainsi qu'à évaluer la capacité de l'entreprise à verser des dividendes et à répondre aux besoins d'investissement aux fins d'expansion, et d'identifier les sources de différence entre le résultat net et la trésorerie nette. La Société arabe des comptables agréés ajoute également une évaluation des variations nettes de l'actif net et de la structure financière de l'entreprise, le développement de modèles d'estimation des flux de trésorerie futurs de différentes entreprises, ainsi que l'amélioration de la comparabilité entre les rapports de performance pour un nombre d'entreprises.

L'état des flux de trésorerie est préparé selon l'une des deux méthodes :

1. La méthode directe, selon laquelle les principaux types d'encaissements et de décaissements totaux sont divulgués ;
2. La méthode indirecte, selon laquelle le résultat net est ajusté pour tenir compte de l'effet des transactions sans effet sur la trésorerie, de tout report ou régularisation des recettes, des paiements d'exploitation passés ou futurs et des éléments de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie d'investissement ou de financement.

La méthode directe fournit des informations utiles pour estimer les flux de trésorerie futurs, qui ne sont pas disponibles avec la méthode indirecte.

2.7.1.5 Autres états financiers descriptifs

1. État des politiques suivies et notes complémentaires aux états financiers

Les normes comptables imposent la préparation d'un état séparé relatif aux politiques comptables suivies par la société, et des notes complémentaires aux états financiers. Cet état fait partie intégrante de l'expression « états financiers de base ». Il revient à l'entreprise de choisir la manière dont elle divulgue les méthodes comptables, les informations et les clarifications relatives aux états financiers, de sorte qu'il n'y a pas de modèle spécifique pour cet état. Les principales clarifications sur les politiques comptables qui y sont divulguées sont les suivantes :

- a- Présenter la base de préparation des états financiers, les méthodes comptables suivies et utilisées pour traiter les transactions et événements financiers importants ;
- b- Communiquer les données à publier, qui n'étaient pas présentées dans les principaux états financiers ;
- c- Divulguer toute donnée ou information complémentaire, notamment celles qui n'ont pas été présentées dans les états financiers et qui doivent être divulguées pour donner une image fidèle des états financiers.

2. Le rapport d'audit

Le rapport de l'auditeur est le pilier sur lequel se reposent les différentes parties ayant intérêt dans les états financiers publiés. Ce rapport comprend des informations descriptives pour l'utilisateur, telles que l'effet matériel de l'utilisation de principes et de méthodes comptables différents de ceux généralement reconnus, ainsi que l'effet du passage d'une méthode comptable généralement reconnue à une autre. En général, le rapport d'audit est le résultat final des états financiers divulgués sur l'exactitude des informations qu'ils contiennent, et sur la mesure dans

laquelle ils représentent la fiabilité des opérations financières de l'entreprise au cours d'un exercice donné.

3. Le rapport du conseil d'administration

Le rapport du conseil d'administration comporte des informations sur l'entreprise et sur ses objectifs, ainsi que sur les activités opérationnelles et financières, outre celles sur les performances futures de l'établissement. Ce rapport contient souvent des informations financières et non-financières qui aident les utilisateurs dans la prise de décision. L'alinéa 1 du cadre de préparation et de présentation des états financiers de l'International Accounting Standards Committee cite que la responsabilité de la préparation et de la présentation des états financiers publiés incombe à la direction.

2.7.2 Rapports financiers complémentaires

Ce type de rapports, appelés « rapports financiers complémentaires » ou « rapports joints », sont préparés volontairement par l'entreprise, ou après approbation de l'administration pour répondre à des besoins particuliers.

Puisque le processus de prise de décision est un processus continu, en plus de l'existence d'un haut degré d'hétérogénéité dans l'information nécessaire par les différents groupes, il est nécessaire de préparer tous ou certains rapports supplémentaires en plus des rapports financiers de base qui répondent aux besoins de tous les groupes externes. Plusieurs parties, tant en Grande-Bretagne qu'aux Etats-Unis, ont appelé les s'intéressent à la comptabilité pour développer des rapports financiers, basés sur le désir des investisseurs, des créanciers, des banques et d'autres parties liées aux entreprises.

Ce développement se manifeste par l'émergence d'un certain nombre de rapports financiers supplémentaires qui peuvent répondre aux besoins de certains utilisateurs.

2.7.2.1 Les rapports financiers périodiques (intermédiaire)

Ils sont les rapports présentés et soumis pour une période inférieure à l'exercice financier (un an) et sont souvent préparés périodiquement (moins d'un an) afin de répondre au besoin constant des comptables de prendre des décisions sur les marchés financiers en temps opportun. Et ce, de manière appropriée. Par exemple, l'autorité américaine du marché des valeurs mobilières a exigé de toutes les sociétés enregistrées sur le marché qu'elles divulguent intégralement les informations comptables dans leurs rapports financiers trimestriels.

2.7.2.2 Les rapports financiers sectoriels

Ils sont préparés dans les entreprises qui exercent plus d'une activité et qui comprennent des informations importantes pour les autres investisseurs qui ne peuvent pas y accéder par le biais des informations agrégées présentées dans les rapports financiers de base. L'autorité américaine du marché des valeurs mobilières a obligé toutes les institutions enregistrées sur le marché à divulguer les revenus et les bénéfices réalisés sont répartis en fonction de la production ou des zones géographiques, dans le but de surmonter le problème de la valeur ajoutée. Dans le Statement No. 14 de 1989, le FASB a recommandé que toutes les informations détaillées sur ce type d'activité soient indiquées.

2.7.2.3 Rapports financiers en valeur courante

La valeur actuelle reflète les efforts concertés de multiples parties liées à l'entreprise, telles que les propriétaires du capital, la direction, les travailleurs et le gouvernement. Par conséquent, l'importance de ce concept augmente en fonction de ce que Morley adopte car il reflète les changements sociaux et à travers la liste de la valeur actuelle, les bénéficiaires peuvent évaluer le résultat. L'entreprise ne se base pas sur les bénéfices qu'elle réalise, mais sur la base de ce qu'elle a converti des matières premières et des produits intermédiaires en produits finaux ou en services et la mesure dans laquelle chaque élément de la production contribue à cette valeur. Il reflète également l'étendue de la positivité de l'entreprise et sa réussite à accroître le bien-être de la société.

2.7.2.4 Les états de comptabilité sociale

Les états de comptabilité sociale peuvent être définies comme un ensemble de listes selon lesquelles la performance sociale d'une unité comptable spécifique est mesurée et analysée et les informations nécessaires sont communiquées aux différents groupes et parties afin de les aider dans le processus d'évaluation et de prise de décision. Les rapports financiers sur la performance sociale des entreprises sont l'un des objectifs des rapports financiers, et cette performance est l'un des critères qui peuvent être utilisés pour évaluer l'efficacité de la performance de l'entreprise du point de vue de la société. La performance sociale, et ce type comprend les montants dépensés pour chacune des activités sociales menées par l'entreprise. Quant à la valeur des bénéfices obtenus grâce à ces activités, elle n'est pas divulguée dans les rapports en raison de la difficulté à la mesurer. De même, le rapport sur les coûts et bénéfices de la responsabilité sociale, qui est le plus complet des types précédents. Il donne une perception raisonnable de la performance sociale de l'entreprise.

2.7.2.5 Rapports financiers sur les ressources humaines

Ces rapports fournissent au bénéficiaire des informations sur les ressources humaines et sur la manière de les utiliser efficacement grâce à des détails sur le coût de la sélection, de la nomination et de la formation du personnel du projet, le pourcentage d'investissement dans ce matériel par rapport aux autres actifs, et l'évaluation du retour sur investissement dans ces ressources et autres.

D'après ce qui précède, nous pouvons dire que les rapports financiers de base et les rapports financiers supplémentaires résultent du développement historique de la pensée comptable, tant en théorie qu'en pratique. L'objectif principal de ce développement est d'accroître l'efficacité de la profession comptable au service de la communauté, c'est-à-dire de prendre des décisions financières et économiques rationnelles.

VII. Section 3 Transparence et divulgation comptable

Les rapports financiers et les listes sont considérés comme les produits finaux que les entreprises offrent à toutes les parties impliquées dans l'activité de l'entreprise, à travers chacune d'elles peut connaître le statut de l'entreprise, sa capacité de continuer, de se développer et de concurrencer d'autres entreprises. Par conséquent, l'accent a été mis sur la qualité de ces rapports et listes, qui ne peuvent être atteints qu'en assurant leur neutralité, la validité de leurs informations, leur transparence et le contenu de toutes les informations et événements en toute honnêteté, transparence et prudence. Ils divulguent tous les événements, financiers ou non, mais ils ont un impact direct sur l'activité de l'entreprise.

3.1 Le concept de divulgation financière

Certains définissent la divulgation comme la présentation de tous les renseignements qui peuvent influencer sur la position du décideur à l'égard de l'entreprise. Cela signifie que les renseignements figurant dans les listes et les rapports financiers apparaissent dans un langage que les utilisateurs comprennent sans ambiguïté ou déformation.

L'Institut américain des comptables juridiques définit la divulgation comme une présentation claire des états financiers, conformément aux principes comptables reconnus, qui se rapporte à la forme et à la classification de l'information contenue dans les listes des états financiers et des rapports, ainsi qu'à la signification des termes qu'ils contiennent (Chetkovich, 1955). Certains chercheurs définissent également la divulgation financière comme incluant les rapports financiers sur toutes les informations nécessaires pour donner à leur utilisateur une image claire et correcte de la situation. La divulgation financière est aussi la publication de toutes les informations économiques liées au projet, en quantité ou autre, d'une manière qui aide l'investisseur à prendre des décisions et à réduire l'incertitude concernant les événements économiques futurs. C'est le processus de présentation d'informations financières, quantitatives ou descriptives, dans les états financiers ou dans les marges, notes et tableaux complétés au moment idéal, qui rend les états financiers non-trompeurs et adaptés à leurs utilisateurs tiers, qui n'ont aucune autorité sur les livres et registres de l'entreprise.

En conséquence, nous pouvons dire que les rapports et les états financiers devraient être exhaustifs pour toutes les parties prenantes, peu importe leurs objectifs. Par exemple, les renseignements qu'un investisseur recherche peuvent différer de ceux qu'ils cherchent les créanciers. Le niveau de divulgation requis varie d'une personne à l'autre en fonction des objectifs de chaque partie.

3.2 L'importance de l'information comptable

Toutes les lois concernant les sociétés, dans la plupart des pays, stipulent que les états financiers de ces sociétés doivent être publiés à certaines périodes précisées par la réglementation (trimestrielle et annuelle). Ces lois indiquent que les informations publiées dans les rapports financiers et les listes doivent inclure suffisamment d'informations pour aider les différentes parties qui en dépendent ; les autorités législatives de certains pays s'engagent à suivre des modèles pour présenter les différentes informations. Toutes les autorités législatives et professionnelles visent à s'assurer que les rapports et listes financiers sont clairs et reflètent la réalité, et que tous les événements importants requis par les différentes parties sont présents dans la préparation de ces rapports (Jaggi and Low, 2000). L'information, les observations et les explications accompagnant les états financiers jouent un rôle important pour éliminer toute ambiguïté concernant les éléments de ces listes. Cette information est au cœur de ces listes, qui sont donc considérées comme un des moyens d'information financière. En effet, sans ces explications et observations, certaines informations contenues dans les états financiers sont incomplètes et ne sont pas utiles aux utilisateurs. Ces documents contiennent également une explication de certains éléments qui doivent être compris à long terme, ce qui ne peut pas être fait dans les états financiers de base, ainsi que des informations financières qui ne sont pas mentionnées dans les états financiers. Il s'agit de la seule source à la disposition de ces parties, qui répond à leurs besoins de prendre des décisions différentes, ce qui a renforcé et soutenu la nécessité de porter attention à la divulgation et de mettre l'accent sur toute l'information.

3.3 Les méthodes de divulgation

La divulgation se fait d'une manière qui reflète la réalité de l'information, avec des listes et des rapports financiers couvrant tous les renseignements et événements qui se sont produits dans l'entreprise. De nombreuses méthodes peuvent être utilisées pour divulguer l'information. Elles sont complémentaires entre elles ; certaines informations figurent dans les états financiers, mais avec une explication spéciale afin de ne pas être non-réglés. Il existe un ensemble de méthodes générales de divulgation qui jouissent d'un degré élevé d'acceptation et d'accord entre l'utilisateur et le rédacteur de ces listes, qui peuvent être résumées comme suit :

3.3.1 La préparation des états financiers et l'organisation de leurs postes

Les états financiers contiennent des renseignements très importants, de sorte qu'on peut dire qu'une partie essentielle du processus de divulgation est faite par ces listes. La comparaison de ces informations est donc nécessaire pour connaître les méthodes comptables utilisées dans la préparation des états financiers, car cela aide à interpréter les chiffres des états financiers.

3.3.2 Observations marginales

Ces notes comprennent des explications sur certains chiffres, ou même une ventilation des éléments des listes financières qui sont difficiles à élaborer sur les listes elles-mêmes. Elles peuvent contenir des renseignements quantitatifs ou descriptifs, par exemple une déclaration des parties avec lesquelles la société effectue certaines opérations, lorsque certaines opérations sont importantes pour les activités de la société, ainsi que des notes sur une déclaration de la relation entre la société et certaines parties externes qui sont importants pour l'activité de l'entreprise. Ces notes comprennent également des renseignements sur les événements du bilan, car les états financiers peuvent devoir être préparés pendant un certain temps et tenir compte d'événements survenus au cours d'une période donnée. Par conséquent, ils peuvent être produits au jour *n* et ne pas contenir certains renseignements qui sont apparus après la date d'échéance. À la date de leur publication, ces notes comprennent également des renseignements liés à la prévision de l'arrêt de la compagnie pour quelque raison que ce soit, car l'une des hypothèses sur lesquelles elle s'est préparée est d'imposer la poursuite du projet. En général, ces observations doivent contenir tout ce qui pourrait dissiper l'ambiguïté et accroître la confiance de ceux qui les utiliseront, à savoir qu'ils reçoivent toute l'information qui leur permettra de prendre leur décision, que cette information soit quantitative ou non. Par exemple, celles sur les états financiers ou non-quantitatifs, telles que des informations liées aux affaires portées contre la société par d'autres, ou le contraire.

3.3.3 Graphiques et listes d'exemples

Ces éléments sont utiles pour donner des détails sur certains éléments des listes financières qui ne peuvent être mentionnés dans les observations marginales, comme un état des immobilisations et le ratio de consommation pour chaque immobilisation, ou encore une liste détaillée des créances irrécouvrables, ou des dessins montrant la variation des stocks et la qualité.

3.3.4 Informations entre parenthèses

Les parenthèses sont utilisées dans les états financiers pour illustrer certains chiffres figurant sur les listes financières qui sont difficiles à comprendre, comment ils sont calculés ou pourquoi ils apparaissent par des utilisateurs non-comptabilisés, comme un énoncé de principe utilisé pour évaluer l'inventaire de fin de période.

3.3.5 Rapports du vérificateur externe et du conseil d'administration

Le vérificateur externe publie un rapport complet expliquant son opinion sur l'équité et sur l'exactitude des états financiers par rapport à la réalité, comme il l'a conclu après un audit de la

société. Ce rapport est le produit final du travail de l'auditeur externe, dans lequel il exprime son opinion et prête confiance aux informations financières émises par l'entreprise. Toute fraude est censée être divulguée par ce rapport. Quant au rapport du conseil d'administration, il fournit des informations sur le rendement de la haute direction et sur les plans futurs.

3.4 Les facteurs qui influent sur la divulgation financière

Il existe de nombreux facteurs qui influent sur la divulgation des états financiers, y compris ceux qui sont liés à l'environnement dans lequel ceux-ci sont préparés, puisque les rapports et les états varient d'un pays à l'autre pour des raisons juridiques, économiques, politiques. Certains facteurs sont liés à l'environnement dans lequel les listes financières sont préparées en tant que rapports, et les listes financières varient d'un État à l'autre pour le droit, les raisons et facteurs économiques et politiques résultant du besoin des bénéficiaires d'avoir plus d'informations sur les changements environnementaux et leur impact sur l'entreprise, afin de comparer les entreprises et de déterminer leurs responsabilités sociales respectives. De plus, il existe des facteurs pertinents à l'information, pour lesquels le degré de divulgation est affecté par la vérifiabilité, la comparabilité et la comparaison coûts-avantages. Il existe une corrélation entre la taille de l'entreprise et le degré de divulgation dans les listes, due au fait que le coût de l'information est moins important dans les grandes entreprises que dans les petites. Le nombre d'actionnaires augmente également le degré de divulgation, de même que l'enregistrement de la société sur le marché boursier et le fait que les marchés financiers établissent des obligations d'information pour les sociétés. L'auditeur externe évalue le degré de divulgation et la mesure dans laquelle la société respecte les principes, les règles et les principes comptables dans la préparation des comptes, ainsi que la volonté de la direction de divulguer et de publier des rapports et des listes reflétant la réalité (Mangena and Pike, 2005 ; Fuller et al., 2021).

3.5 Types d'informations comptables

3.5.1 Divulgation complète

Les rapports financiers contiennent tous les renseignements qui donneraient de la valeur à la compréhension des lecteurs, et leur permettent d'évaluer la situation financière de l'entreprise. Par exemple, dans le cas de la faillite d'Enron, l'entreprise a été accusée de cacher des renseignements précieux sur les investisseurs, qui, s'ils étaient disponibles, auraient été leurs décisions autres que celles qu'ils ont prises.

3.5.2 Divulgence à des fins éducatives (médias)

Il s'agit d'une nouvelle tendance en matière de divulgation comptable, apparue en raison de l'importance croissante de la prise de décisions appropriées, comme la divulgation des prévisions financières, la dépense en capital actuelle et prévue et les sources de financement. Cette divulgation fait état de l'incidence des variations de prix.

3.5.3 Divulgence adéquate

Elle représente la quantité minimale de renseignements à divulguer. Une divulgation suffisante est rendue obligatoire par l'application de normes comptables.

3.5.4 Divulgence appropriée

La divulgation comptable affecte plusieurs parties, ce qui fait du volume et de la qualité de l'information comptable divulguée une variable qui est attirée entre ces parties, chacune en fonction de sa capacité par rapport à l'autre partie. Afin de préserver le secret des affaires, nécessaire à la pérennité de l'entreprise, la divulgation comptable est également l'un des principaux axes qui obscurcissent l'efficacité de la Bourse, en se basant sur le fait que l'information comptable a un impact direct sur le prix des titres, car elle affecte grandement la qualité et la nature de l'information divulguée par l'entreprise.

3.5.5 Divulgence préventive

Connue sous le nom de divulgation traditionnelle, elle vise à protéger les investisseurs, les créanciers et les autres utilisateurs de l'information comptable contre la prise de décisions inappropriées. Autrement dit, les rapports financiers doivent divulguer tout ce qui les empêche d'induire en erreur les parties prenantes, corriger les erreurs, les gains et les pertes potentielles.

Ainsi, la divulgation complète est compatible avec la divulgation préventive parce qu'elle divulgue les données requises pour ne pas induire les investisseurs étrangers en erreur. La divulgation éducative limiterait l'utilisation de sources internes pour obtenir des renseignements supplémentaires de façon informelle, qui se traduirait par des gains pour certaines catégories au détriment d'autres. Pour ce qui est de la divulgation adéquate, la définition comprend la quantité minimale de renseignements à divulguer, mais la quantité minimale varie d'une personne à l'autre, selon ses qualifications et son expérience scientifiques.

3.6 Éléments de communication des informations comptables et justifications

Les facteurs justifiant la divulgation de renseignements comptables sont que la divulgation de renseignements comptables est un processus obligatoire et nécessaire, qui ne se fait pas de façon facultative et arbitraire, mais qui repose sur un ensemble de bases et de composantes. Avant de présenter ces éléments, nous devons examiner certains aspects liés à l'information comptable.

1- La notion d'information comptable et la détermination des finalités de son utilisation

L'information comptable est le résultat final obtenu du système comptable après l'enregistrement, la totalisation, l'analyse et la production de toutes les données sous forme de rapports et de listes financières, en vue de fournir aux différentes parties les résultats des activités de l'entreprise, avec l'information qui leur est utile afin qu'elles puissent prendre des décisions fondées (Gelinass et al., 2017). Certains définissent également l'information comptable comme une connaissance qui a un sens et des avantages pour la personne à qui elle est présentée dans l'atteinte de ses objectifs. C'est également la présentation des informations quantitatives sur les événements économiques qui sont traités et déclarés par les systèmes d'information comptable dans les états financiers soumis à des tiers et dans les plans opérationnels et les rapports utilisés en interne.

3.7 La divulgation volontaire

La divulgation obligatoire est imposée par les autorités chargées d'établir les lois et les législations financières dans un pays, et il est obligatoire de s'y conformer. La loi sanctionne la direction de l'entreprise ou les personnes chargées de la tenue de ces comptes en cas de non-respect de cette « divulgation obligatoire ».

La divulgation volontaire représente un autre type, car elle comprend toutes les divulgations faites par l'entreprise, et elle n'est pas légalement obligatoire. Ce type de divulgation est réalisé habituellement à l'initiative de la direction de l'entreprise, pour fournir des informations supplémentaires aux parties bénéficiaires des rapports et des états financiers. Nous estimons qu'il s'agit d'un geste de bonne volonté de la part de l'entreprise pour prouver la qualité et fournir des informations plus pertinentes aux parties prenantes.

3.8 Évaluations de la divulgation comptable

3.8.1 Division de la divulgation comptable selon sa période d'adéquation

Le concept de divulgation comptable a évolué selon les étapes de la pensée comptable. Cette pensée inclut la façon que les entreprises peuvent suivre pour établir une divulgation comptable, qui soit conforme aux exigences des normes comptables et qui réponde aux besoins des organismes de

contrôle des marchés financiers et des utilisateurs des rapports et des états financiers. La forme et le contenu des états financiers et des rapports préparés selon le concept de divulgation adéquate seront différents des états financiers et des rapports préparés selon le concept de divulgation loyale, qui peuvent également être différents de ceux préparés selon le concept de divulgation complète.

3.8.2 Évaluation de la divulgation selon l'obligation légale

La divulgation peut être divisée, selon le degré d'obligation, légale en deux types :

3.8.2.1 La divulgation obligatoire, qui est une divulgation contraignante en vertu des lois, des instructions et des normes comptables prédéterminées ; l'entité économique s'engage à se conformer, à appliquer les dispositions et à exécuter les exigences aux moments spécifiés et selon les méthodes et méthodes requises.

3.8.2.2 La divulgation non-contraignante, où nous pouvons distinguer deux types, comme suit :

- La divulgation discrétionnaire est le fait que la direction divulgue volontairement aux parties prenantes des informations contenues dans les rapports financiers des entreprises, sans aucune obligation de la part des autorités réglementaires et sans aucune demande de la part des principales parties prenantes de l'entreprise. Les entreprises le font pour montrer la légalité de leurs activités et leur compatibilité avec les exigences environnementales et morales, et avec les valeurs générales de la société dans laquelle elles se trouvent ;
- La divulgation facultative requise est la divulgation fournie par la direction dans les rapports financiers des entreprises, sans aucune obligation d'aucune autorité de contrôle, mais elle est demandée par les principales parties prenantes de l'entreprise, c'est-à-dire les groupes ayant du pouvoir ou de la légitimité, qui font pression sur la direction pour qu'elle la fournisse afin de l'utiliser dans la prise de décisions liées à leurs relations avec l'entreprise. La direction la présente à ces groupes en réponse à leurs questionnements sur la performance de l'entreprise.

3.9 Objectifs de la divulgation volontaire

La divulgation volontaire est un type de divulgation supplémentaire, dont le besoin s'est fait sentir en raison de l'incapacité de la divulgation obligatoire à répondre à tous les besoins. La divulgation volontaire contribue donc à la réalisation effective des objectifs de la divulgation, qui sont :

- Décrire les éléments qui n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers et fournir des normes importantes et valables pour ces éléments, autres que celles publiées dans les états financiers ;
- Décrire les éléments reconnus et proposer des normes appropriées pour eux ;
- Fournir des informations importantes dans les rapports périodiques et toute autre question comptable, ce qui nécessite une étude plus approfondie. Barth et Murphy (1994) ont ajouté plus de détails sur les objectifs de la divulgation, et ont identifié les processus de divulgation en les classant en trois catégories :

1: La divulgation générale ;

2: La divulgation relative à la structure de l'unité comptable ;

3: La divulgation liée à des événements spécifiques. La divulgation relative à la structure de l'unité comptable comprend les questions de fusion et d'états financiers unifiés, le changement de forme juridique de la société, les activités à l'étranger et les rapports financiers sectoriels. Quant à la divulgation relative aux événements spécifiques, elle comprend des questions telles que les modifications comptables, les activités non régulières, la comptabilisation des éléments inhabituels, la réorganisation de l'entreprise, les problèmes et les informations sur la situation des dettes et des passifs potentiels. Hormis cela, la divulgation relève du domaine de la divulgation générale, qui comprend les questions stratégiques, environnementales et sociales, considérées comme des éléments de la divulgation facultative.

Selon Bath et Murphy (1994), la confrontation de ces catégories, qui incluent des processus de divulgation avec les objectifs précédents, montre clairement que ces derniers ne couvrent pas tous les domaines et tous les objectifs de divulgation. Par conséquent, les deux auteurs ont classé les objectifs de divulgation selon les éléments suivants :

- Fournir des informations qui aident les utilisateurs des états financiers à comparer les chiffres avec des chiffres similaires relatifs à d'autres sociétés, ainsi que la comparaison pour la même société sur différents exercices ;
- Fournir des informations sur les entrées et les sorties de trésorerie futures, et fournir les informations nécessaires pour prévoir ces flux ;
- Fournir des informations périodiques pour aider les investisseurs et les créanciers à évaluer les risques et les possibilités des éléments comptabilisés, et également ceux qui n'ont pas été comptabilisés ;

- Décrire les éléments comptabilisés dans les états financiers et fournir des critères pour ces éléments, autres que ceux mentionnés dans les états financiers ;
- Décrire les éléments non-comptabilisés et leur attribuer des critères simples et utiles ;
- Aider les investisseurs à évaluer le retour sur investissement de l'entreprise et à prévoir ce retour dans le futur.

3.10 L'importance de la divulgation volontaire

L'importance de la divulgation volontaire est évidente dans de nombreux domaines, comme la capacité à attirer des investissements locaux ou étrangers, ainsi que l'amélioration de l'image de l'entreprise et de la direction auprès du public, en plus d'utiliser la divulgation comme moyen d'atteindre et de maintenir une position concurrentielle avancée dans le domaine d'activité de l'entreprise (Porter et Vander Linde, 1995). De manière générale, l'importance de la divulgation volontaire est mise en évidence en clarifiant les objectifs qu'elle vise et qui se résument à :

- Fournir plus d'informations d'intérêt aux clients, fournisseurs, prêteurs et employés de l'entreprise, que celles fournies par la divulgation obligatoire ;
- Fournir des informations importantes qui permettent aux utilisateurs des états et des rapports financiers d'introduire de nouveaux variables et indicateurs dans la prise de décision ;
- Rehausser le niveau de divulgation des données non-financières, et les mentionner avec plus de transparence et d'exactitude afin d'en faire bénéficier les utilisateurs des rapports et des états financiers ;
- Réduire l'écart d'information entre les compilateurs de rapports financiers et leurs utilisateurs dans toutes les orientations.

De nombreux chercheurs ont essayé d'identifier les domaines de divulgation volontaire par lesquels ces objectifs peuvent être atteints. En effet, une différence relative existe dans la définition de ces domaines, pour plusieurs raisons : des points de vue différents à propos de l'importance donnée à chacun des domaines ; la différence entre les législations des pays, dans le sens où ce qui est obligatoire dans un pays peut être volontaire dans un autre. Les composantes de la divulgation volontaire sont classées en neuf groupes principaux, chaque groupe comportant un ensemble de sous-composantes :

3.10.1 Informations générales sur la société : informations historiques sur l'entreprise, sa structure organisationnelle, l'impact de la situation politique sur ses résultats, l'impact de la situation économique sur ses résultats, etc. ;

3.10.2 Activité et situation future de l'entreprise : déclaration de la stratégie et des objectifs généraux, déclaration de la stratégie et des objectifs marketings, déclaration de la stratégie et des objectifs sociaux, etc. ;

3.10.3 Informations sur la direction : âge des dirigeants, leurs diplômes, leur expérience scientifique, répartition des dirigeants en exécutifs et non-exécutifs, postes occupés par les exécutifs ;

3.10.4 Responsabilité sociale et environnementale : sécurité des produits et leur innocuité sur l'environnement, mesure qualitative et quantitative du programme de protection de l'environnement, aides aux tiers, dons et subventions, dons caritatifs, etc. ;

3.10.5 Informations sur les actions et les actionnaires : valeur fidèle de l'action à la fin de l'exercice, nombre total d'actionnaires, etc. ;

3.10.6 Résultats et pourcentages des analyses financières et autres : politique de répartition des bénéfices, mention du pourcentage des bénéfices distribués pour l'exercice en cours, classification des ventes géographiquement et selon les clients, informations financières et historiques ;

3.10.7 Frais de recherche et développement dans l'entreprise : politique de recherche et de développement, localisation des activités de recherche et de développement, nombre d'employés en recherche et développement, budget alloué à la recherche et au développement, projets de recherche et de développement ;

3.10.8 Informations relatives aux salariés de l'entreprise : informations sur les salariés et leur classement selon le comité et le niveau d'études, répartition des salariés au sein des services de l'entreprise, nombre de salariés depuis deux ans ou plus ;

3.10.9 Informations relatives à la gouvernance : existence d'un comité de gouvernance dans l'entreprise, coordonnées, noms et qualités des membres de ce comité, ainsi que le nombre de réunions de ce comité.

3.11 Raisons de la divulgation volontaire

Les dirigeants divulguent volontairement des informations sur le marché des capitaux pour cinq raisons, résumées dans ce qui suit :

3.11.1 Imposer des transactions sur le marché monétaire : L'entreprise a des motifs de divulgation volontaire afin de réduire l'asymétrie d'information, et ainsi de réduire le coût du financement externe en réduisant les risques d'information.

3.11.2 Imposer le litige sur le contrôle de l'entreprise : En cas de mauvaise performance de l'entreprise, les directeurs utilisent la divulgation volontaire pour tenter d'améliorer l'évaluation de l'entreprise et d'expliquer la mauvaise performance, et ainsi réduire le risque de perte de la fonction de la direction.

3.11.3 Imposer des actions de rémunération : Les dirigeants qui sont récompensés par des actions de rémunération sont incités à utiliser la divulgation volontaire pour réduire la probabilité de délits d'initiés en cas d'augmentation du niveau de divulgation. La réduction des coûts de contractualisation avec les dirigeants qui reçoivent des actions de rémunération vise à diminuer le risque de mauvaise valorisation des actions de l'entreprise.

3.11.4 Imposer le coût des litiges : Certains dirigeants sont incités à divulguer de mauvaises informations pour éviter les conséquences légales d'une divulgation insuffisante, alors qu'ils sont incités à réduire la divulgation des attentes qui s'avèrent inexactes.

3.11.5 Imposer des coûts de propriété : La divulgation volontaire est restreinte si les administrateurs se rendent compte que cela nuirait à la situation proportionnelle.

3.12 Mécanisme d'information sur la divulgation volontaire

De nombreux dirigeants pensent que la divulgation volontaire a des effets positifs sur l'entreprise, ainsi que sur la richesse économique de la société dans son ensemble. L'un des plus importants de ces effets est de contribuer à la réduction du coût du capital pour les investissements, ce qui est lié à l'orientation des investissements vers des entreprises moins coûteuses en termes de capital et à la retenue du financement des entreprises les plus coûteuses, augmentant la capacité des entreprises à atteindre des valeurs positives plus élevées pour leurs investisseurs. Ainsi, les effets de la divulgation volontaire s'étendent au niveau du marché global, ce qui motive les dirigeants à fournir un ensemble d'informations contenues dans la divulgation volontaire, soit des informations non comprises dans la divulgation obligatoire, soit des interprétations de ce qui y est contenu. Cela

comprend généralement des informations sur les générateurs de valeur non reconnus dans les rapports financiers actuels, par le biais d'indicateurs de performance financiers et non-financiers, d'opportunités et de risques, ainsi que de stratégies commerciales.

3.13 Avantages de la divulgation volontaire

Certains auteurs estiment le rôle important de la divulgation volontaire dans l'amélioration de l'efficacité des marchés financiers à la lumière du marché efficace. Les actions sont évaluées en fonction de leur juste valeur, qui est celle qui reflète pleinement la valeur réelle des actions générant un rendement suffisant pour indemniser l'investisseur pour les risques liés à l'investissement dans ces actions.

Le rôle de la divulgation dans l'amélioration de la performance de l'entreprise est représenté par la qualité de la relation entre la direction de l'entreprise, son conseil d'administration, ses actionnaires et les autres parties prenantes. Le rôle de la divulgation apparaît dans l'activation du marché boursier, l'évaluation de la performance de la haute direction, l'amélioration de la responsabilisation, l'augmentation du degré de confiance en elle, la maximisation des profits, l'obtention d'un financement approprié et la prévision des risques attendus. Tout cela conduit à l'amélioration de la performance de l'entreprise. Le problème de ces relations se pose lorsque les dirigeants ne travaillent pas pour l'intérêt des propriétaires, mais plutôt pour maximiser leur propre intérêt. Ce problème provient de la séparation entre la direction et la propriété de l'entreprise, et de l'écart d'informations entre la direction de l'entreprise avec celles en dehors de celle-ci parmi les actionnaires et les autres propriétaires, en raison des possibilités de conflit entre les mandants et les agents. Les propriétaires du capital doivent suivre et contrôler dans quelle mesure la direction (l'agent) adhère aux exigences stipulées dans le contrat d'agence. Selon Rikanavie (2005), les coûts d'agence sont affectés par deux changements. L'un est le problème de l'information, représenté dans l'écart d'information entre les négociants en valeurs mobilières, c'est-à-dire l'écart dans le volume et la nature de l'information entre les investisseurs en bourse (acheteurs et vendeurs). Le second est le problème de l'agence : chaque fois que la direction de l'entreprise s'étend en matière de la divulgation volontaire d'informations financières et non-financières, elle opère un contrôle et une réduction du coût de l'agence, et donc de la valeur du rendement exigé par les investisseurs, et une diminution du coût du capital.

Chapitre 3 : Les réformes des bonnes pratiques de gouvernance en Libye

VIII. Introduction du troisième chapitre

La gouvernance d'entreprise en Libye n'a fait l'objet d'aucune attention jusqu'à ce que la Banque centrale de Libye publie ses « Directives de gouvernance d'entreprise pour les banques commerciales libyennes » en 2006, et que la Bourse libyenne publie son Corporate Governance Code des sociétés cotées en 2007. Cette évolution faisait partie du plan de réforme initié par le gouvernement libyen sous l'ancien régime de Kadhafi depuis les années 2000 pour réformer et faire passer l'économie libyenne d'une économie planifiée à une économie de marché, après 42 ans de mauvaise gestion économique et un manque chronique d'investissements. Bien que cette réforme soit une première étape nécessaire pour réformer le système de gouvernance d'entreprise en Libye, elle a été affectée par la crise politique après le soulèvement de février 2011 contre le régime de Kadhafi. Ces tensions politiques et la violence des milices ont conduit à une division politique au sein de l'État, où il existe désormais deux parlements et deux gouvernements, l'un à l'Ouest et l'autre à l'Est du pays. Malgré les efforts des Nations unies, la complexité du contexte politique libyen et les ingérences et conflits d'intérêts de pays influents semblent prolonger la crise, qui a conduit à un vide juridique. L'instabilité politique et sécuritaire est le plus grand obstacle à la mise en œuvre de systèmes de gouvernance efficaces dans la Libye. C'est la principale raison pour laquelle la gouvernance d'entreprise a été ignorée pendant si longtemps et pourquoi la Libye n'en est encore qu'au tout début de la mise en place d'une gouvernance d'entreprise efficace.

1.1- Une gouvernance affectée par la situation socio-politique

La transition mouvementée qui a suivi le soulèvement de 2011 contre Mouammar Kadhafi a entraîné d'importants changements politiques, sociaux et économiques en Libye, avec un changement marqué du régime hautement centralisé de Kadhafi vers le paysage fragmenté actuel d'acteurs concurrents, armés et non armés, et institutions rivales. Le paysage politique et sécuritaire de la Libye est très fragmenté, localisé et de nature fluide, avec des loyautés et des allégeances changeant régulièrement entre - et au sein - des localités, des régions, des tribus et des groupes ethniques.

Depuis l'été 2014, une lutte de pouvoir politique a éclaté en Libye entre des gouvernements concurrents, basés soit à Tripoli, soit dans l'est du pays. Ce dernier a été reconnu par la communauté internationale jusqu'à ce que le Conseil présidentiel, la première couche du gouvernement d'accord national (GNA) envisagé dans l'Accord politique libyen (LPA) négocié par l'ONU, soit créé en décembre 2015. Le Conseil présidentiel est censé agir collectivement en tant que chef de l'État et commandant suprême des forces armées, mais depuis sa création, les rivalités et les tensions internes l'ont rendu paralysé et inefficace.

Les noms des trois régions - la Tripolitaine au nord-ouest, la Cyrénaïque au nord-est et le Fezzan au sud - qui constituaient historiquement la Libye résonnent encore parmi les Libyens d'aujourd'hui. La nomenclature est le plus souvent utilisée par les mouvements en quête d'autonomie pour l'Est et le Sud notamment. Il reste des sentiments régionaux distincts enracinés dans des expériences historiques particulières au cours de la période coloniale et de l'ère Kadhafi. Ces dimensions régionales ont contribué à des trajectoires sociales, politiques et militaires souvent très différentes pendant et depuis le soulèvement de 2011.

1.2 Aperçu de l'économie et de la gouvernance en Libye

La Libye est un pays africain, située sur la côte nord de l'Afrique et au sud de la Méditerranée. La Libye a souffert et souffre encore de nombreux obstacles et difficultés. Après plusieurs décennies de régime totalitaire, plus précisément de 1969 à 2011, la Libye a enduré une situation instable et un environnement des affaires crispé se caractérisant par un degré élevé de bureaucratie administrative, un étranglement institutionnel, des réglementations inefficaces, des cadres juridiques et institutionnels non transparents, une mauvaise gestion économique, un manque d'investissement réel. En outre, le marché libyen manquait de main-d'œuvre qualifiée et technique nécessaire aux besoins du secteur privé.

Depuis 2000, la Libye a commencé à dans établir une stratégie et un plan général de réformes économiques et institutionnelles. Cependant, la révolution de 2011 a ralenti la mise en œuvre du plan de réforme. En 2013, il y a eu de nombreuses propositions pour réactiver les réformes économiques et faire tourner la roue de la production. Malgré cela, l'économie libyenne rencontre encore de nombreuses difficultés, la plus importante étant le conflit politique et militaire, en dépit des efforts considérables déployés par les Nations Unies pour instaurer la paix dans ce pays. Les rapports indiquent que l'économie libyenne dépend à plus de 90 % de l'exportation de pétrole et de gaz (Central Bank of Libye, 2018). Et bien que les exportations de pétrole dépassent le million de barils par jour pour une population ne dépassant pas les sept millions d'habitants, l'incertitude concernant l'économie dans son ensemble prévaut toujours.

Quant à la gouvernance, le développement des concepts et des pratiques de gouvernance dans un pays en particulier dépend du stade de développement de sa structure économique, politique, sociale et institutionnelle. Comme déjà évoqué, le gouvernement libyen a commencé, depuis le début de 2000, à mener de grandes réformes économiques visant à changer la carte économique et à renforcer le rôle du secteur privé, ainsi que lutter contre la corruption propagée dans les diverses administrations du pays.

Ces réformes ont abouti à la création de marchés financiers en 2006, dont les activités ont commencé la même année. Une attention accrue est portée aux questions liées à la gouvernance et à la bonne gestion comme moyen de lutter contre la corruption et de renforcer la confiance dans l'environnement des affaires. La question de la gouvernance est un sujet récent sur la scène libyenne, les autorités y portent un intérêt particulier pour émettre des décisions, promulguer des règlements et des lois, organiser des conférences et des ateliers de travail au niveau de l'Etat afin de porter l'attention sur cette question. En effet, les décideurs économiques réalisent le rôle que la gouvernance peut jouer pour attirer les investissements directs étrangers et que l'application des règles de divulgation et de transparence représente un dispositif d'alerte précoce pour la protection contre les risques financiers.

Il convient de noter que le concept et les principes de gouvernance en Libye sont établis dans un certain nombre de lois gouvernementales et de leurs règlements d'application. Parmi les plus importantes d'entre elles figurent, par exemple, la loi commerciale libyenne de 1966, la loi n°9 relative à l'exercice des activités économiques, la loi n°1 de 1992 relative aux banques, à la trésorerie et au crédit, et la décision du Conseil de Directeurs de la Banque centrale de Libye n° 16 de 2010 concernant les règles régissant les activités de change et d'autres lois directement ou indirectement liées à la gouvernance des institutions libyennes. Notons également que le comité de contrôle dans les entreprises est l'un des outils les plus importants fournis par le législateur libyen aux porteurs d'actions pour exercer un contrôle sur leurs propriétés, ce qui montre que le comité de contrôle en Libye a un rôle majeur comme autorité de surveillance après l'assemblée générale des sociétés par actions, dans le sens où permet aux actionnaires d'avoir un œil sur les activités de la direction. Après les directives du ministère de l'économie pour les entreprises pour l'année 2006 concernant la possibilité d'adopter les principes de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques en matière de gouvernance d'entreprise, certaines entreprises ont adopté ces principes et commencé à les appliquer, volontairement, sans obligation de la part des autorités libyennes. D'autres entreprises et institutions ont émis un guide ou des principes en matière de bonne gouvernance.

D'autre part, tous les chiffres montrent que la Libye a des indicateurs de mauvaise gouvernance, et qu'elle est en retard sur la moyenne des pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, et est loin d'être l'exemple du meilleur pays (L'Organisation libyenne du Politique et des Stratégies, 2016). Notons que les obstacles les plus importants auxquels est actuellement confrontée la gouvernance en Libye sont l'incapacité du gouvernement à contrôler efficacement l'État et l'incapacité de l'administration publique libyenne à gérer efficacement les institutions publiques, à éliminer la bureaucratie, à développer les outils de gestion dans les institutions financières et de

service, à encourager la décentralisation pour assurer le développement de la population, à contrôler la corruption généralisée, outre l'absence de modèles modernes adaptés aux institutions libyennes et à l'environnement local.

1.3 La structure de propriété des entreprises libyennes

Malgré les tentatives de réforme économique, depuis le début de l'année 2000, et la privatisation de nombreuses entreprises et institutions, ainsi que la mise en place du marché boursier et l'autorisation d'investir octroyée aux investisseurs individuels et étrangers, on remarque, que jusqu'à la chute du régime précédent en 2011, l'État reste aux commandes et propriétaire de la part majoritaire dans de nombreuses entreprises ainsi qu'à travers un large portefeuille composé des grandes entreprises industrielles et financières en Libye. De plus, l'État libyen détient toujours, et à ce jour, le monopole sur certains secteurs, comme la Compagnie générale d'électricité. En outre, l'État contrôle une grande partie du secteur bancaire ; selon les rapports de la Banque centrale libyenne, le gouvernement libyen possède et contrôle environ 75% du total des actifs des banques commerciales opérant en Libye, tandis que les particuliers locaux détiennent 18% du total des actifs de ces banques et les investisseurs étrangers seulement 7%.

De 1969 à fin 1999, soit près de trente ans, le gouvernement a dominé l'économie. L'objectif de la gestion des entreprises et des institutions par l'État était principalement social. Cependant, l'État n'a pas réussi à atteindre ses objectifs sociaux et économiques, en raison de l'instabilité du système économique et institutionnel à tous les niveaux en Libye au cours de cette période. Depuis le début des réformes économiques et le lancement du programme de privatisation, le gouvernement libyen a annoncé son objectif de transférer la propriété de 360 entreprises et institutions au secteur privé d'ici quatre ans. Cette politique s'est heurtée à certains obstacles en raison de l'ambiguïté qui l'accompagnait, et donc de la peur du public d'investir dans ces entreprises. Dans de nombreux cas, dans certaines entreprises, seuls ceux qui avaient le pouvoir et l'argent étaient autorisés à acheter certaines entreprises publiques à un prix symbolique.

Les politiques économiques, de réforme et de privatisation ont fait considérablement diminué la forte participation de l'État dans de nombreuses entreprises. En outre, des sociétés par actions et des échanges sur le marché des capitaux libyen ont émergé. Actuellement, trois principaux types de structures de propriété existent en Libye : celles détenues par l'État, la propriété mixte et la propriété privée. La propriété mixte comprend le gouvernement libyen, les investisseurs locaux (secteur privé) et les investisseurs étrangers, tandis que la propriété privée est celle qui appartient aux investisseurs locaux (secteur privé).

1.4 Les aspects de la gouvernance d'entreprise dans le cadre juridique libyen.

1.4.1 Le conseil d'administration :

La loi libyenne sur les activités commerciales de 2010 dispose que chaque société a un conseil d'administration unilatéral qui comprend les membres exécutifs. La loi exige également que chaque société libyenne ait un conseil d'administration efficace pour diriger et contrôler l'entreprise et qui est responsable de son succès. Les conseils d'administration peuvent déléguer leurs pouvoirs à un comité exécutif.

En ce qui concerne le secteur bancaire, la loi bancaire de 2005 et le guide de gouvernance du secteur bancaire de 2010 obligent chaque banque à avoir un conseil d'administration composé uniquement de membres non exécutifs. Le conseil d'administration doit nommer un directeur général et des cadres supérieurs exécutifs pour gérer les activités de la banque, et qui ne sont pas membres du conseil d'administration. Ce qui signifie que la loi bancaire libyenne oblige implicitement les banques à adopter un modèle à deux niveaux pour le conseil d'administration. La loi libyenne sur les activités commerciales de 2010, n'exige pas la séparation des fonctions des deux présidents du conseil d'administration et du PDG, à l'exception des banques, conformément aux recommandations du comité.

En ce qui concerne la présence de membres non exécutifs et de membres non exécutifs indépendants, le code de gouvernance d'entreprise pour les sociétés cotées à la bourse libyenne de 2007 exige que la majorité des membres du conseil d'administration soient non exécutifs. Notons que la loi libyenne sur les activités commerciales de 2010 n'a pas insisté sur la question de l'indépendance des membres du conseil d'administration dans la mesure où elle ne comporte aucune disposition relative à l'indépendance du conseil d'administration. Cependant, nous constatons que le code de gouvernance d'entreprise pour les sociétés cotées à la bourse libyenne et le code de gouvernance du secteur bancaire libyen exigent que le conseil d'administration soit indépendant de la direction afin d'éviter les conflits entre les processus de gestion et de contrôle et d'améliorer la reddition de comptes de la direction. Ces deux règlements exigent que le nombre de membres indépendants du Conseil d'administration ne soit pas inférieur à deux ou un tiers des membres du Conseil d'administration des sociétés cotées. De plus, ces codes précisent que les relations les plus importantes qui empêchent un membre du Conseil d'administration d'être considéré comme un membre indépendant du Conseil d'administration est l'existence d'un conflit d'intérêts entre les membres du Conseil d'administration, des relations d'intérêt directes ou indirectes entre le membre du conseil d'administration et la société ou la banque, une relation de conseil et également la naissance d'une nouvelle relation entre le membre du conseil d'administration et la société ou la

banque. Alors que la loi commerciale libyenne ne précise pas le nombre de membres du conseil d'administration, les règles de gouvernance d'entreprise pour les sociétés cotées à la Bourse libyenne stipulent que le conseil d'administration doit comprendre entre trois et onze membres.

1.4.2 Comités du conseil d'administration : La loi libyenne sur l'activité commerciale oblige les sociétés à constituer un comité de suivi de trois membres, dont au moins l'un des membres est titulaire d'un diplôme universitaire et a une expérience en sciences financières et comptables, et un autre un diplôme en droit. En outre, le membre du comité de suivi ne doit avoir aucun lien familial proche avec l'un des membres de la société ou avec d'autres sociétés qui sont sous son contrôle.

Selon la loi, les principales responsabilités du comité de surveillance sont de contrôler le conseil d'administration et la direction générale de la société afin de s'assurer qu'ils fonctionnent conformément à la loi et aux statuts de la société, que l'entreprise tient des registres comptables adéquats et que le bilan et les comptes de profits et pertes reflètent ce qui est enregistré dans les registres comptables. Notons que le comité de surveillance n'est pas un comité du conseil d'administration, mais un comité constitué et dont les membres sont nommés directement par les actionnaires. De plus, ce comité doit remettre son rapport directement à l'Assemblée des actionnaires.

Par ailleurs, selon le guide de gouvernance du secteur bancaire libyen, chaque banque dispose d'un comité d'audit, d'un comité de rémunération, d'un comité de gestion des risques et d'un comité de gouvernance qui relèvent tous du Conseil d'administration de la banque. Le conseil est également responsable de la définition des pouvoirs de ces comités. Le guide dispose également que les statuts de la société doivent préciser les compétences des membres de la direction. Les règles de gouvernance d'entreprise relatives aux sociétés cotées sur le marché des capitaux libyen disposent également que les politiques et pratiques relatives à la rémunération du conseil d'administration doivent être déterminées par décision de l'assemblée générale de la société. Le conseil d'administration doit divulguer une déclaration détaillée signée par les deux présidents comportant toutes les rémunérations perçues par l'administrateur, telles que le salaire de base et la pension de retraite. En outre, selon la loi, tous les membres du conseil d'administration sont responsables de l'exactitude des données fournies relatives.

1.4.3 Rémunérations du conseil d'administration : La loi stipule que les statuts de la société doivent déterminer la rémunération des membres de la direction. La réglementation relative à la gouvernance d'entreprise pour les sociétés cotées sur le marché des capitaux libyen stipule également que les politiques et les pratiques relatives à la rémunération du conseil d'administration

doivent être déterminées par une décision de l'assemblée générale de la société, et le conseil d'administration doit divulguer dans une déclaration détaillée signée par le président toutes les rémunérations perçues par l'administrateur, telles que le salaire de base, la pension de retraite et tout autre avantage. En outre, la loi stipule que tous les membres du conseil d'administration sont responsables de l'exactitude des données fournies concernant leurs rémunérations.

1.4.4 Le rôle du conseil d'administration : Pour ce qui est des devoirs des membres du conseil d'administration, la loi sur les activités commerciales de 2010 dispose que les membres du conseil d'administration exercent leurs fonctions avec soin, conformément aux statuts de la société. Le code de gouvernance d'entreprise des sociétés cotées à la bourse libyenne 2007 a précisé en détail les tâches et responsabilités du conseil d'administration. Par exemple, le règlement dispose que le conseil d'administration est pleinement responsable de la société et qu'il doit s'acquitter de ses fonctions de bonne foi conformément à l'intérêt général de l'entreprise, y compris approuver et superviser la mise en œuvre des orientations stratégiques, établir des règlements et des contrôles pour le contrôle interne et le suivi général, établir un système de gouvernance des entreprises, surveiller son efficacité et le modifier si nécessaire, établir des politiques, des normes et des procédures claires et spécifiques pour l'adhésion au conseil d'administration et les mettre en vigueur après l'approbation de l'Assemblée générale, formuler par écrit une politique qui régit la relation avec les parties prenantes afin de les protéger et de préserver leurs droits, développer des politiques et des procédures pour s'assurer que l'entreprise respecte les règles et règlements et son engagement à divulguer les informations de base aux actionnaires, créanciers et autres parties prenantes.

1.4.5 Droits et activité des actionnaires : Les droits des actionnaires sont généralement expressément cités dans les lois et règlements régissant l'activité économique et les sociétés. La loi libyenne sur les activités commerciales a défini certains droits tels que le droit d'assister aux assemblées générales, le droit de voter et le droit de participer aux décisions liées aux changements fondamentaux des entreprises. En outre, le code de gouvernance des entreprises pour les sociétés cotées à la Bourse libyenne de 2007 a établi des dispositions et des clauses supplémentaires liées aux meilleures pratiques pour assurer la protection des porteurs d'actions. Selon ce règlement, les actionnaires possèdent certains droits fondamentaux, notamment le droit d'assister aux assemblées générales, le droit de vote, le droit à une part des bénéfices distribués et le droit à une part des actifs de la société en cas de liquidation. En outre, les actionnaires ont le droit de participer aux délibérations de la société, de voter les décisions, le droit de disposer des actions, le droit de contrôler la gestion, de poursuivre les membres du conseil d'administration, le droit d'interrogation

et de demander des informations sans préjudice aux intérêts de l'entreprise et qui soient conformes au système du marché et au règlement exécutif de l'entreprise.

De même, la loi libyenne sur les activités commerciales impose aux actionnaires certaines obligations, telles que nommer des membres du conseil d'administration et de l'auditeur externe et déterminer leur rémunération. Ils sont également chargés d'approuver les états financiers, d'approuver la déclaration des résultats du conseil d'administration, d'examiner et d'examiner toute question que le conseil d'administration peut présenter, de discuter des rapports du conseil d'administration et des mécanismes et de l'audit tels que le Comité de contrôle et les auditeurs externes.

En ce qui concerne l'activité des actionnaires, les actionnaires peuvent user de plusieurs moyens pour influencer le conseil d'administration et la direction générale, comme que le dialogue avec les dirigeants et l'évaluation des propositions formelles qui sont votées par tous les actionnaires lors de l'assemblée générale de la société. Selon la loi libyenne, les actionnaires ont le droit de tenir deux types d'assemblées : les assemblées ordinaires et les assemblées extraordinaires. En plus, les actionnaires détenant au moins 10 % du capital de la société ont le droit de convoquer une assemblée générale. En outre, les actionnaires sont exclusivement responsables des modifications des statuts de la société, de l'émission d'obligations et de l'approbation des procédures du conseil d'administration pour la cession de plus de la moitié des actifs de la société. Il appartient également aux actionnaires réunis en assemblée extraordinaire de décider des augmentations de capital, des rachats d'actions, des fusions et de la dissolution volontaire de la société ; ces modifications nécessitent l'approbation des actionnaires réunis en assemblée extraordinaire, représentant au moins les trois quarts du capital de la société. Ces décisions nécessitent l'approbation des actionnaires représentant plus de la moitié des actions du capital de la société. Par ailleurs, la loi libyenne sur le marché boursier permet aux actionnaires qui détiennent au moins 5% des actions de la société de suspendre les décisions de l'assemblée générale qui violent la loi ou les statuts de la société. Cependant, bien que les actionnaires aient des droits légaux, la plupart d'entre eux, en particulier les petits actionnaires, ne les utilisent pas en raison de la mauvaise culture d'entreprise et du manque de connaissance de leurs droits. L'intérêt de la majorité des actionnaires individuels est d'obtenir des dividendes, et ils ne se soucient de rien d'autre, du moment qu'ils obtiennent des bénéfices satisfaisants. De plus, la faiblesse du cadre réglementaire et légal et l'absence d'une culture institutionnelle ont eu un grand impact sur le rôle des actionnaires et des parties prenantes dans l'environnement des affaires libyen.

1.4.6 Divulgence et transparence: La loi libyenne sur les activités commerciales dispose la plupart des exigences de divulgation et de transparence obligatoires. Cette loi oblige les entreprises

à divulguer le bilan, les profits et les pertes, le rapport du directeur exécutif, le rapport du comité de suivi et le rapport de l'auditeur externe. Malgré ces exigences, la loi n'a pas cité les directives et instructions nécessaires concernant les informations à fournir ou les normes comptables qui devraient être adoptées pour mesurer et publier ces exigences. De plus, la loi n'oblige pas les entreprises à divulguer des informations sur les principaux actionnaires et les droits de vote, la politique de rémunération des membres du conseil d'administration et des dirigeants, leurs qualifications et facteurs de risque prévisibles, les politiques de gouvernance d'entreprise et la manière dont elles sont mises en œuvre.

La divulgation et la transparence sont toujours les plus gros problèmes du secteur des libyen des entreprises. De nombreuses questions sont soulevées relatives en particulier au moment de la divulgation. La réalité indique que certaines entreprises publient leurs rapports annuels cinq mois après la fin de l'exercice fiscal, de sorte que ces rapports ont perdu leur fiabilité et leur utilité pour les actionnaires et les autres parties prenantes. De plus, ces rapports contiennent uniquement les états financiers, le rapport du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes indépendant. Par exemple, les tableaux et les rapports annuels ne divulguent pas de données sur les flux de trésorerie ni d'informations sur les droits de propriété, le droit de vote, les principaux propriétaires et leur participation au conseil d'administration ou à la direction générale. De même, aucune divulgation n'existe sur la composition du conseil d'administration ni les qualifications des dirigeants. Ceci en raison du fait que la loi sur les activités commerciales ne prévoit aucune disposition en matière de divulgation et de transparence ni aucune norme comptable à adopter.

1.5 Le rôle du système de comptabilité financière dans l'activation de la gouvernance en Libye

Le système comptable appliqué dans n'importe quel pays affecte et est affecté par la gouvernance. Lorsque le système comptable est bon et suit des normes et des systèmes corrects et généralement reconnus, il soutient la gouvernance par la production d'informations fiables. Comme expliqué précédemment, la gouvernance, au travers de ses règles et cadres, assure une information de qualité et fiable de la part du système comptable.

En Libye, la loi oblige les entreprises à tenir des livres comptables et à fournir des informations périodiques sur l'entreprise, mais il n'y a pas de principes spécifiques adoptés par l'État libyen concernant les principes de gouvernance, sauf dans deux cas, à savoir les banques et les sociétés cotées en bourse, par l'établissement de principes de gouvernance dans les banques libyennes et pour les sociétés en bourses, dont le nombre est limité. Les autorités incitent les entreprises à suivre les principes de l'Organisation de coopération et de développement

économiques relatifs aux principes de gouvernance d'entreprise, et cherchent à sensibiliser plus les entreprises et des particuliers à la gouvernance, en organisant des conférences et des séminaires dans les collèges et les universités, ou par l'intermédiaire du ministère de l'Économie et de la Cour des comptes, ainsi qu'en bénéficiant d'une expertise internationale dans ce domaine.

La promulgation de lois et de législations qui renforcent le rôle de la gouvernance est également importante. Cependant, il est plus important que ces lois soient appliquées et respectées, ce qui n'est pas disponible dans l'environnement des affaires libyen. En effet, la plupart des entreprises n'adoptent pas des normes comptables claires et fixes et ne tiennent compte d'aucun contrôle ou règle de gouvernance dans la conduite de leurs comptes, malgré les incitations des autorités exhortant les directions des entreprises à adhérer à ce qui est disponible et à suivre les principes de l'Organisation de coopération et de développement économiques en matière de gouvernance d'entreprise. L'État libyen a pris de nombreuses initiatives pour inciter les entreprises à suivre les principes de gouvernance, il a organisé des formations assurées par des formateurs internationaux pour soutenir et former les dirigeants et les conseils d'administration des entreprises sur le rôle que la gouvernance peut jouer dans le succès des entreprises qu'ils dirigent.

Chapitre 4 : Cadre théorique et hypothèses de recherche

IX. Introduction du quatrième chapitre

Nous manquons d'une théorie globale et unificatrice de la gouvernance d'entreprise. Le cadre théorique le plus populaire, Théorie de l'agence, s'avère être une camisole de force : utile dans certains contextes mais assez limitatif, en particulier lorsque les hypothèses sous-jacentes ne tiennent pas. La théorie de l'agence a conduit à l'évolution du modèle anglo-saxon de gouvernance d'entreprise qui est devenu la base des codes de gouvernance dans le monde. La théorie de la gouvernance d'entreprise a eu tendance à se tourner vers cette théorie pour guider les décisions du conseil d'administration dans la lutte contre l'excès de pouvoir exécutif entre les mains de la direction. Bien qu'utile à cette fin, la théorie de l'agence fournit des indications limitées sur la gouvernance d'entreprise dans des situations réelles qui sont beaucoup plus complexes. Avec le flou des rôles du mandant et de l'agent, le cadre de gouvernance actuellement répandu, basé sur la théorie de l'agence, est devenu autolimitatif et inefficace. Les efforts visant à compléter la théorie de l'agence avec des cadres théoriques alternatifs tels que la théorie des parties prenantes et la théorie de la gérance ont parfois eu tendance à placer le conseil d'administration en conflit avec ses obligations légales de travailler dans l'intérêt des actionnaires. Un modèle de gouvernance basé sur le concept de tutelle, tout en apportant de nouvelles perspectives, souffre de problèmes de mise en œuvre et reste un objectif à atteindre. Ces cadres alternatifs n'ont donc pas été d'une grande utilité pratique pour les membres du conseil pour les aider à décider ce qui constitue la « bonne » décision. Nous avons besoin de nouvelles connaissances théoriques qui nous mèneront vers un compreen

Section 1 : Fondements théoriques

Le fondement théorique de cette étude repose sur les théories de l'agence, de l'information asymétrique et de la responsabilité sociale des entreprises, qui soutiennent l'existence de relations de causalité entre la gouvernance, la transparence et la divulgation dans le contexte des entreprises en Libye. Les théories fondamentales de la gouvernance d'entreprise ont commencé avec la théorie de l'agence, se sont développées dans la théorie des signaux et la théorie de la légitimité et ont évolué vers la théorie des parties prenantes.

1.1 Théorie de l'agence, modèle économique et managérial de la gouvernance

Le cadre théorique le plus populaire, la théorie de l'agence, a conduit à l'évolution du modèle anglo-saxon de gouvernance d'entreprise largement utilisé pour aider le conseil d'administration à freiner le pouvoir exécutif entre les mains du dirigeant. La théorie de l'agence étudie les problèmes et les solutions liés à la délégation de tâches des mandants aux agents dans le contexte d'intérêts conflictuels entre les parties. Partant d'hypothèses claires sur la rationalité, les contrats et les conditions d'information, la théorie aborde les problèmes d'asymétrie d'information ex ante

(caractéristiques cachées) et ex post (action cachée), et examine les conditions dans lesquelles divers types d'instruments incitatifs et des dispositifs de surveillance peuvent être déployés pour minimiser la perte de bien-être. Ses prédictions claires et sa large applicabilité ont permis à la théorie de l'agence d'avoir un impact scientifique considérable sur les sciences de gestion. La théorie de l'agence tente de fournir un mécanisme pour explorer la relation entre les propriétaires d'une entreprise (les actionnaires) et ceux qui les contrôlent (les dirigeants). La plupart des grandes entreprises, notamment celles cotées en bourse, ne sont pas gérées par les actionnaires (les mandants) ; ils sont plutôt gérés au nom des mandants par un conseil d'administration (les mandataires). Bien que les administrateurs soient employés pour agir dans le meilleur intérêt des propriétaires dont ils représentent les intérêts, en réalité, les dirigeants sont généralement des individus rationnels qui maximisent leurs propres rendements après tout, il est dans la nature humaine d'agir dans son propre intérêt.

Les concepts de base de cette théorie sont liés, dans une large mesure, aux concepts sur lesquels repose la théorie des jeux, mais ils s'en distinguent par la définition de la nature des relations existant entre les parties au jeu. Alors que la théorie des jeux reflète le comportement des concurrents non-coopératifs, la théorie de l'agence reflète le comportement des parties coopératives liées par un contrat de travail, dans le cadre d'une relation contractuelle inscrite dans les termes de ce contrat conclu entre les propriétaires de l'entreprise (actionnaires) et la direction de l'entreprise (Jensen and Meckling, 1976). Comme son nom l'indique, cette théorie repose sur le concept d'agence, c'est-à-dire la relation qui naît entre deux parties, à savoir le principal ou le mandant, d'une part, et l'agent ou le mandataire, de l'autre. Cette relation est déterminée par les termes d'un contrat explicite ou implicite, dans lequel la première partie (le « mandant ») charge la seconde (le « mandataire ») d'effectuer certaines activités à son profit, et l'autorise à prendre des décisions en son nom.

Bien que cette théorie remonte à l'étape de la création des sociétés anonymes publiques, la séparation de la propriété de la gestion, la reconnaissance de la responsabilité limitée de ces sociétés et l'imposition d'un audit externe obligatoire sur leurs états financiers depuis le milieu du XIX^e siècle sont encore relativement récents. Ses principes de base se sont cristallisés au cours des dernières décennies du XX^e siècle, époque qui a vu l'émergence d'autres théories comptables comme la théorie du leader et la théorie des jeux.

1.2 Théorie de la légitimité, modèle des normes et valeurs sociales

La théorie de la légitimité se concentre sur les interactions de l'entreprise avec la société. Cette théorie a été réalisée dans l'espoir de gagner la légitimité de la communauté autour de

l'entreprise. La légitimité est importante pour les organisations, les limites fixées par les normes et valeurs sociales, et les réactions à ces limites encouragent l'importance d'analyser le comportement organisationnel en prêtant attention à l'environnement.

La légitimité peut être utilisée comme un vecteur pour construire la stratégie de l'entreprise, notamment liée aux efforts pour se positionner dans une société de plus en plus avancée. La légitimité peut être vue comme quelque chose que la société donne à une entreprise ou quelque chose que les entreprises attendent de la société. De plus, les entreprises peuvent indirectement renforcer la légitimité qu'elles obtiennent de la communauté et avoir un impact sur la valeur de l'entreprise aux yeux des investisseurs et de la communauté au sens large en révélant leur responsabilité sociale.

La théorie de la légitimité repose sur l'idée qu'il existe un contrat social entre l'entreprise et la société dans laquelle elle exerce (Suchman, 1995). Le contrat social est utilisé pour représenter un grand nombre d'attentes, à savoir que la société est consciente de la façon dont l'entreprise gère ses activités. Ces attentes sociétales ne sont pas figées, elles évoluent au fil du temps, et il est nécessaire que l'entreprise réponde à l'environnement dans lequel elle est active. L'entreprise fait référence à sa légitimité par le biais de son rapport annuel comportant certaines informations. Certains citent la théorie de la légitimité dans l'interprétation de la divulgation volontaire dans les rapports annuels sur les questions environnementales et sociales, et d'autres estiment que, en divulguant certaines informations, les dirigeants peuvent communiquer avec les parties prenantes.

La théorie de la légitimité a pour rôle d'expliquer le comportement des organisations dans la mise en œuvre et le développement des bonnes pratiques de gouvernance afin de remplir leur contrat social qui permet la reconnaissance de leurs objectifs et la survie dans un environnement agité et turbulent. La théorie de la légitimité postule que les organisations cherchent continuellement à s'assurer qu'elles fonctionnent dans les limites et les normes de leurs sociétés respectives. En adoptant une perspective de théorie de la légitimité, une entreprise rendrait volontairement compte de ses pratiques de bonne gouvernance si les dirigeants percevaient que ces activités étaient attendues par les communautés dans lesquelles elle opère.

Les perceptions sociales des activités des sont rapportées conformément aux attentes de la société. Dans la situation où les activités de l'organisation ne respectent pas les valeurs sociales et morales, l'organisation est sévèrement sanctionnée par la société.

1.3 Théorie des signaux : Signalisation des intentions comportementales et meilleure gouvernance

La théorie des signaux ou de la signalisation est utile pour décrire le comportement des agents économiques lorsque deux parties (individus ou entreprise) ont accès à des informations différentes. En règle générale, une partie, l'expéditeur, doit choisir si et comment communiquer (ou signaler) cette information, et l'autre partie, le récepteur, doit choisir comment interpréter le signal.

L'idée centrale de cette théorie est d'utiliser des signaux pour transmettre des informations sur la qualité de l'entreprise. Les parties prenantes externes ont tendance à rechercher divers signaux qui sont fortement corrélés aux caractéristiques non observables des entreprises. Ces dernières utilisent des signaux pour communiquer des attributs positifs dans le but de modifier les perceptions et les croyances des parties prenantes. Dans le contexte de la signalisation des bonnes pratiques de gouvernance, cette question importante demeure toujours meilleure pour l'organisation en termes de réduction des risques.

Cette théorie repose sur l'approche positive et explique les motivations de l'entreprise à publier des rapports volontaires et à les fournir aux marchés financiers, même en l'absence de lois l'y obligeant (Ross, 1977). Cette explication repose sur l'hypothèse de la rareté du capital, qui incite à la concurrence entre les entreprises pour financer leurs activités sur les marchés de capitaux. Sur cette base, les chances d'obtenir le financement nécessaire augmentent si les rapports financiers de l'entreprise améliorent sa réputation, de sorte à faire naître une impression de confiance chez les investisseurs, réduisant les risques qu'ils ressentent lorsqu'ils investissent dans les actions de ces sociétés, ce qui réduit le coût de ces capitaux.

Les incitations existant dans les autres entreprises encouragent celles qui réussissent à divulguer les résultats de leurs activités, et génèrent de fortes pressions concurrentielles entre elles. Cela oblige même d'autres entreprises, dont les résultats sont bons, à les divulguer en émettant et en publiant des rapports financiers. Cette raison s'explique par le fait que le défaut de publication des rapports financiers de l'entreprise est certainement, pour leurs utilisateurs, un indice ou une preuve de la mauvaise performance ou de l'échec de l'entreprise. Selon les partisans de cette théorie, pour le public, la valeur de l'entreprise augmente lorsque ses rapports financiers sont publiés volontairement, car cela réduit l'incertitude sur son activité.

1.4 Théorie des parties prenantes, modèle de management stratégique, morale et éthique de la gouvernance

Le 21^e siècle est celui de la gestion pour les parties prenantes. L'objectif des dirigeants est de créer autant de valeur que possible pour les parties prenantes sans recourir à des compromis. Les grandes

entreprises perdurent car elles parviennent à aligner les intérêts des parties prenantes dans la même direction' R. Edward Freeman

La théorie des parties prenantes a été développée à l'origine comme une théorie ou plutôt une perspective sur la gestion stratégique (Freeman, 1984). Cependant, les travaux ultérieurs sont restés largement déconnectés des développements dans le domaine de la stratégie parce que les chercheurs en stratégie sont devenus de plus en plus soucieux de fonder leur travail sur des théories et des concepts économiques, tandis que les théoriciens des parties prenantes sont devenus de plus en plus soucieux de fonder leur théorie sur des théories normatives et éthique.

Cette théorie peut être définie de manière globale, à partir de plusieurs avis de chercheurs, comme une théorie de gestion éthique concernée par la gestion stratégique de l'entreprise (Freeman ,1984). Elle pose les principes des valeurs et d'éthique, de l'entreprise et fournit la base permettant d'identifier les groupes des parties prenantes et leurs valeurs et intérêts associés à l'entreprise, et l'importance relative de chaque groupe. La théorie des parties prenantes fournit également les bases pour gérer les relations avec les groupes de parties prenantes, afin de faciliter l'instauration d'un d'équilibre entre ces groupes et intérêts qui peuvent entrer en conflit les uns avec les autres. Cette théorie met également l'accent sur la responsabilité sociale envers les parties prenantes et la société, ce qui suppose que l'entreprise a une variété de parties prenantes, et qu'elle a une obligation sociale, légale et morale directe et indirecte envers les parties prenantes afin de réaliser leurs intérêts.

Section 2 : Développement des hypothèses de recherche

Nous avons formulé des hypothèses basées sur des théories et des concepts clés pour mener notre étude sur les relations de causalité entre la gouvernance de l'entreprise, la transparence et la divulgation des informations financières et comptables en Libye.

2.1 Hypothèse de causalité de la gouvernance sur la transparence

L'hypothèse de causalité entre la gouvernance d'entreprise et la transparence des informations financières repose sur le principe selon lequel une amélioration de la gouvernance favorise la diffusion de données fiables et transparentes. Il est essentiel d'examiner comment la gouvernance de l'entreprise peut affecter la transparence des informations financières en Libye, où le contexte politique, économique et social est marqué par des défis importants.

La gouvernance d'entreprise fait référence aux processus, normes et pratiques qui régissent la gestion et le contrôle d'une entreprise. La présence de mécanismes de contrôle interne, une structure de gouvernance transparente, un conseil d'administration compétent et indépendant et des incitations appropriées pour les dirigeants et les actionnaires sont tous des signes d'une gouvernance solide. Ces facteurs favorisent la confiance des parties prenantes et la gestion efficace de l'entreprise.

Il est essentiel de comprendre comment la gouvernance de l'entreprise peut favoriser la transparence des informations financières dans le contexte libyen, où la stabilité économique et la confiance des investisseurs sont essentielles pour la reconstruction et le développement du pays. Une meilleure gouvernance signifie plus de surveillance sur les activités de l'entreprise, moins de conflits d'intérêts et plus de responsabilité des dirigeants. La diffusion d'informations précises, complètes et transparentes est favorisée par ces pratiques, ce qui renforce la confiance des investisseurs et des parties prenantes.

Les dirigeants sont incités à mettre en place des politiques et des pratiques visant à fournir des informations financières et comptables de qualité lorsque la gouvernance de l'entreprise est efficace et transparente. La mise en place de systèmes rigoureux de reporting et de contrôle interne, la publication régulière de rapports financiers et la divulgation proactive d'informations pertinentes peuvent faire partie de cela. Une gouvernance solide favorise également la transparence dans les processus de prise de décision, ce qui permet aux parties prenantes d'accéder à des informations essentielles pour évaluer la performance et la viabilité de l'entreprise.

En examinant l'impact de la gouvernance de l'entreprise sur la transparence des informations financières en Libye, nous cherchons à identifier les leviers permettant d'améliorer la qualité et la fiabilité des données disponibles pour les investisseurs et les parties prenantes. Cette recherche est pertinente pour les décideurs politiques, les régulateurs et les acteurs économiques du pays, car elle

met en évidence l'importance d'une gouvernance solide dans le renforcement de la transparence et de la confiance dans le secteur des entreprises.

En résumé, notre hypothèse de causalité entre la gouvernance de l'entreprise et la transparence des informations financières en Libye repose sur l'idée selon laquelle une gouvernance solide favorise la diffusion d'informations fiables et transparentes.

H1 : Il existe une relation de causalité entre la gouvernance d'entreprise et la transparence des informations financières.

2.2 Hypothèse de causalité de la gouvernance sur la divulgation

L'hypothèse de causalité entre la gouvernance des entreprises et la divulgation des informations financières en Libye repose sur l'idée selon laquelle une gouvernance améliorée encourage les entreprises à divulguer davantage d'informations au-delà des exigences réglementaires. La transparence des pratiques de gestion, la confiance des investisseurs et la stabilité économique sont fortement influencées par la divulgation des informations financières.

Des mécanismes de contrôle interne, un conseil d'administration indépendant et compétent et des politiques de rémunération incitatives sont tous des signes d'une gouvernance solide. Ces facteurs améliorent la responsabilisation des dirigeants et augmentent la surveillance des opérations de l'entreprise. Lorsque la gouvernance est efficace, les responsables sont incités à mettre en place des politiques de divulgation volontaire pour fournir des informations financières supplémentaires aux parties prenantes.

En Libye, où la reconstruction économique et la confiance des investisseurs sont considérables, il est essentiel de communiquer des informations financières précises et complètes. Les investisseurs, les créanciers et autres parties prenantes ont besoin d'informations fiables pour évaluer les performances et la santé financière des entreprises, prendre des décisions d'investissement éclairées et réduire les risques. Une divulgation accrue des informations financières favorise la confiance des parties prenantes, augmente la transparence et facilite la comparabilité des entreprises.

En publiant régulièrement des rapports financiers, des informations sur la gouvernance d'entreprise, les risques et les opportunités, ainsi que des informations sur les pratiques de responsabilité sociale et environnementale, une gouvernance efficace encourage les entreprises à adopter des politiques de divulgation proactive. Les parties prenantes peuvent mieux évaluer la performance financière, les perspectives de croissance et la gestion des risques des entreprises grâce à ces informations supplémentaires.

En résumé, notre hypothèse de causalité entre la gouvernance d'entreprise et la divulgation des informations financières en Libye repose sur l'idée selon laquelle une gouvernance améliorée favorise une plus grande divulgation des informations financières.

H2 : Il existe une relation de causalité de la gouvernance d'entreprise sur la divulgation des informations financières.

2.3 Hypothèse de causalité de la transparence sur la gouvernance

L'hypothèse de causalité entre la gouvernance de l'entreprise en Libye et la transparence des informations financières repose sur l'idée selon laquelle une transparence accrue favorise une gouvernance améliorée. La transparence des informations financières renvoie à la disponibilité d'informations claires, complètes et accessibles sur les performances financières, la structure de propriété, les politiques de gouvernance et d'autres aspects pertinents d'une entreprise.

Une transparence accrue des informations financières peut jouer un rôle déterminant dans l'amélioration de la gouvernance des entreprises dans le contexte libyen, où la confiance des investisseurs et des parties prenantes est cruciale pour le développement économique et la stabilité. Les parties prenantes peuvent plus facilement évaluer les performances, les risques et les pratiques de gestion des entreprises lorsque les informations financières sont visibles, ce qui favorise une prise de décision éclairée.

Les entreprises adoptent des pratiques de gouvernance plus solides lorsque les informations financières deviennent plus visibles. Les dirigeants sont davantage incités à mettre en œuvre des politiques de rémunération équitables, à nommer des administrateurs indépendants qualifiés et à instaurer des processus de contrôle interne rigoureux. La transparence encourage la responsabilisation des dirigeants et encourage une plus grande surveillance par les actionnaires et les parties prenantes externes des activités de l'entreprise.

La transparence facilite la détection des pratiques frauduleuses, des conflits d'intérêts et des mauvaises gestions en offrant un accès facile aux informations financières. De plus, elle renforce la confiance des investisseurs et des parties prenantes, ce qui peut augmenter la stabilité économique et les investissements durables. La transparence favorise des relations de confiance et une meilleure gouvernance en réduisant l'asymétrie d'information entre les dirigeants et les parties prenantes.

Notre recherche vise à mettre en évidence l'importance de la transparence dans la promotion d'une gouvernance solide en examinant la relation entre la transparence des informations financières et la gouvernance de l'entreprise en Libye. Nous pouvons améliorer notre compréhension des facteurs qui affectent la gouvernance des entreprises dans le contexte libyen en identifiant les liens entre la transparence et les pratiques de gouvernance. En résumé, notre hypothèse de causalité entre

la gouvernance de l'entreprise en Libye et la transparence des informations financières repose sur l'idée selon laquelle une transparence accrue favorise une gouvernance améliorée

H3 : Il existe une relation de causalité de la transparence sur la gouvernance d'entreprise.

2.4 Hypothèse de causalité de la transparence sur la divulgation des informations financières

L'hypothèse de causalité entre la transparence et la divulgation des informations financières en Libye se fonde sur l'idée selon laquelle une transparence accrue favorise une plus grande divulgation des informations financières et comptables. La transparence renvoie à la disponibilité d'informations claires, fiables et accessibles, tandis que la divulgation concerne la communication proactive de ces informations aux parties prenantes.

Une transparence accrue des informations financières peut jouer un rôle important dans la promotion de la divulgation dans le contexte libyen, où la confiance des investisseurs et des parties prenantes est essentielle pour promouvoir le développement économique et la stabilité. Les entreprises qui mettent en place des politiques de transparence accrue sont plus susceptibles de divulguer activement des informations financières pertinentes et d'intérêt pour les parties prenantes telles que les investisseurs, les créanciers, les employés et les régulateurs.

Les entreprises sont incitées à adopter des pratiques de divulgation proactives en raison d'une plus grande transparence. Pour permettre aux parties prenantes de prendre des décisions éclairées, elles comprennent l'importance de fournir des informations financières et comptables détaillées, précises et à jour. Les entreprises démontrent leur engagement envers la transparence, la responsabilité et la bonne gouvernance en diffusant activement ces informations.

La divulgation proactive des données financières présente de nombreux avantages. Les parties prenantes peuvent mieux évaluer les performances et la situation financière des entreprises, ce qui facilite la prise de décision en matière d'investissement, de financement ou de partenariat. La divulgation transparente renforce également la réputation et l'image de l'entreprise en favorisant la confiance et la stabilité des relations entre les entreprises et les parties prenantes.

De plus, une divulgation accrue peut entraîner une gestion plus efficace des risques et une meilleure allocation des ressources. Les parties prenantes disposant d'informations financières détaillées peuvent évaluer la rentabilité des investissements potentiels, identifier les opportunités de croissance et identifier les risques potentiels. De plus, la divulgation proactive permet aux régulateurs de surveiller les pratiques commerciales et de s'assurer que les normes et réglementations en vigueur sont respectées.

H4 : Il existe une relation de causalité de la transparence sur la divulgation des informations financières.

2.5 Hypothèse de causalité de la divulgation des informations financières sur la gouvernance

L'hypothèse de causalité entre la divulgation et la gouvernance des entreprises en Libye repose sur l'idée selon laquelle une divulgation plus importante des informations financières et comptables peut améliorer la gouvernance. La divulgation fait référence à la communication proactive des informations financières pertinentes aux parties prenantes, tandis que la gouvernance comprend les pratiques et les structures qui régissent la prise de décision et la gestion d'une entreprise.

Une divulgation transparente et complète des informations financières est essentielle pour améliorer la gouvernance des entreprises dans le contexte libyen, marqué par des défis politiques et économiques. Les entreprises qui mettent en place des politiques de divulgation proactives permettent aux parties prenantes d'accéder aux informations nécessaires pour évaluer leur performance financière, leur gestion des risques et leur conformité aux réglementations.

Une divulgation accrue des informations financières permet aux parties prenantes, y compris les investisseurs, les créanciers, les employés et les régulateurs, d'obtenir une vision plus claire et plus complète de la situation financière d'une entreprise. Cela leur permet de prendre des décisions plus éclairées en matière d'investissement, de financement ou de partenariat et d'évaluer plus efficacement les performances de l'entreprise.

Les entreprises démontrent leur engagement envers la transparence, la responsabilité et la bonne gouvernance en favorisant une divulgation transparente et complète. La confiance des parties prenantes est renforcée par cette transparence, qui favorise des relations de confiance à long terme et améliore la réputation de l'entreprise. De plus, une divulgation accrue des informations financières rend plus facile de surveiller et de réguler les actions des entreprises. Ces informations peuvent être utilisées par les régulateurs pour s'assurer que les entreprises respectent les normes et les réglementations en vigueur, ce qui contribue à la stabilité du marché et à la prévention des pratiques frauduleuses.

H5 : Il existe une relation de causalité de la divulgation des informations financières sur la gouvernance.

Chapitre 5 : Méthodologie de recherche et discussions des résultats

Introduction du cinquième chapitre

Dans ce chapitre, nous allons présenter la méthodologie de recherche que nous avons employée pour tester nos hypothèses de recherche. Dans la première section, nous allons expliquer l'échantillon de notre étude ainsi que la démarche de collecte de données. Dans la deuxième section, nous allons exposer les méthodes que nous avons appliquées pour traiter et analyser les données collectées. Nous allons également introduire les résultats empiriques, leurs discussions ainsi que leurs implications.

Section 1 : Echantillon et Méthodologie de Recherche

1.1 Echantillon et collecte de données

Afin de mener notre étude empirique, nous utilisons un échantillon spécifiquement sur le contexte de la Libye en analysant des données journalières collectées à partir de Google Trends. Cette méthode a été utilisée par des recherches antérieures (Shen et al., 2019 ; Hsu and Liao, 2022). L'échantillon s'étend de 2011 à 2022, offrant une perspective détaillée des tendances de recherche sur la gouvernance d'entreprise et la transparence et la qualité des divulgations dans le contexte libyen sur plus de dix ans, ce qui fait une totalité de 4353 observations (du 01/01/2011 jusqu'au 31/12/2022).

La plateforme Google Trends, qui permet d'explorer et d'analyser les tendances de recherche sur Internet, a été exploitée pour collecter les données. En effet, Google Trends utilise une échelle de 0 à 100 pour représenter l'intensité de la recherche sur une période donnée pour fournir des informations sur le volume relatif de recherche pour des termes spécifiques. Dans ce cas, les données ont été recueillies en utilisant des termes de recherche liés à la gouvernance d'entreprise et à la transparence des divulgations en Libye. Les variations quotidiennes de l'intérêt du public pour ces sujets peuvent être étudiées en détail car la fréquence des données collectées est journalière. Ces données permettent d'analyser les fluctuations quotidiennes des recherches et d'identifier les événements ou les périodes spécifiques d'intérêt accru qui ont pu influencer les tendances de recherche dans le domaine de la gouvernance d'entreprise et de la transparence des divulgations en Libye.

Il convient de noter que les données recueillies proviennent de recherches effectuées en ligne par des utilisateurs libyens. Cela permet de capturer les intérêts, les préoccupations et les questions spécifiques liées à la gouvernance d'entreprise et à la transparence des divulgations tels qu'ils se manifestent dans la population libyenne. Cette étude vise à fournir des informations précises et contextuelles sur les dynamiques de recherche dans ces domaines en Libye à l'aide de données

spécifiques au pays. L'échantillon de données journalières sur une période aussi longue offre une occasion exceptionnelle d'analyser les changements de tendances au fil du temps et de mettre en évidence les événements majeurs ou les périodes d'intérêt accru pour la gouvernance d'entreprise et la transparence des divulgations en Libye. L'analyse de ces données permettra de mieux comprendre les motifs de la recherche, les préoccupations et les développements importants dans le domaine de la gouvernance d'entreprise en Libye tout au long de la période étudiée.

En conclusion, l'échantillon utilisé dans cette étude se compose de données journalières collectées à partir de Google Trends pour la période de 2011 à 2022 et se concentre sur les recherches concernant la gouvernance d'entreprise et la transparence des divulgations en Libye. Cette méthode offre une vision détaillée et contextuelle des tendances de recherche du pays, permettant d'identifier les évolutions, les événements clés et les intérêts spécifiques de la population libyenne dans ces domaines importants.

1.2 Description des variables

Notre recherche se focalise essentiellement sur trois variables qui sont la gouvernance, la transparence et la divulgation. Pour mesurer la gouvernance, nous développons notre propre indice de gouvernance en utilisant la méthode proposée par Lucey et al., (2022) et Wang et al., (2022). Tout d'abord, les données sont collectées à partir de Google Trends, qui fournit des données sur le volume relatif de recherche pour des termes particuliers qui sont « contrôle interne, surveillance de la justice, égalité, durabilité, gestion des risques, lutte contre la corruption, législation, gouvernance, conformité, intégrité, OCDE, participation et responsabilité ». Dans ce cas, l'intérêt du public pour ce sujet a été mesuré au fil du temps en utilisant des termes de recherche liés à la gouvernance. Ensuite, pour réduire les fluctuations à court terme et lisser les données journalières, Lucey et al. (2022) utilisent une moyenne mobile exponentielle pondérée (EWMA). Cette méthode facilite l'identification des tendances à plus long terme et réduit les bruits indésirables dans les données.

Par la suite, l'indice de gouvernance est créé en normalisant les données lissées sur une échelle de 0 à 100. Il est possible de comparer les variations relatives de l'intérêt du public pour la gouvernance au fil du temps grâce à cette normalisation. Un score plus élevé indique un intérêt et une attention plus élevés à la gouvernance, tandis qu'un score plus bas indique un intérêt moins élevé. La mesure quantitative de l'intérêt du public pour la gouvernance tout au long de la période étudiée est fournie par l'indice de gouvernance qui a été calculé. Il permet d'identifier les fluctuations de cet intérêt au fil du temps, d'identifier les périodes d'intérêt accru ou faible et de mettre en évidence les événements ou les facteurs qui ont pu influencer ces fluctuations.

Cet indice de gouvernance offre une vue détaillée et fine de l'évolution de l'intérêt du public pour la gouvernance en utilisant des données journalières sur une période de plus de dix ans. Il permet d'analyser les tendances, d'identifier les événements ou les périodes particulières d'intérêt accru et de mieux comprendre les préoccupations et les développements dans le domaine de la gouvernance au fil du temps.

En conclusion, l'indice de gouvernance, créé à partir des données journalières de 2011 à 2022 collectées à partir de Google Trends selon la méthode de Lucey et al. (2022), offre une mesure quantitative de l'intérêt du public pour la gouvernance en Libye. Il permet de surveiller les tendances, d'analyser les fluctuations et de mettre en évidence les facteurs qui ont pu influencer cet intérêt tout au long de la période étudiée. Pour comprendre l'évolution de l'attention accordée à la gouvernance et ses implications potentielles, cette méthode fournit des informations utiles.

La transparence représente la volonté et la capacité d'une entreprise ou d'une organisation à fournir des informations financières et comptables claires, accessibles et fiables. La confiance des parties prenantes est renforcée et la prise de décision éclairée est facilitée. Afin de mieux comprendre l'importance de ce concept dans le contexte libyen, notre étude analyse les recherches sur la transparence menées en Libye. En revanche, la divulgation fait référence à la communication proactive des informations financières et comptables par les entreprises et les organisations. Elle vise à fournir une transparence accrue et à permettre aux parties prenantes d'avoir une image claire des activités et de la situation financière d'une entité. Notre étude vise à évaluer l'intérêt et l'engagement des utilisateurs libyens envers ce concept en collectant des données de Google Trends sur les recherches liées à la divulgation en Libye. Notre étude se concentre sur les recherches en Libye afin de clarifier l'importance de ces variables dans le contexte libyen et d'identifier les tendances et les évolutions au fil du temps.

1.3 Méthodologie de recherche

Afin de tester nos hypothèses de recherche, nous nous basons sur les données collectées de Google Trends et nous étudions les relations de causalité entre la gouvernance de l'entreprise et la divulgation et la transparence des informations financières et comptables au fil du temps. L'utilisation de cette méthode permet d'examiner les tendances et les relations entre les variables au fil de notre période d'étude en Libye.

L'analyse des séries temporelles est effectuée pour examiner les relations de causalité entre la divulgation et la transparence des informations financières et comptables et la gouvernance de l'entreprise. Cette analyse permet d'identifier les tendances et les schémas au fil du temps dans les données (Cryer, 1986 ; Cryer and Kellet, 1991 ; Wei, 2013). L'analyse des séries temporelles

représente un outil analytique puissant pour étudier les relations de causalité entre la divulgation et la transparence des informations financières et comptables en Libye de 2011 à 2022. Pour comprendre et analyser ces relations de manière approfondie, cette méthode implique plusieurs étapes clés :

-Stationnarité : La stationnarité des séries temporelles joue un rôle essentiel dans l'analyse des relations de causalité entre la gouvernance de l'entreprise, la divulgation et la transparence des informations financières et comptables. De nombreuses méthodes d'estimation des relations causales supposent la stationnarité des données, ce qui rend la vérification de la stationnarité une étape cruciale dans l'analyse des séries temporelles (Manuca and Savit, 1996 ; Horváth et al., 2014 ; Palachy, 2019). Le test de Dickey-Fuller augmenté (ADF), qui permet de déterminer la présence d'une racine unitaire dans la série temporelle, est l'une des méthodes couramment utilisées pour évaluer la stationnarité. Une série sans racine unitaire serait considérée comme stationnaire, tandis qu'une racine unitaire indiquerait l'absence de stationnarité. Si la série est stationnaire, le test de Dickey-Fuller augmenté compare la tendance observée dans la série temporelle à une tendance nulle (hypothèse nulle). Une statistique de test et une valeur p sont produites par le test. Si la statistique de test est inférieure à la valeur critique correspondante, l'hypothèse nulle de non-stationnarité peut être rejetée, ce qui indique que la série est stationnaire. La significativité statistique du test est évaluée par la valeur p ; une valeur p faible, qui est inférieure au niveau de signification préalablement défini, indique une forte preuve en faveur de la stationnarité. En vérifiant l'exactitude des séries temporelles de la gouvernance de l'entreprise, de la divulgation et de la transparence des informations financières et comptables en Libye, nous serons en mesure de poser des bases solides pour l'analyse des relations de causalité. Pour comprendre l'impact de la gouvernance sur la divulgation et la transparence dans le contexte libyen, nous pouvons appliquer les méthodes d'analyse appropriées et obtenir des résultats fiables en s'assurant que les données sont stationnaires.

-Cointégration : Lorsque les variables individuelles ne sont pas stationnaires mais présentent une relation à long terme, la cointégration est une étape cruciale dans l'analyse des séries temporelles (Granger, 2004 ; Ghysels and Miller, 2015). Elle permet de mettre en évidence une relation linéaire stable entre les séries, même si leurs tendances peuvent changer à court terme. Il est essentiel de déterminer s'il existe une cointégration entre les variables lorsqu'elles ne sont pas stationnaires individuellement. La cointégration suggère qu'il existe un équilibre à long terme entre les séries, ce qui signifie qu'elles sont significativement liées malgré les fluctuations à court terme. Par conséquent, modéliser les relations à long terme entre les variables est possible grâce à la cointégration, ce qui est essentiel pour comprendre les dynamiques sous-jacentes. L'un des tests

statistiques les plus couramment utilisés pour évaluer la cointégration est le test de Johansen (Dwyer, 2015). Le nombre de relations de cointégration entre les variables peut être déterminé à l'aide de ce test. Il est basé sur l'estimation d'un modèle vectoriel de correction d'erreur (VECM), qui prend en compte les ajustements à court terme et à long terme entre les séries. Le test de Johansen examine si les valeurs propres des matrices de cointégration sont significativement différentes de zéro, ce qui suggérerait la présence de cointégration. Pour comprendre les relations à long terme entre les variables clés de la gouvernance de l'entreprise, de la divulgation et de la transparence des informations financières et comptables en Libye de 2011 à 2022, il est essentiel d'évaluer la cointégration de ces variables. En identifiant les relations de cointégration, nous pourrions mettre en évidence les liens durables entre ces différentes facettes de la gouvernance et évaluer leur impact sur la divulgation et la transparence. Cela nous permettra d'obtenir des informations utiles sur les mécanismes sous-jacents qui régissent ces relations et de mieux comprendre comment renforcer la gouvernance et promouvoir la transparence dans le contexte libyen.

- **Optimal Lag** : Déterminer le nombre optimal de retards (lags) à inclure dans le modèle est une étape cruciale dans l'analyse des séries temporelles. Une fois que la stationnarité et éventuellement la cointégration ont été confirmées, cette étape est nécessaire. Le choix du nombre de retards est crucial car il a un impact sur la performance et la précision du modèle. Un surajustement (overfitting) peut être causé par l'inclusion d'un nombre excessif de retards, tandis que l'exclusion de retards importants peut entraîner une sous-estimation des relations de causalité. Plusieurs critères d'information, notamment le critère d'information d'Akaike (AIC) et le critère d'information bayésien (BIC), sont souvent utilisés pour déterminer le nombre optimal de retards (Gonzalo and Pitarakis, 2002 ; Vrieze, 2012 ; Pho et al., 2019). La qualité de l'ajustement du modèle et la complexité du modèle lui-même sont prises en compte dans ces critères. Le critère d'information d'Akaike (AIC) évalue la qualité de l'ajustement en prenant en compte la complexité du modèle et la minimisation de l'erreur de prédiction. Afin de favoriser la simplicité et l'efficacité, l'AIC pénalise les modèles plus complexes. En se basant sur ces critères d'information, nous pourrions déterminer le nombre de retards idéal à incorporer dans notre modèle d'analyse des relations de causalité entre la gouvernance de l'entreprise et la divulgation et la transparence des informations financières en Libye. Cela nous permettra donc d'obtenir un modèle plus précis et robuste pour investiguer ces relations et identifier les retards les plus pertinents pour capturer les dynamiques temporelles entre ces variables clés.

-**VAR ou VECM** : Après avoir déterminé le nombre optimal de retards à introduire dans notre modèle, nous devons choisir entre un modèle vectoriel autorégressif (VAR) ou un modèle

vectorel de correction d'erreur (VECM) (Suharsono et al., 2017 ; Beard et al., 2019). Il est approprié d'utiliser un modèle VECM si les variables ont des relations à long terme (cointégration). Même si les variables peuvent avoir des tendances différentes à court terme, la cointégration indique qu'il existe une relation linéaire stable entre elles. Les combinaisons linéaires des écarts à long terme entre les variables sont utilisées pour représenter les variables dans un modèle VECM. Les erreurs à court terme corrigent ces écarts à long terme, permettant de capturer les ajustements vers l'équilibre à long terme. Cependant, un modèle VAR est plus approprié si les relations entre les variables sont principalement à court terme. En tant que modèle autorégressif, le modèle VAR utilise les retards de chaque variable ainsi que les retards des autres variables. Il permet de capturer les dynamiques à court terme entre les variables sans établir de relations à long terme. Ainsi, le choix entre un modèle VECM ou un modèle VAR dépend de la nature des relations entre les variables et l'objectif de l'analyse. Un modèle VAR est préférable si nous voulons des ajustements à court terme et des interactions immédiates entre les variables. En revanche, un modèle VECM est plus approprié pour comprendre les relations à long terme et les ajustements vers l'équilibre à long terme. Ainsi, en fonction des caractéristiques des données et des relations identifiées lors des étapes précédentes de notre analyse, nous devons choisir entre un modèle VECM et un modèle VAR pour notre étude.

- **Granger et Strong Granger** : L'analyse des séries temporelles utilise fréquemment le test de Granger pour déterminer si l'ajout d'une variable retardée améliore la capacité de prédiction du modèle (Freeman, 1983 ; Shojaie and Fox, 2022). Il repose sur l'idée que si une variable X Granger cause une autre variable Y, l'inclusion des retards de X dans le modèle de prédiction de Y augmentera la précision de la prédiction de Y. Cela permet de déterminer s'il existe une relation de causalité unidirectionnelle entre les variables grâce à ce test. Cependant, l'étude des relations de causalité bidirectionnelle, c'est-à-dire les cas où deux variables s'influencent mutuellement, est également cruciale. Le test de Granger fort, également appelé test de causalité bilatérale, entre en jeu à ce moment-là. En évaluant si l'inclusion des retards des deux variables dans le modèle améliore significativement la prédiction de chacune d'entre elles, ce test permet de confirmer l'existence d'une relation causale bidirectionnelle entre deux variables. Par conséquent, nous serons en mesure d'analyser les relations de causalité entre la gouvernance de l'entreprise, la divulgation et la transparence des informations financières et comptables en Libye sur la période étudiée en utilisant ces tests de causalité. Nous pourrions déterminer si la gouvernance de l'entreprise affecte significativement la divulgation et la transparence des informations, et vice versa. Ces résultats nous aideront à mieux comprendre les mécanismes sous-jacents et à développer des suggestions pour améliorer la gouvernance et la transparence dans le contexte libyen.

En conclusion, l'analyse des séries temporelles représente une approche méthodologique rigoureuse et pertinente pour étudier les relations de causalité entre la gouvernance de l'entreprise et la divulgation et la transparence des informations financières et comptables. Les différentes étapes de cette analyse, telles que la vérification de la stationnarité, la recherche de cointégration, la détermination du nombre optimal de retards, le choix entre les modèles VAR et VECM, ainsi que l'utilisation des tests de causalité de Granger et Granger fort, nous permettent de mieux comprendre les relations de causalité entre ces variables importantes. Ces étapes nous aident à évaluer les effets de la gouvernance de l'entreprise sur la divulgation et la transparence des états financiers et à identifier les mécanismes sous-jacents de ces relations.

Section 2 : Présentation et Discussion des Résultats Empiriques

2.1 Statistiques descriptives

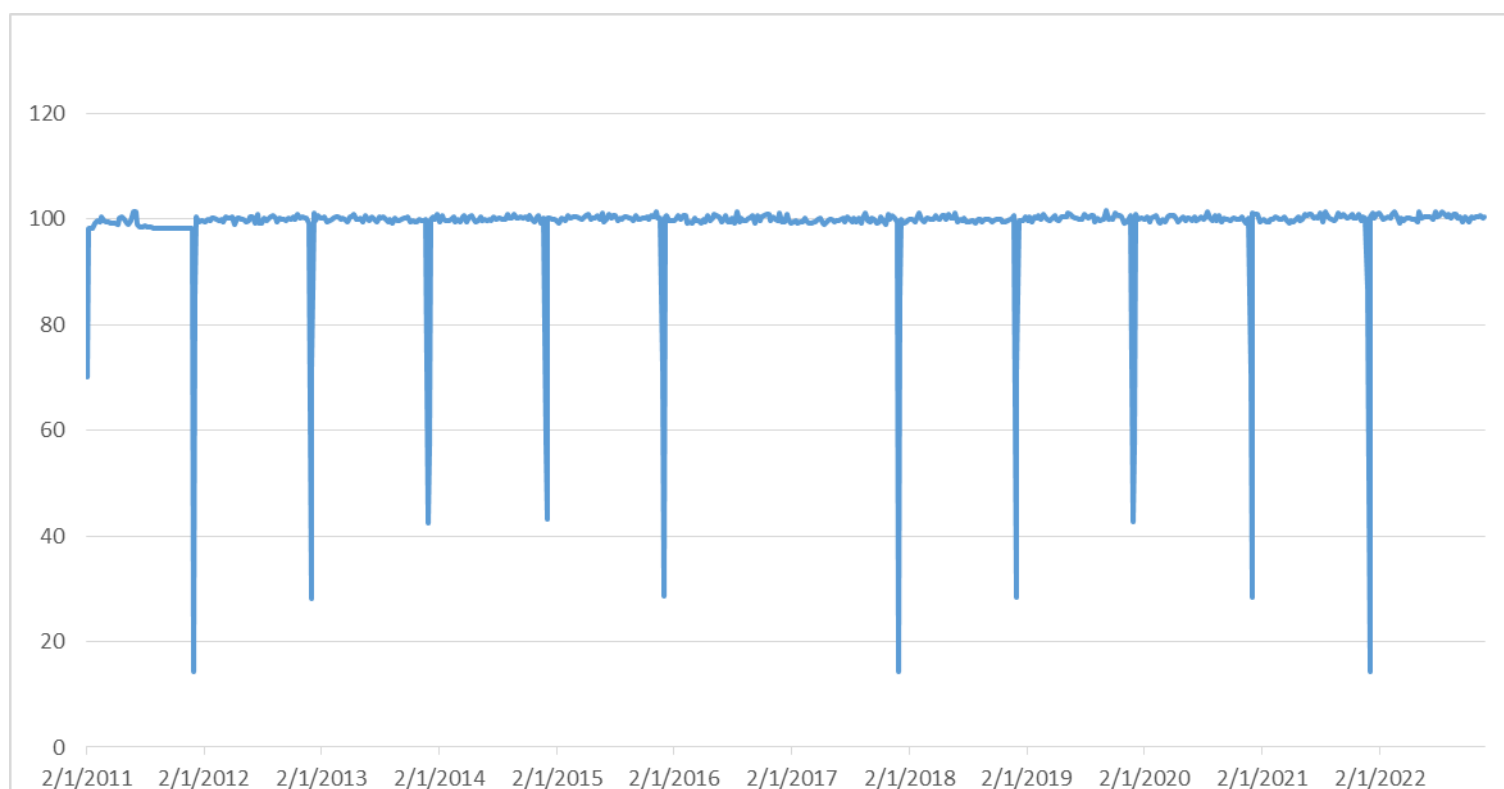
Afin de mieux comprendre les caractéristiques de nos séries temporelles, nous avons effectué une analyse approfondie des statistiques descriptives dans le cadre de notre étude portant sur la causalité entre la gouvernance, la transparence et la divulgation des informations comptables et financières en Libye pour la période de 2011 à 2022. Cette analyse nous donne des informations cruciales sur les tendances, les variations et les niveaux moyens de ces variables clés dans le contexte libyen.

Tableau 1 : Statistiques Descriptives

Variables	Moyenne	Ecart-type	Minimum	Maximum
GOUVERNANCE	100	1.257	98.210	106.799
TRANSPARENCE	5.579	13.45	0.000	100
DIVULGATION	5.681	13.35	0.000	100

Ce tableau présente les statistiques descriptives des variables utilisées dans notre étude empirique : l'indice de gouvernance, la divulgation et la transparence.

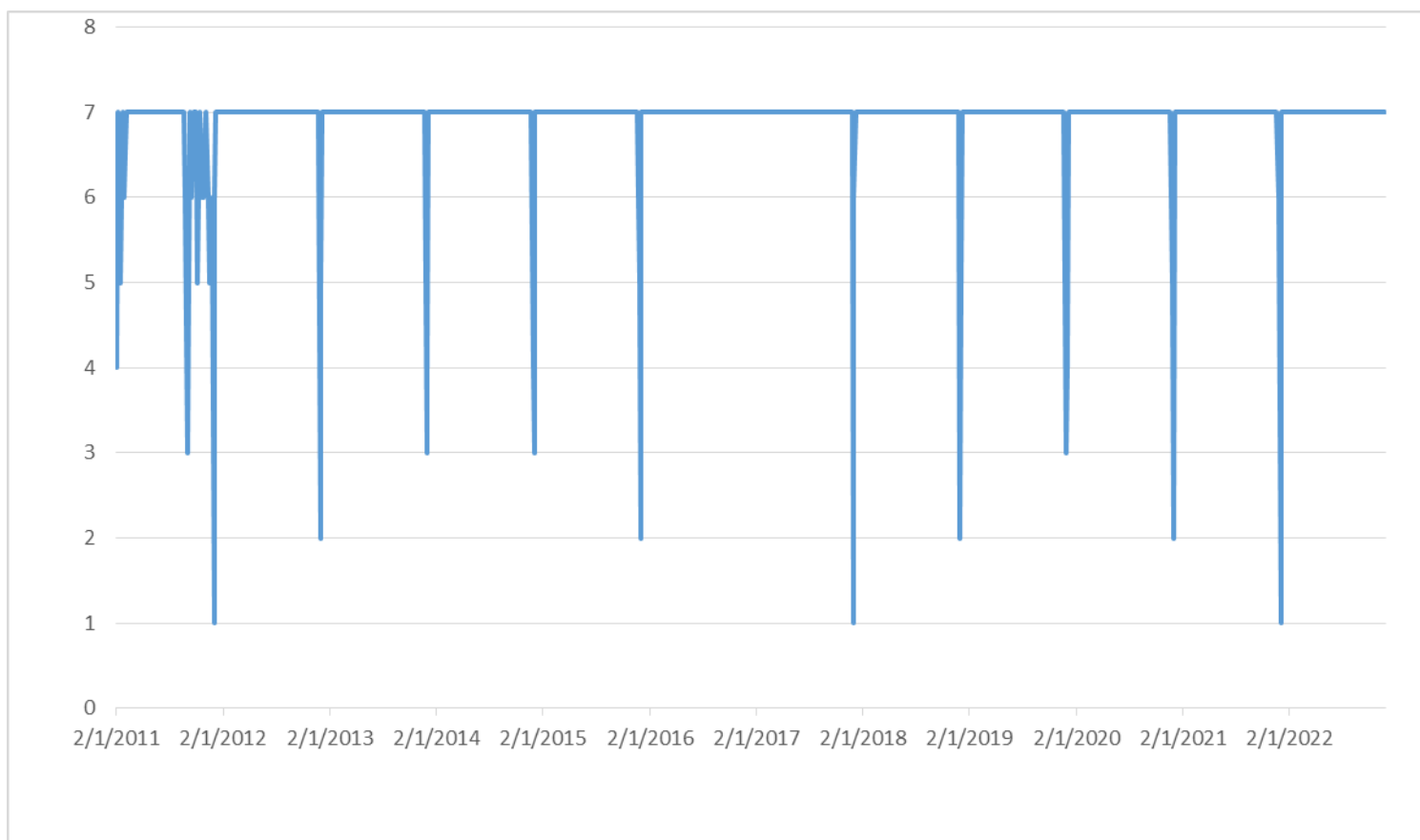
Les statistiques descriptives présentées dans le tableau 1 montrent que l'indice de gouvernance présente une moyenne de 100 et un écart type de 1,257. Il est possible que cette moyenne élevée suggère une certaine stabilité dans les pratiques de gouvernance en Libye pendant la période étudiée. La moyenne de 100 indique que les entreprises et institutions libyennes ont généralement mis en place des mécanismes de gouvernance assez robustes (figure3). La moyenne élevée suggère une certaine stabilité dans la gouvernance libyenne au cours de la période examinée.



Cela peut être interprété comme une indication que, malgré les difficultés et les perturbations auxquelles le pays a été confronté, il y avait une certaine cohérence dans les pratiques et les normes de gouvernance. Cependant, il est crucial de considérer le contexte libyen spécifique de 2011 à 2022. Pendant cette période, la Libye a connu de nombreux événements politiques importants, y compris la révolution de 2011, les conflits armés et les transitions politiques. Ces événements peuvent avoir eu un impact sur la gouvernance du pays et avoir entraîné des changements dans l'indice de gouvernance au fil du temps.

Figure 3 : Moyenne de l'indice de gouvernance

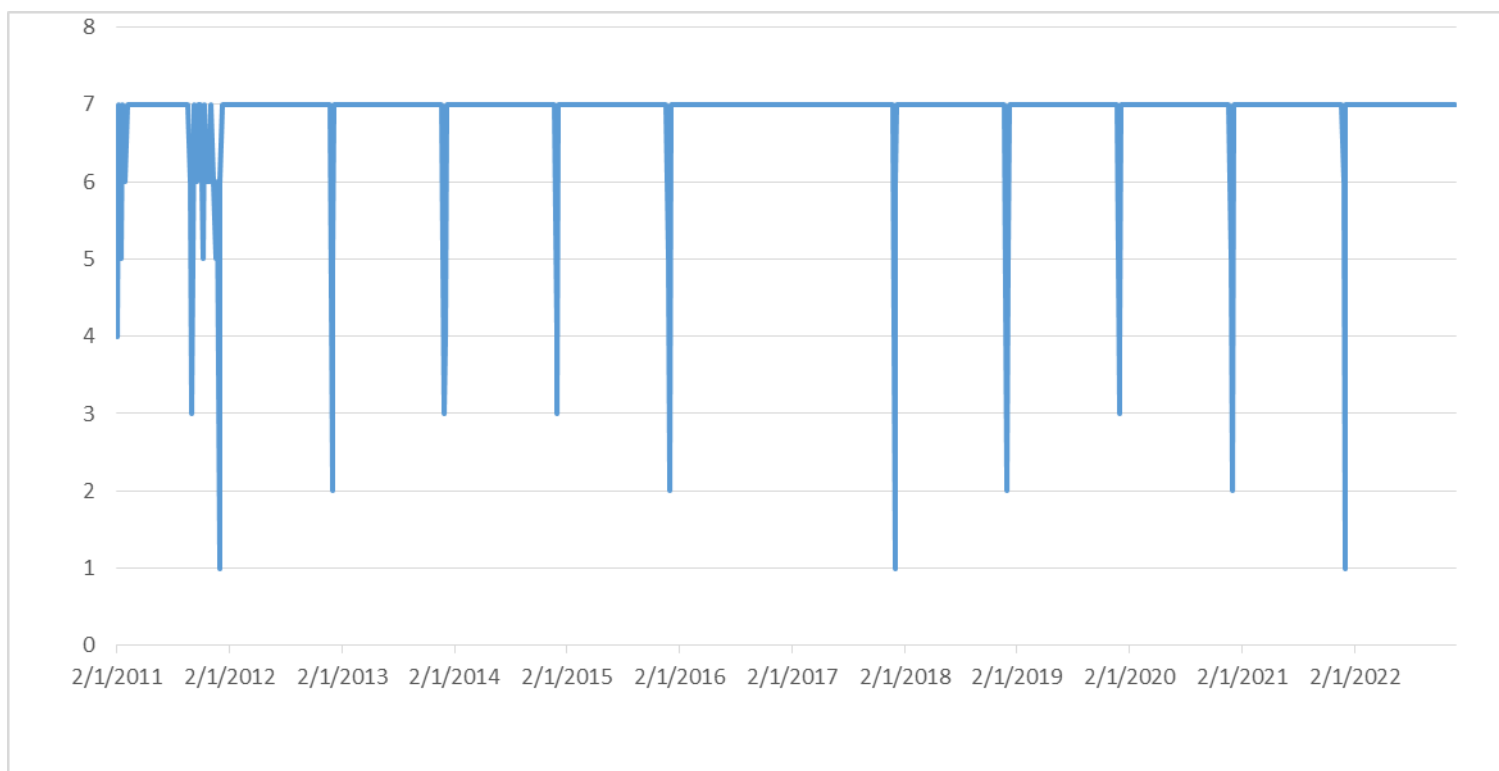
L'analyse des statistiques descriptives montrent également qu'en Libye, le niveau de divulgation des informations financières et comptables varie selon la moyenne de 5,578 pour la transparence (figure 4). Cela suggère qu'il existe des différences dans la façon dont les entreprises et les institutions divulguent leurs informations financières et leurs pratiques. L'écart type de 13,453 met en évidence une dispersion importante des valeurs autour de la moyenne, mettant en évidence la variabilité des niveaux de transparence observés. La transparence des informations financières et comptables peut être affectée par plusieurs éléments. Les règles de divulgation sont cruciales pour établir les normes et les exigences de transparence. Le niveau de transparence peut également être affecté par les pratiques de gouvernance des entreprises, telles que l'adoption de bonnes pratiques de reporting financier et de divulgation d'informations. Il est important de noter que pendant la période étudiée, la Libye a connu des périodes importantes d'instabilité politique et économique. L'économie et la société libyennes ont été gravement perturbées par la révolution de 2011 et les conflits armés qui ont suivi. Ces événements ont pu compromettre la transparence des informations



financières et comptables, notamment en perturbant les processus de collecte, de traitement et de divulgation des données.

Figure 4 : Moyenne de la transparence

Concernant la divulgation des informations comptables et financières, les statistiques descriptives révèlent une moyenne de 5,681 indique un niveau moyen de divulgation des informations comptables et financières en Libye. Cependant, l'écart type de 13,354 indique une dispersion importante autour de cette moyenne, soulignant l'existence d'une grande variabilité dans les niveaux de divulgation observés (figure 5). Les exigences réglementaires en matière de divulgation, les pratiques de gouvernance des entreprises et les pressions des parties prenantes sont quelques-uns des facteurs qui peuvent influencer ces variations. Les règles régissent les normes et les règles de divulgation des informations comptables et financières. Les états financiers, les rapports d'audit et les informations sur les risques financiers peuvent être soumis à des obligations particulières pour les entreprises. La conformité à ces exigences varie d'une entreprise à l'autre et peut être influencée par des facteurs tels que la taille de l'entreprise, son secteur d'activité et ses pratiques de gouvernance. La divulgation des informations comptables et financières peut être influencée par les pratiques de gouvernance des entreprises. Les bonnes pratiques de gouvernance tendent souvent à accorder une plus grande importance à la divulgation transparente et complète des informations financières afin de renforcer la confiance des parties prenantes, notamment des investisseurs et des créanciers. Visant à s'assurer que les informations divulguées sont fiables, des comités de divulgation, des politiques et des systèmes de contrôle interne peuvent faire partie de ces



pratiques.

Figure 5 : Moyenne de la divulgation

2.2 Résultats Empiriques et discussions

Les résultats empiriques de notre étude des séries temporelles sur les relations de causalité entre la gouvernance de l'entreprise, la divulgation et la transparence des informations financières et comptables en Libye de 2011 à 2022, basée sur des données de Google Trends, ont fourni des résultats significatifs et intéressants.

Conformément à notre méthodologie de recherche, nous avons utilisé le test de Dickey-Fuller augmenté pour la racine unitaire pour effectuer des tests de stationnarité. Les résultats ont montré des P-valeurs très faibles pour toutes les variables examinées, ce qui suggère une forte probabilité que les séries temporelles soient stationnaires. La valeur P pour la gouvernance de l'entreprise était de 0,0000 et le test statistique Z(t) était de -38,756, confirmant la stationnarité de la série (tableau 2). De même, la divulgation des informations financières et comptables a montré une P-valeur de 0,0000 et un test statistique Z(t) de -44,617, tandis que la transparence des informations financières et comptables a montré une P-valeur de 0,0000 et un test statistique Z(t) de -45,163, confirmant la stationnarité de ces séries.

Tableau 2: Test de Dickey-Fuller augmenté pour la racine unitaire de la variable Gouvernance

Variables	Test statistique Z(t)	Valeur critique à 1%	Valeur critique à 5%	Valeur critique à 10%
GOUVERNANCE	-38.756	-2.327	-1.645	--1.282
P-Value pour Z(t)	0.0000			
Nombre des observations	4350 ²			

Ce tableau présente les résultats du test de stationnarité Dickey-Fuller augmenté pour la racine unitaire de la variable gouvernance.

En ce qui concerne la transparence des informations financières et comptables, le Test de Dickey-Fuller augmenté a également révélé une P-valeur de 0,0000 et un test statistique Z(t) de -44,617 (tableau 3). Ces résultats soulignent encore une fois la stationnarité de la série de transparence, indiquant une certaine constance dans les niveaux de transparence au fil du temps. Cela peut être interprété comme une indication qu'il y a eu une certaine continuité dans la divulgation des informations financières et comptables malgré les défis et les perturbations auxquels la Libye a été confrontée.

Tableau 3: Test de Dickey-Fuller augmenté pour la racine unitaire de la variable Transparence

Variables	Test statistique	Valeur critique	Valeur critique	Valeur critique
	Z(t)	à 1%	à 5%	à 10%
TRANSPARENCE	-44.617	-2.327	-1.645	--1.282
P-Value pour Z(t)	0.0000			
Nombre des observations	4287			

Ce tableau présente les résultats du test de stationnarité Dickey-Fuller augmenté pour la racine unitaire de la variable transparence.

Les résultats ont révélé une P-valeur de 0,0000 et un test statistique Z(t) de -45,163 en ce qui concerne la divulgation des informations financières et comptables (tableau 4). Ces résultats importants confirment la stationnarité de la série de divulgation et montrent qu'en Libye pendant la période étudiée, la divulgation des informations financières et comptables était relativement stable.

Tableau 4: Test de Dickey-Fuller augmenté pour la racine unitaire de la variable Divulgation

Variables	Test statistique	Valeur critique	Valeur critique	Valeur critique
	Z(t)	à 1%	à 5%	à 10%
DIVULGATION	-45.163	-2.327	-1.645	--1.282
P-Value pour Z(t)	0.0000			
Nombre des observations	4306			

Ce tableau présente les résultats du test de stationnarité Dickey-Fuller augmenté pour la racine unitaire de la variable divulgation.

Ces résultats empiriques soulignent la stabilité des séries temporelles de la gouvernance de l'entreprise, la transparence et la divulgation des informations financières et comptables en Libye sur la période étudiée. Cela suggère une certaine stabilité au fil du temps dans ces variables importantes. Les données de Google Trends ont été utilisées pour déterminer l'intérêt et la recherche du public sur ces domaines, ce qui a fourni des informations utiles pour évaluer les relations de causalité.

Ces résultats montrent à quel point la gouvernance de l'entreprise, la transparence et la divulgation des informations financières et comptables sont cruciales pour assurer la stabilité et la confiance en Libye. De plus, ils soulignent que l'utilisation des données de Google Trends comme source supplémentaire pour étudier ces relations de causalité est très pertinente. Ces résultats

peuvent servir de base solide pour guider les décideurs et les praticiens dans leurs efforts pour renforcer la gouvernance d'entreprise, promouvoir la transparence et améliorer les pratiques de divulgation en Libye. De plus, ils encouragent des recherches futures afin d'approfondir notre compréhension des mécanismes sous-jacents et d'explorer d'autres facteurs qui pourraient influencer ces variables clés dans d'autres contextes.

Étant donné que les résultats des tests de stationnarité pour les séries de gouvernance, de transparence et de divulgation en Libye ont confirmé la présence de stationnarité, il n'est pas nécessaire d'effectuer des tests de cointégration dans notre étude. Lorsque les séries temporelles présentent une relation à long terme et ne sont pas stationnaires individuellement, la cointégration est généralement utilisée. La stationnarité des séries dans notre cas indique que les variables ne nécessitent pas de relations à long terme pour être analysées. Par conséquent, nous pouvons utiliser des modèles VAR (Vector Autoregression) ou VECM (Vector Error Correction Model) adaptés aux séries stationnaires pour analyser les relations de causalité entre ces variables. Les effets à court terme et les dynamiques de causalité entre la gouvernance de l'entreprise, la divulgation et la transparence des informations financières et comptables en Libye pourront être déterminés à l'aide de ces modèles. En se basant sur les résultats précédents, nous avons choisi d'appliquer le modèle à Vecteur Autorégressif (VAR). En effet, il existe deux raisons principales pour choisir le modèle VAR plutôt que le modèle VECM : la stationnarité des variables et la capacité du modèle VAR à saisir les relations de causalité à court terme. Le modèle VAR peut être utilisé car la stationnarité des variables garantit que les propriétés statistiques des variables restent constantes au fil du temps. De plus de cela, le modèle VAR est idéal pour l'étude des relations de causalité à court terme car il enregistre les interactions dynamiques entre les variables sur plusieurs périodes de temps. En résumé, le modèle VAR offre une perspective précise et pertinente pour notre étude car il peut analyser les liens dynamiques entre la gouvernance, la divulgation et la transparence des informations financières et comptables.

Après avoir établi la stationnarité des séries de gouvernance, de transparence et de divulgation en Libye, il est crucial de déterminer le nombre idéal de retards (lags) à inclure dans le modèle VAR ou VECM afin d'éviter l'autocorrélation et de capturer de manière précise les relations de causalité à court terme. Il est essentiel de choisir le lag idéal pour saisir les dynamiques à court terme car nous travaillons avec des données journalières. Selon les résultats du critère de sélection du lag idéal, le modèle VAR avec un lag de 3 (13) a les meilleures performances. Avec une valeur de $LR\ 3 = 25,774$ et un p-value de 0,003, le test de rapport de vraisemblance (LR) indique un résultat significatif pour le lag 3. Cependant, la signification statistique est inférieure pour le lag 4, avec une p-value de 0,631. Le modèle VAR avec un lag de 3 (13) présente des valeurs favorables en

ce qui concerne les critères d'information. Le critère de prévision d'erreur finale (FPE) pour le lag 3 est de 50 992,3, ce qui est relativement faible, suggérant une bonne performance prédictive. L'AIC (Akaike Information Criterion), qui a une valeur de 19,3531, est également favorable au lag 3. De même, pour le lag 3, les valeurs des critères HQIC (Hannan-Quinn Information Criterion) et SBIC (Schwarz Bayesian Information Criterion) sont plus basses (HQIC 11 = 19,3625, SBIC 11 = 19,3655), ce qui suggère une meilleure adéquation du modèle (tableau 5).

Tableau 5: Test de sélection du nombre optimal de retards (Lags)

Lag	LL	LR	df	p	FPE	AIC	HQIC	SBIC
0	-40732.4				51395.500	19.361	19.3625*	19.3655*
1	-40714.8	35.292	9	0.000	51184.700	19.357	19.363	19.375
2	-40701.7	26.071	9	0.002	51086.600	19.355	19.366	19.387
3	-40688.8	25.774*	9	0.002	50992.3*	19.3531*	19.369	19.398
4	-40685.3	7.054	9	0.631	51125.200	19.356	19.377	19.415
5	-40680.7	9.178	9	0.421	51232.500	19.358	19.383	19.430
Nombre des observations	4208							

Ce tableau introduit les résultats du test de choix du nombre optimal de retards (Lags).

Le choix du lag optimal de 3 dans le modèle VAR est crucial en raison du contexte libyen et de la relation de causalité entre la gouvernance de l'entreprise, la divulgation et la transparence des informations financières et comptables. Entre 2011 et 2022, la révolution de 2011, les conflits armés et les transitions politiques ont marqué l'instabilité politique et économique de la Libye. Ces événements ont eu un impact important sur le pays et ont pu affecter la gouvernance des entreprises ainsi que la divulgation et la transparence des informations financières et comptables. Il est possible de saisir les dynamiques à court terme et de capturer les impacts immédiats des événements sur la gouvernance, la divulgation et la transparence en optant pour un lag de 3. Les retards inclus dans le modèle montrent les relations causales entre ces variables, ce qui permet d'analyser comment les changements dans la gouvernance d'une entreprise peuvent influencer la divulgation et la transparence des informations financières et comptables, et vice versa.

Pour obtenir des résultats fiables, il est également essentiel d'éviter l'autocorrélation. Les estimations peuvent être biaisées par l'autocorrélation, ce qui rend difficile l'interprétation des relations causales entre les variables. Nous pouvons donc mieux analyser les effets directs et

immédiats de la gouvernance sur la divulgation et la transparence, ainsi que les rétroactions potentielles entre ces variables en choisissant un lag optimal de 3. La validité des résultats empiriques est renforcée par les résultats statistiquement significatifs et les critères d'information favorables obtenus avec le modèle VAR à lag 3. Cela suggère qu'il existe une relation de causalité significative entre la gouvernance de l'entreprise en Libye, la divulgation et la transparence des informations financières et comptables. La divulgation et la transparence peuvent être positivement influencées par des pratiques de gouvernance solides, ce qui contribue à renforcer la confiance des parties prenantes et à promouvoir une meilleure gouvernance dans le contexte libyen.

Par conséquent, le choix du lag optimal de 3 dans le modèle VAR permet de prendre en compte les dynamiques à court terme et d'éviter l'autocorrélation, ce qui permet une analyse plus précise de la relation de causalité entre la gouvernance de l'entreprise, la divulgation et la transparence des informations financières et comptables en Libye. Compte tenu du contexte libyen marqué par des événements politiques et économiques tumultueux, cette relation revêt une importance particulière, car elle souligne l'importance d'une gouvernance solide pour promouvoir la divulgation et la transparence des informations.

Les résultats du modèle VAR confirment que la gouvernance, la divulgation et la transparence des informations financières et comptables en Libye ont des relations de causalité (tableau 6). Nous observons des coefficients estimés significatifs qui montrent l'influence mutuelle entre ces variables clés en utilisant le lag de 3. Tout d'abord, les résultats montrent qu'il y a une relation statistiquement significative entre la gouvernance et la transparence, avec un coefficient estimé de 0.001 significatif à 5%. Cela suggère que l'amélioration de la gouvernance d'entreprise a un effet positif sur la transparence des informations financières et comptables en Libye. De plus, les résultats indiquent qu'une relation positive significative entre la divulgation et la gouvernance est suggérée par un coefficient estimé de 0.023 significatif à 10%. Cela suggère que la transparence des informations financières et comptables améliore la gouvernance. En outre, la transparence influence significativement la gouvernance, avec un coefficient de 0.029, ce qui prouve que la gouvernance des entreprises en Libye bénéficie de la transparence financière et comptable.

Tableau 6: Le modèle à Vecteur Autorégressif (VAR)

		Gouvernance	Divulgation	Transparence
Gouvernance	L1.	0.063*** (0.015)	0.030* (0.017)	-0.008 (0.017)
	L2.	0.068*** (0.015)	0.008 (0.017)	0.012 (0.017)

	L3.	0.067*** (0.015)	0.024 (0.017)	0.001** (0.017)
Divulgation	L1.	0.001 (0.014)	0.004 (0.015)	-0.013 (0.015)
	L2.	0.014 (0.014)	0.025* (0.015)	-0.015 (0.015)
	L3.	0.023* (0.014)	0.009 (0.015)	-0.018 (0.015)
	L1.	0.007 (0.014)	-0.015 (0.015)	0.044*** (0.015)
Transparence	L2.	0.002 (0.014)	0.006 (0.015)	0.009 (0.015)
	L3.	0.029** (0.014)	0.004 (0.015)	-0.001 (0.015)
	Constante	77.771*** (2.753)	-4.598 (3.026)	-1.915 (3.047)
Nombre des observations		4220		

Ce tableau introduit les résultats de la régression du modèle VAR. *, ** et *** indiquent le niveau de signification de 10 %, 5 % et 1 %, respectivement, et l'erreur standard est indiquée entre parenthèses.

Le tableau 7 introduit les résultats du test de stabilité des valeurs propres de la régression VAR. En effet, la condition de stabilité des valeurs propres de la régression vectorielle (VAR) est une mesure utilisée pour évaluer la stabilité du modèle et garantir des résultats fiables. Les valeurs de la matrice des coefficients du modèle VAR sont la base de cette condition. En d'autres termes, la condition de stabilité des valeurs propres stipule que pour garantir la stabilité du modèle, toutes les valeurs propres de la matrice des coefficients doivent être inférieures à 1, ce qui est le cas dans notre modèle. Si l'une ou plusieurs des valeurs propres est supérieure à 1, cela indique que le modèle est instable et que les prévisions à long terme peuvent être peu fiables. La stabilité des valeurs propres est cruciale car elle garantit que les effets des chocs ou des perturbations sur les variables étudiées diminuent graduellement au fil du temps plutôt que de s'amplifier. Cela permet d'obtenir des résultats cohérents et de prendre des décisions éclairées en utilisant les prévisions du modèle VAR. la figure 6 démontre également que toutes les valeurs propres se trouvent à l'intérieur du cercle unité, ce qui satisfait la condition de stabilité de notre modèle VAR.

Tableau 7: Test de stabilité des valeurs propres de la régression VAR

Eigenvalue		Modulus
0.571		0.571
-0.095	0.415	0.427
-0.095	-0.415	0.427
-0.335	0.153	0.368
-0.335	-0.153	0.368
0.149	0.238	0.282
0.149	-0.238	0.282
0.257	0.089	0.273
0.257	-0.089	0.273
-0.246		0.247
-0.083	0.220	0.236
-0.083	-0.220	0.236

Ce tableau introduit les résultats du test de stabilité des valeurs propres de la régression VAR.

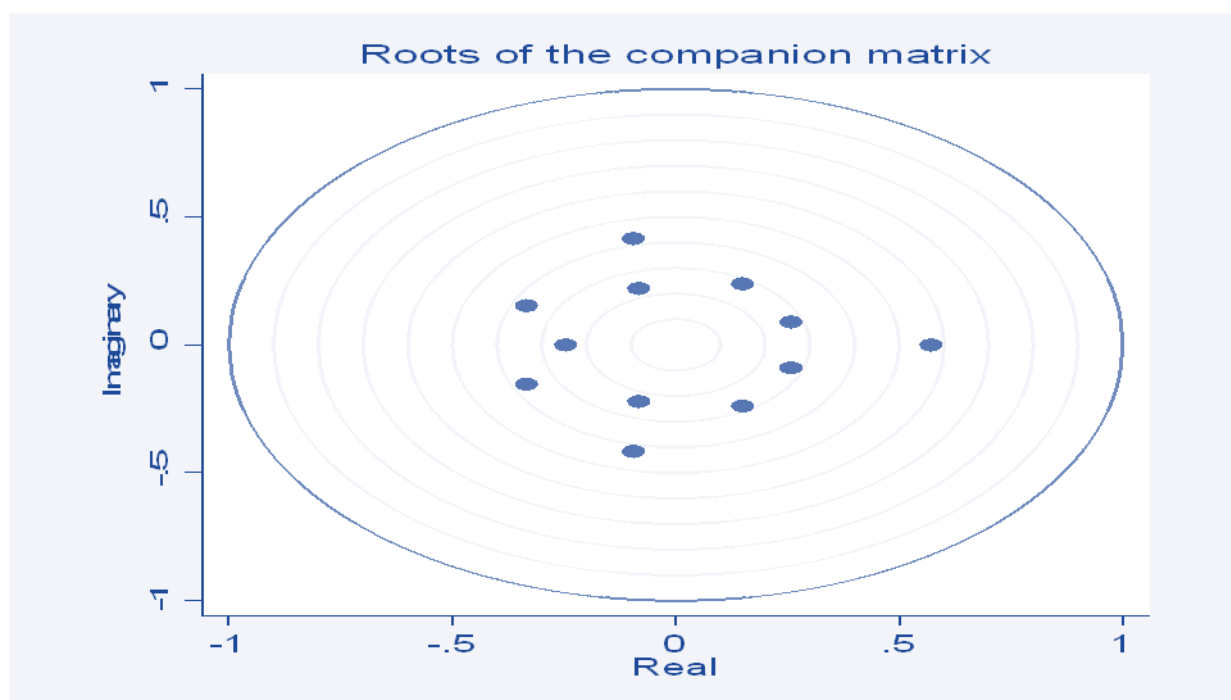


Figure 6: Matrice compagnon des valeurs propres

Afin de s'assurer de la validité de notre modèle VAR, nous avons également développé le test du multiplicateur de Lagrange qui est utilisé pour déterminer la présence d'autocorrélation dans les

résidus d'un modèle économétrique, en particulier pour les séries temporelles. Selon l'hypothèse nulle (H0) du test, il n'y a pas d'autocorrélation entre les ordres de retard p. Les valeurs de p-value liées à chaque ordre de retard sont examinées lors de l'interprétation des résultats du test. Si les valeurs p ne sont pas significatives (généralement avec un seuil de signification de 0,05), cela indique qu'il n'y a pas suffisamment de preuves pour rejeter l'hypothèse nulle et conclure qu'il n'y a pas d'autocorrélation entre les ordres de retard p. En d'autres termes, si les p-values sont non significatives, cela indique que les résidus du modèle ne présentent pas de motifs d'autocorrélation aux ordres de retard testés. Le tableau 8 prouve que notre modèle est approprié et que les résidus se comportent bien, ce qui renforce la fiabilité de nos estimations et de nos conclusions.

Tableau 8: Test du multiplicateur de Lagrange

Lag	chi2	df	Prob>Chi2
1	7.910	9	0.543
2	10.861	9	0.285
3	11.583	9	0.238
4	9.712	9	0.374

Ce tableau introduit les résultats du test de multiplicateur de Lagrange afin de vérifier l'autocorrélation dans les résidus du modèle.

Par la suite, nous avons examiné la causalité de Granger entre les différentes variables de notre modèle VAR en utilisant le test de Granger-Wald. Les résultats montrent des tendances intéressantes pour les relations de causalité (tableau 9). Pour commencer, le test de Granger-Wald entre la transparence des informations financières et la gouvernance de l'entreprise révèle une valeur de probabilité (Prob>Chi2) de 0,043. Une meilleure gouvernance peut favoriser une plus grande transparence dans la divulgation des informations, ce qui est essentiel pour promouvoir la confiance des investisseurs et du public. Le test de Granger-Wald entre la divulgation et la gouvernance de l'entreprise révèle une valeur de probabilité de 0,084. Cela suggère que la divulgation des informations peut avoir un impact sur la qualité de la gouvernance des entreprises. Une divulgation plus transparente peut inciter les entreprises à mettre en place de meilleures pratiques de gouvernance pour répondre aux attentes des parties prenantes. Enfin, le test de Granger-Wald entre la transparence des informations financières et la gouvernance présente une valeur de probabilité de 0.068 Cela indique que la transparence des informations financières et comptables peut améliorer la

gouvernance des entreprises. Une meilleure transparence peut permettre aux acteurs de gouvernance d'être plus surveillés et tenus responsables.

Tableau 9 : Test de causalité de Granger (Wald test)

	Excluded	chi2	Df	Prob>Chi2
Gouvernance	Divulgation	1.826	3	0.401
	Transparence	6.288	3	0.043
Divulgation	Gouvernance	4.960	3	0.084
	Transparence	1.044	3	0.593
Transparence	Gouvernance	7.141	3	0.068
	Divulgation	1.434	3	0.488

La Libye n'a pas fait exception à l'importance de la gouvernance d'entreprise dans le fonctionnement économique et politique d'un pays. Des événements importants en Libye, tels que la révolution de 2011 et la transition politique qui a suivi, ont marqué la période étudiée, qui s'étend de 2011 à 2022. Ces événements ont peut-être changé la transparence et la divulgation des informations financières et comptables et ont eu un impact sur la gouvernance des entreprises.

Nos résultats montrent une relation positive et significative entre la gouvernance et la transparence, suggérant que les améliorations de la gouvernance des entreprises libyennes ont pu contribuer à une plus grande transparence dans la divulgation des informations financières. Ces résultats sont en accord avec les théories de l'agence, qui soutiennent que de bonnes pratiques de gouvernance peuvent encourager les entreprises à adopter des normes plus élevées de transparence et de responsabilité.

De même, il est possible d'interpréter la relation positive et significative entre la divulgation et la gouvernance comme une réponse aux demandes accrues de transparence de la part des parties prenantes, suite aux événements politiques en Libye. Les investisseurs et les parties prenantes peuvent avoir été plus exigeants en termes de divulgation d'informations financières et comptables, poussant les entreprises à améliorer leurs pratiques de divulgation.

Il convient de noter que la transparence et la divulgation des informations financières et comptables sont des enjeux importants pour la stabilité économique et la confiance des investisseurs dans un pays post-conflit. Ces éléments sont d'autant plus cruciaux pour stimuler la reprise

économique, attirer les investissements et renforcer la gouvernance d'entreprise dans le contexte libyen.

Cependant, il est important de garder à l'esprit les limites des données recueillies à l'aide de Google Trends. Cet outil peut fournir des conseils intéressants sur les tendances de la recherche en ligne, mais il ne peut pas remplacer une analyse complète des données financières et comptables des entreprises. Par conséquent, nos résultats doivent être interprétés avec prudence et doivent être complétés par d'autres sources.

En conclusion, nos résultats indiquent que la transparence et la divulgation des informations financières et comptables peuvent être améliorées en améliorant la gouvernance des entreprises en Libye. La dynamique de ces relations peut avoir été fortement influencée par les événements politiques et économiques en Libye au cours de cette période. Pour promouvoir la stabilité économique, il est essentiel de poursuivre les efforts visant à renforcer la gouvernance d'entreprise, la transparence et la divulgation.

10. Conclusion Générale

Notre étude est particulièrement importante dans le contexte de la Libye en raison des difficultés politiques, économiques et sociales auxquelles le pays est confronté. Depuis la chute de Mouammar Kadhafi en 2011, la Libye a connu une période d'instabilité et de transition politique marquée par des conflits armés, des divisions tribales et une gouvernance instable. L'économie du pays a été fortement affectée par cette situation, qui a entraîné une baisse du PIB, des taux de chômage élevés et une détérioration des conditions de vie pour de nombreux Libyens.

L'étude de la gouvernance, de la transparence et de la divulgation des données financières et comptables est cruciale dans cette situation agitée. La gouvernance d'entreprise solide et la transparence dans la divulgation des informations sont deux piliers essentiels pour restaurer la confiance des investisseurs, stimuler la croissance économique et favoriser la stabilité à long terme. La transparence permet aux investisseurs et aux parties prenantes d'évaluer le fonctionnement des entreprises, de faire des choix éclairés et de s'engager en toute confiance dans des transactions commerciales.

Cependant, la gouvernance et la transparence sont des défis uniques dans le contexte libyen. Les conflits et la division politique ont eu un impact négatif sur les institutions gouvernementales et les organes de réglementation, ce qui a entraîné une faiblesse des structures de gouvernance et une application insuffisante des règles et réglementations. En outre, il existe toujours des problèmes de corruption et d'opacité, ce qui compromet la transparence des données financières et comptables.

L'objectif principal de notre recherche était d'examiner les relations de causalité entre la gouvernance de l'entreprise, la transparence et la divulgation des informations financières et comptables afin de mieux comprendre leur impact sur la confiance des investisseurs et la stabilité économique en Libye. Nous avons utilisé une méthode innovante pour atteindre cet objectif en collectant des données journalières à partir de Google Trends. Nous avons pu examiner les tendances de recherche liées à la gouvernance, à la transparence et à la divulgation en Libye sur une période prolongée, allant de 2011 à 2022, grâce à cette méthode. En utilisant ces données, nous avons pu déterminer les préoccupations et les intérêts des acteurs économiques et sociaux du pays.

Dans le contexte de notre étude en Libye, la collecte de données à l'aide de Google Trends présente des avantages et des inconvénients. La quantité de données disponibles sur la gouvernance, la transparence et la divulgation en Libye est limitée en raison de la complexité du contexte politique et économique du pays. Dans un environnement marqué par des conflits et une instabilité, les sources de données traditionnelles telles que les rapports financiers des entreprises peuvent être difficiles d'accès ou peu fiables. En réponse à ces limitations, l'utilisation de données de recherche en ligne a été une option pertinente pour obtenir des informations sur les inquiétudes et les intérêts des acteurs économiques en Libye. Google Trends fournit des données sur les recherches des utilisateurs qui peuvent refléter les intérêts, les problèmes et les tendances de la population. Il est important de noter que ces données ne reflètent pas directement les comportements réels des acteurs économiques. Au lieu de cela, elles reflètent les intérêts et les préoccupations des acteurs économiques exprimés en ligne.

Bien que cette limitation soit présente, notre étude a réussi à souligner les tendances et les corrélations importantes entre la gouvernance, la transparence et la divulgation en Libye. Les résultats sont cohérents avec les théories existantes sur l'importance de la transparence et de la gouvernance d'entreprise dans les économies émergentes et les pays en transition. Cela renforce la pertinence et la validité de nos conclusions, malgré les limites liées à la disponibilité des données concernant la Libye.

Les résultats de notre étude ont montré que, en Libye, il existe des corrélations importantes entre la gouvernance, la transparence et la divulgation. Nous avons découvert que des niveaux élevés de transparence et de divulgation étaient liés à une gouvernance des entreprises plus efficace. Ces résultats sont en accord avec les théories existantes sur l'importance de la transparence et de la divulgation dans la promotion d'une gouvernance efficace et responsable. En examinant les résultats de plus près, nous avons démontré des liens de causalité unidirectionnels importants. Par exemple, nous avons prouvé que la transparence et la divulgation des informations financières et comptables étaient favorisées par la gouvernance de l'entreprise. Cela démontre que des systèmes de

gouvernance efficaces favorisent une plus grande transparence et une meilleure divulgation des données au sein des entreprises.

Nos résultats ont également un impact significatif sur les acteurs économiques et politiques libyens. Notre étude souligne l'importance de promouvoir des pratiques de gouvernance responsables et transparentes au sein des entreprises en mettant en évidence le lien positif entre la gouvernance, la transparence et la divulgation. Cela pourrait augmenter la confiance des investisseurs, attirer des investissements plus importants et encourager la stabilité économique à long terme.

Néanmoins, il est crucial de comprendre les limites de notre étude. Pour commencer, nous avons utilisé les données de Google Trends, qui sont basées sur les recherches en ligne des utilisateurs. Bien que cela puisse indiquer les tendances et les intérêts, cela ne reflète pas toujours les actions réelles des acteurs économiques. De plus, une quantité limitée de données spécifiques à la Libye a constitué une contrainte, soulignant l'importance d'accroître les efforts de collecte et de recherche de données dans le pays.

Pour résumer, notre enquête sur la gouvernance, la transparence et la divulgation en Libye souligne l'importance de ces éléments pour renforcer la confiance des investisseurs et la stabilité économique. Les résultats suggèrent que des pratiques de gouvernance solides peuvent encourager une plus grande transparence et une meilleure divulgation des informations financières et comptables. Cela a un impact significatif sur les entreprises, les investisseurs et les décideurs politiques libyens en soulignant l'importance de renforcer les mécanismes de gouvernance et de promouvoir une culture de transparence et de responsabilité. Bien que notre étude soit limitée, nous espérons qu'elle contribuera à encourager des recherches et des mesures pour améliorer la gouvernance et la transparence en Libye, afin de favoriser un développement économique durable dans le pays.

Bibliographie

- Abdioğlu, N., Biniş, M., & Arslan, M. (2016). The effect of corporate tax rate on foreign direct investment: A panel study for OECD countries. *Ege Academic Review*, 16(4), 599-610.
- Adhikari, A., & Tondkar, R. H. (1992). Environmental factors influencing accounting disclosure requirements of global stock exchanges. *Journal of International Financial Management & Accounting*, 4(2), 75-105.
- Adrian-Cosmin, C. (2015). Accounting information system-qualitative characteristics and the importance of accounting information at trade entities. *Annals of Constantin Brancusi University of Targu-Jiu. Economy Series*, 2(1).
- Aguilera, R. V., Desender, K., Bednar, M. K., & Lee, J. H. (2015). Connecting the dots: Bringing external corporate governance into the corporate governance puzzle. *Academy of Management Annals*, 9(1), 483-573.
- Agyei-Mensah, B. K. (2017). The relationship between corporate governance, corruption and forward-looking information disclosure: A comparative study. *Corporate Governance: The International Journal of Business in Society*.
- Ahmed, E., & Hamdan, A. (2015). The impact of corporate governance on firm performance: Evidence from Bahrain Bourse. *International Management Review*, 11(2), 21.
- Al Hanini, E. (2015). Evaluating the Reliability of the Internal Control on the Computerized Accounting Information Systems: An Empirical Study on Banks Operating in Jordan. *Research Journal of Finance and Accounting*, 6(8.176-187).
- Al-Abedi, T. K., Hasen, A. M., Mohaisen, H. A., & Flayyih, H. H. (2022). The Impact of Corporate Governance on Accounting Conservatism in the Financial Statements of Justice Shareholders. *Central Asia & the Caucasus* (14046091), 23(1).
- Al-Dmour, A. (2018). The impact of the reliability of the accounting information system upon the business performance via the mediating role of the quality of financial reporting. *The International Journal of Accounting and Business Society*, 26(1), 78-111.
- Al-Gamrh, B., Ku Ismail, K. N.I., Ahsan, T., & Alquhaif, A. (2020). Investment opportunities, corporate governance quality, and firm performance in the UAE. *Journal of Accounting in Emerging Economies*, 10(2), 261-276.
- AlHares, A. (2020). Corporate governance mechanisms and R&D intensity in OECD countries. *Corporate Governance: The International Journal of Business in Society*, 20(5), 863-885.
- Almashhadani, M., & Almashhadani, H. A. (2022). CEO duality and firm performance: A review from the Middle East perspective. *International Journal of Business and Management Invention*, 11(2), 55-60.
- Almashhadani, M., & Almashhadani, H. A. (2022). The beneficial of firm size, board size, ownership structure, and independence in developing markets' firm performance: Evidence from Asia. *International Journal of Business and Management Invention*, 11(7), 88-92.

- Almustafa, H., Nguyen, Q. K., Liu, J., & Dang, V. C. (2023). The impact of COVID-19 on firm risk and performance in MENA countries: Does national governance quality matter?. *PloS one*, 18(2), e0281148.
- Alnajjar, M. I. (2017). Impact of accounting information system on organizational performance: A study of SMEs in the UAE. *Global Review of Accounting and Finance*, 8(2), 20-38.
- Alodat, A. Y., Salleh, Z., Hashim, H. A., & Sulong, F. (2022). Corporate governance and firm performance: Empirical evidence from Jordan. *Journal of Financial Reporting and Accounting*, 20(5), 866-896.
- Ames, D. (2013). IFRS adoption and accounting quality: The case of South Africa. *Journal of Applied Economics and Business Research*, 3(3), 154-165.
- Andreou, P. C., Antoniou, C., Horton, J., & Louca, C. (2016). Corporate governance and firm-specific stock price crashes. *European Financial Management*, 22(5), 916-956.
- Andrews, D., Gal, P., & Witheridge, W. (2018). A genie in a bottle?: Globalisation, competition and inflation.
- Anginer, D., Demirguc-Kunt, A., Huizinga, H., & Ma, K. (2018). Corporate governance of banks and financial stability. *Journal of Financial Economics*, 130(2), 327-346.
- Appiah-Kubi, S. N. K., Malec, K., Maitah, M., Kutin, S. B., Pánková, L., Phiri, J., & Zaganjori, O. (2020). The impact of corporate governance structures on foreign direct investment: A case study of West African countries. *Sustainability*, 12(9), 3715.
- Ararat, M., Black, B. S., & Yurtoglu, B. B. (2017). The effect of corporate governance on firm value and profitability: Time-series evidence from Turkey. *Emerging Markets Review*, 30, 113-132.
- Arena, C., Bozzolan, S., & Michelon, G. (2015). Environmental reporting: Transparency to stakeholders or stakeholder manipulation? An analysis of disclosure tone and the role of the board of directors. *Corporate Social Responsibility and Environmental Management*, 22(6), 346-361.
- Arsov, S., & Bucevska, V. (2017). Determinants of transparency and disclosure—evidence from post-transition economies. *Economic research-Ekonomska istraživanja*, 30(1), 745-760.
- Ayuso, S., Rodríguez, M. A., García-Castro, R., & Ariño, M. A. (2014). Maximizing stakeholders' interests: An empirical analysis of the stakeholder approach to corporate governance. *Business & society*, 53(3), 414-439.
- Barth, M. E., & Landsman, W. R. (2010). How did financial reporting contribute to the financial crisis?. *European accounting review*, 19(3), 399-423.
- Barth, M. E., & Murphy, C. M. (1994). Required financial statement disclosures: Purposes, subject. *Accounting Horizons*, 8(4), 1.
- Beard, E., Marsden, J., Brown, J., Tombor, I., Stapleton, J., Michie, S., & West, R. (2019). Understanding and using time series analyses in addiction research. *Addiction*, 114(10), 1866-1884.

- Bhagat, S., & Bolton, B. (2019). Corporate governance and firm performance: The sequel. *Journal of Corporate Finance*, 58, 142-168.
- Bhatt, P. R., & Bhatt, R. R. (2017). Corporate governance and firm performance in Malaysia. *Corporate Governance: The international journal of business in society*.
- Bin-Ghanem, H., & Ariff, A. M. (2016). The effect of board of directors and audit committee effectiveness on internet financial reporting: Evidence from gulf co-operation council countries. *Journal of Accounting in Emerging Economies*.
- Boateng, A., Wang, Y., Ntim, C., & Glaister, K. W. (2021). National culture, corporate governance and corruption: A cross-country analysis. *International Journal of Finance & Economics*, 26(3), 3852-3874.
- Boateng, R. N., Tawiah, V., & Tackie, G. (2022). Corporate governance and voluntary disclosures in annual reports: a post-International Financial Reporting Standard adoption evidence from an emerging capital market. *International Journal of Accounting & Information Management*, 30(2), 252-276.
- Bruns, W. J. (1968). Accounting information and decision-making: some behavioral hypotheses. *The Accounting Review*, 43(3), 469-480.
- Bushman, R. M., & Smith, A. J. (2003). Transparency, financial accounting information, and corporate governance. *Financial accounting information, and corporate governance. Economic Policy Review*, 9(1).
- Cadbury, A. (1992). Report of the committee on the financial aspects of corporate governance (Vol. 1). Gee.
- Cadbury, S. A. (2000). The corporate governance agenda. *Corporate Governance: An International Review*, 8(1), 7-15.
- Caputo, F., Pizzi, S., Ligorio, L., & Leopizzi, R. (2021). Enhancing environmental information transparency through corporate social responsibility reporting regulation. *Business Strategy and the Environment*, 30(8), 3470-3484.
- Chen, C. W., Collins, D. W., Kravet, T. D., & Mergenthaler, R. D. (2018). Financial statement comparability and the efficiency of acquisition decisions. *Contemporary Accounting Research*, 35(1), 164-202.
- Chetkovich, M. N. (1955). Standards of disclosure and their development. *Journal of Accountancy (pre-1986)*, 100(000006), 48.
- Choi, A. H. (2018). Concentrated ownership and long-term shareholder value. *Harv. Bus. L. Rev.*, 8, 53.
- Collier, P. M. (2015). *Accounting for managers: Interpreting accounting information for decision-making*. John Wiley & Sons.
- Cryer, J. D. (1986). *Time series analysis (Vol. 286)*. Boston: Duxbury Press.

- Cryer, J. D., & Kellet, N. (1991). Time series analysis. Royal Victorian Institute for the Blind. Tertiary Resource Service.
- D'Amico, E., Coluccia, D., Fontana, S., & Solimene, S. (2016). Factors influencing corporate environmental disclosure. *Business strategy and the environment*, 25(3), 178-192.
- Danoshana, S., & Ravivathani, T. (2019). The impact of the corporate governance on firm performance: A study on financial institutions in Sri Lanka. *SAARJ Journal on Banking & Insurance Research*, 8(1), 62-67.
- Dedman, E. (2002). The Cadbury Committee Recommendations on Corporate Governance—A review of compliance and performance impacts. *International Journal of Management Reviews*, 4(4), 335-352.
- Dwyer, G. P. (2015). The Johansen tests for cointegration. White Paper, 516.
- Elaoud, A., & Jarboui, A. (2017). Auditor specialization, accounting information quality and investment efficiency. *Research in International Business and Finance*, 42, 616-629.
- Elaoud, A., & Jarboui, A. (2017). Auditor specialization, accounting information quality and investment efficiency. *Research in International Business and Finance*, 42, 616-629.
- Farooq, M., Noor, A., & Ali, S. (2022). Corporate governance and firm performance: empirical evidence from Pakistan. *Corporate Governance: The International Journal of Business in Society*, 22(1), 42-66.
- Filatotchev, I., & Nakajima, C. (2010). Internal and external corporate governance: An interface between an organization and its environment. *British Journal of Management*, 21(3), 591-606.
- Filatotchev, I., & Toms, S. (2006). Corporate governance and financial constraints on strategic turnarounds. *Journal of Management Studies*, 43(3), 407-433.
- Fitrios, R. (2016). Factors that influence accounting information system implementation and accounting information quality. *International Journal of Scientific & Technology Research*, 5(4), 192-198.
- Forbes, W., & Watson, R. (1993). Managerial remuneration and corporate governance: A review of the issues, evidence and Cadbury committee proposals. *Accounting and Business Research*, 23(sup1), 331-338.
- Fowowe, B. (2017). Access to finance and firm performance: Evidence from African countries. *Review of development finance*, 7(1), 6-17.
- Freeman, J. R. (1983). Granger causality and the times series analysis of political relationships. *American Journal of Political Science*, 327-358.
- Freeman, R. E. (2010). *Strategic management: A stakeholder approach*. Cambridge university press.
- Fuadah, H., & Setiyawati, H. (2020). The Effect of the implementation of transparency and accounting information systems on the quality of financial reports. *IJO-International Journal of Business Management (ISSN 2811-2504)*, 3(11), 01-12.

- Fuller, S. H., Joe, J. R., & Luippold, B. L. (2021). The effect of auditor reporting choice and audit committee oversight on management financial disclosures. *The Accounting Review*, 96(6), 239-274.
- Fung, B. (2014). The demand and need for transparency and disclosure in corporate governance. *Universal Journal of Management*, 2(2), 72-80.
- Gaa, J. C. (2009). Corporate governance and the responsibility of the board of directors for strategic financial reporting. *Journal of Business Ethics*, 90(Suppl 2), 179-197.
- García Lara, J. M., García Osma, B., & Penalva, F. (2009). Accounting conservatism and corporate governance. *Review of accounting studies*, 14, 161-201.
- Garšva, G., Skuodas, S., & Rudžionienė, K. (2012). Earnings management in European banks: The financial crisis and increased incentives for manipulation through loan loss provisions. *Transformations in business & economics*, 11, 504-526.
- Gelinas, U. J., Dull, R. B., Wheeler, P., & Hill, M. C. (2017). *Accounting information systems*. Cengage learning.
- Ghysels, E., & Miller, J. I. (2015). Testing for cointegration with temporally aggregated and mixed-frequency time series. *Journal of Time Series Analysis*, 36(6), 797-816.
- Gofwan, H. (2022). Effect of accounting information system on financial performance of firms: A review of literature. DEPARTMENT OF ACCOUNTING (BINGHAM UNIVERSITY)-2nd Departmental Seminar Series with the Theme–History of Accounting Thoughts: A Methodological Approach. Vol. 2, No. 1.
- Goncharov, I., Werner, J. R., & Zimmermann, J. (2006). Does compliance with the German corporate governance code have an impact on stock valuation? An empirical analysis. *Corporate governance: an international review*, 14(5), 432-445.
- Gonzalo, J., & Pitarakis, J. Y. (2002). Lag length estimation in large dimensional systems. *Journal of Time Series Analysis*, 23(4), 401-423.
- Granger, C. W. J. (2004). Time series analysis, cointegration, and applications. *American Economic Review*, 94(3), 421-425.
- Gullberg, C. (2016). What makes accounting information timely?. *Qualitative Research in Accounting & Management*, 13(2), 189-215.
- Ha, T. T. H. (2019). Modern corporate governance standards and role of auditing-cases in some Western European countries after financial crisis, corporate scandals and manipulation. *International Journal of Entrepreneurship*.
- Haddad, A. E., Sbeiti, W. M., & Qasim, A. (2017). Accounting legislation, corporate governance codes and disclosure in Jordan: a review. *International Journal of Law and Management*, 59(1), 147-176.
- Ho, C. K. (2005). Corporate governance and corporate competitiveness: an international analysis. *Corporate Governance: An International Review*, 13(2), 211-253.

- Horváth, L., Kokoszka, P., & Rice, G. (2014). Testing stationarity of functional time series. *Journal of Econometrics*, 179(1), 66-82.
- Hoti, A., & Krasniqi, L. (2022). Impact of international financial reporting standards adoption on the perception of investors to invest in small-to-medium enterprise adopting transparency in disclosure policies. *International Journal of System Assurance Engineering and Management*, 13(Suppl 1), 506-515.
- Hsu, Y. L., & Liao, L. K. C. (2022). Corporate governance and stock performance: the case of COVID-19 crisis. *Journal of Accounting and Public Policy*, 41(4), 106920.
- Hsu, S., Lin, S. W., Chen, W. P., & Huang, J. W. (2021). CEO duality, information costs, and firm performance. *The North American Journal of Economics and Finance*, 55, 101011.
- Hsu, Y. L., & Yang, Y. C. (2022). Corporate governance and financial reporting quality during the COVID-19 pandemic. *Finance Research Letters*, 47, 102778.
- Huu Nguyen, A., Minh Thi Vu, T., & Truc Thi Doan, Q. (2020). Corporate governance and stock price synchronicity: Empirical evidence from Vietnam. *International Journal of Financial Studies*, 8(2), 22.
- Huy, D. T. N., & Hien, D. T. N. (2010). The backbone of European corporate governance standards after financial crisis, corporate scandals and manipulation. *Economic and business review*, 12(4), 1.
- Huyghebaert, N., & Wang, L. (2012). Expropriation of minority investors in Chinese listed firms: The role of internal and external corporate governance mechanisms. *Corporate Governance: An International Review*, 20(3), 308-332.
- Iatridis, G., & Dimitras, A. I. (2013). Financial crisis and accounting quality: evidence from five European countries. *Advances in Accounting*, 29(1), 154-160.
- Imhof, M. J., Seavey, S. E., & Smith, D. B. (2017). Comparability and cost of equity capital. *Accounting Horizons*, 31(2), 125-138.
- Jacoby, G., Liu, M., Wang, Y., Wu, Z., & Zhang, Y. (2019). Corporate governance, external control, and environmental information transparency: Evidence from emerging markets. *Journal of International Financial Markets, Institutions and Money*, 58, 269-283.
- Jaggi, B., & Low, P. Y. (2000). Impact of culture, market forces, and legal system on financial disclosures. *The international journal of accounting*, 35(4), 495-519.
- Jebran, K., & Chen, S. (2023). Can we learn lessons from the past? COVID-19 crisis and corporate governance responses. *International Journal of Finance & Economics*, 28(1), 421-429.
- Jensen, M. C., & Meckling, W. H. (1976). Theory of the firm: Managerial behaviour, agency costs and ownership structure. *Journal of Financial Economics*, 3(4), 305-360.
- John, K., & Senbet, L. W. (1998). Corporate governance and board effectiveness. *Journal of banking & Finance*, 22(4), 371-403.
- Johnson, L. T. (2005). Relevance and reliability. *The FASB report*, 2.

- Khatib, S. F., & Nour, A. (2021). The impact of corporate governance on firm performance during the COVID-19 pandemic: Evidence from Malaysia. *Journal of Asian Finance, Economics and Business*, 8(2), 0943-0952.
- Kirkpatrick, G. (2009). The corporate governance lessons from the financial crisis. *OECD Journal: Financial market trends*, 2009(1), 61-87.
- Klai, N., & Omri, A. (2011). Corporate governance and financial reporting quality: The case of Tunisian firms. *International business research*, 4(1), 158-166.
- Krisement, V. M. (1997). An approach for measuring the degree of comparability of financial accounting information. *European Accounting Review*, 6(3), 465-485.
- Kyere, M., & Ausloos, M. (2021). Corporate governance and firms financial performance in the United Kingdom. *International Journal of Finance & Economics*, 26(2), 1871-1885.
- Li, S., Sougiannis, T., & Wang, S. (2017). Mandatory IFRS adoption and the usefulness of accounting information in predicting future earnings and cash flows. Available at SSRN 2948775.
- Liu, Y., Valenti, A., & Chen, Y. J. (2016). Corporate governance and information transparency in Taiwan's public firms: The moderating effect of family ownership. *Journal of Management & Organization*, 22(5), 662-679.
- Lo, K. Y., & Kwan, C. L. (2017). The effect of environmental, social, governance and sustainability initiatives on stock value—Examining market response to initiatives undertaken by listed companies. *Corporate social responsibility and environmental management*, 24(6), 606-619.
- Lucey, B. M., Vigne, S. A., Yarovaya, L., & Wang, Y. (2022). The cryptocurrency uncertainty index. *Finance Research Letters*, 45, 102147.
- Madawaki, A. (2014). Impact of regulatory framework and environmental factors on accounting practices by firms in Nigeria. *Procedia-Social and Behavioral Sciences*, 164, 282-290.
- Maines, L. A., & Wahlen, J. M. (2006). The nature of accounting information reliability: Inferences from archival and experimental research. *Accounting Horizons*, 20(4), 399-425.
- Malesky, E., McCulloch, N., & Nhat, N. D. (2015). The impact of governance and transparency on firm investment in Vietnam. *Economics of Transition*, 23(4), 677-715.
- Mallin, C., & Melis, A. (2012). Shareholder rights, shareholder voting, and corporate performance. *Journal of Management & Governance*, 16(2), 171-176.
- Mamić Sačer, I., & Oluić, A. (2013). Information technology and accounting information systems' quality in Croatian middle and large companies. *Journal of information and organizational sciences*, 37(2), 117-126.
- Mancini, D., & J Vaassen, E. H. (2013). Accounting information systems for decision-making. Daniela Mancini Eddy HJ Vaassen Renata Paola Dameri.
- Mande, V., Park, Y. K., & Son, M. (2012). Equity or debt financing: does good corporate governance matter?. *Corporate Governance: An International Review*, 20(2), 195-211.

- Mangena, M., & Pike, R. (2005). The effect of audit committee shareholding, financial expertise and size on interim financial disclosures. *Accounting and business research*, 35(4), 327-349.
- Manuca, R., & Savit, R. (1996). Stationarity and nonstationarity in time series analysis. *Physica D: Nonlinear Phenomena*, 99(2-3), 134-161.
- Martins, O. S., & Ventura Júnior, R. (2020). The influence of corporate governance on the mitigation of fraudulent financial reporting. *Revista Brasileira de Gestão de Negócios*, 22, 65-84.
- Mathew, S., Ibrahim, S., & Archbold, S. (2018). Corporate governance and firm risk. *Corporate Governance: The international journal of business in society*, 18(1), 52-67.
- Meiryani, & Susanto, A. (2018, June). The Influence of Information Technology on the Quality of Accounting Information System. In *Proceedings of the 2018 2nd High Performance Computing and Cluster Technologies Conference* (pp. 109-115).
- Miloud, T. (2022). Corporate governance and the capital structure behavior: empirical evidence from France. *Managerial Finance*.
- Miralles-Quirós, M. M., Miralles-Quirós, J. L., & Redondo-Hernández, J. (2019). The impact of environmental, social, and governance performance on stock prices: Evidence from the banking industry. *Corporate Social Responsibility and Environmental Management*, 26(6), 1446-1456.
- Modaresi, S., & Nazaripour, M. (2013). The effect of personality characteristics of financial and executive directors on the quality of financial reporting. *European Online Journal of Natural and Social Sciences: Proceedings*, 2(3 (s)), pp-99.
- Moonitz, M. (1961). Basic postulates of accounting; Accounting research study no. 01.
- Mubeen, R., Han, D., Abbas, J., & Hussain, I. (2020). The effects of market competition, capital structure, and CEO duality on firm performance: a mediation analysis by incorporating the GMM model technique. *Sustainability*, 12(8), 3480.
- Mukherjee, T., & Sen, S. S. (2019). Impact of corporate governance on corporate sustainable growth. *International Research Journal of Business Studies*, 12(2), 167-184.
- Nasrallah, N., & El Khoury, R. (2022). Is corporate governance a good predictor of SMEs financial performance? Evidence from developing countries (the case of Lebanon). *Journal of Sustainable Finance & Investment*, 12(1), 13-43.
- Nel, G., Scholtz, H., & Engelbrecht, W. (2022). Relationship between online corporate governance and transparency disclosures and board composition: evidence from JSE listed companies. *Journal of African Business*, 23(2), 304-325.
- Nestor, S., & Jesover, F. (2000, February). OECD Principles of corporate governance on shareholder rights and equitable treatment: their relevance to the Russian Federation. In *2nd Meeting of the Corporate Governance Round Table on Shareholder Rights and Equitable Treatment*.

- Nguyen, H. M., Le, Q. T. T., Ho, C. M., Nguyen, T. C., & Vo, D. H. (2022). Does financial development matter for economic growth in the emerging markets? *Borsa Istanbul Review*, 22(4), 688-698.
- Nguyen, H., & Nguyen, T. (2020). The prediction of future operating cash flows using accrual-based and cash-based accounting information: Empirical evidence from Vietnam. *Management Science Letters*, 10(3), 683-694.
- Nica, E., Manole, C., & Potcovaru, A. M. (2016). Competition in the worldwide workplace: economic globalization and labor rights. *Journal of Self-Governance and Management Economics*, 4(3), 73.
- Nurunnabi, M. (2021). Disclosure, transparency, and international financial reporting standards. In *International Financial Reporting Standards Implementation: A Global Experience* (pp. 199-311). Emerald Publishing Limited.
- OECD, O. (2004). The OECD principles of corporate governance. *Contaduría y Administración*, (216).
- OECD, Principles of Corporate Governance, OECD, Paris, 1999
- Orazalin, N., Mahmood, M., & Jung Lee, K. (2016). Corporate governance, financial crises and bank performance: lessons from top Russian banks. *Corporate Governance: The international journal of business in society*, 16(5), 798-814.
- Ormazabal, G. (2018). The role of stakeholders in corporate governance: A view from accounting research. *Foundations and Trends® in Accounting*, 11(4), 193-290.
- Owusu, A., & Weir, C. (2018). Agency costs, ownership structure and corporate governance mechanisms in Ghana. *International Journal of Accounting, Auditing and Performance Evaluation*, 14(1), 63-84.
- Palachy, S. (2019). Detecting stationarity in time series data. *Medium towards Data Sci*, 9, 53.
- Perera, R. A. A. S., & Thrikawala, S. S. (2010). An Empirical Study of the Relevance of Accounting Information on Investors decisions.
- Pho, K. H., Ly, S., Ly, S., & Lukusa, T. M. (2019). Comparison among Akaike information criterion, Bayesian information criterion and Vuong's test in model selection: A case study of violated speed regulation in Taiwan. *Journal of Advanced Engineering and Computation*, 3(1), 293-303.
- Phuong, N. T. T., & Hung, D. N. (2020). Board of directors and financial reporting quality in Vietnam listed companies. *International Journal of Financial Research*, 11(4), 296-305.
- Puni, A., & Anlesinya, A. (2020). Corporate governance mechanisms and firm performance in a developing country. *International Journal of Law and Management*, 62(2), 147-169.
- Qatawneh, A. (2015). The Impact of Corporate Governance in Achieving competitive advantage: A field study of Jordanian Pharmaceutical companies. *European Journal of Business Management*, 7(35), 35.

- Raewf, M. B., & Jasim, Y. A. (2020). Information technology's impact on the accounting system. *Cihan University-Erbil Journal of Humanities and Social Sciences*, 4(1), 50-57.
- Rashid Khan, H. U., Khidmat, W. B., Hares, O. A., Muhammad, N., & Saleem, K. (2020). Corporate governance quality, ownership structure, agency costs and firm performance. Evidence from an emerging economy. *Journal of Risk and Financial Management*, 13(7), 154.
- Rezaee, Z. (2005). Causes, consequences, and deterrence of financial statement fraud. *Critical perspectives on Accounting*, 16(3), 277-298.
- Ross, S. A. (1977). The determination of financial structure: the incentive-signalling approach. *The Bell Journal of Economics*, 8, 23-40.
- Sakawa, H., & Watanabel, N. (2020). Institutional ownership and firm performance under stakeholder-oriented corporate governance. *Sustainability*, 12(3), 1021.
- Salehi, M., Ammar Ajel, R., & Zimon, G. (2022). The relationship between corporate governance and financial reporting transparency. *Journal of Financial Reporting and Accounting*.
- Sawani, A. (2009). The changing accounting environment: international accounting standards and US implementation. *Journal of Finance and Accountancy*, 1, 1.
- Shahid, M. S., & Abbas, M. (2019). Does corporate governance play any role in investor confidence, corporate investment decisions relationship? Evidence from Pakistan and India. *Journal of Economics and Business*, 105, 105839.
- Shen, D., Xia, M., Zhang, Q., Elahi, E., Zhou, Y., & Zhang, H. (2019). The impact of public appeals on the performance of environmental governance in China: A perspective of provincial panel data. *Journal of cleaner production*, 231, 290-296.
- Shojaie, A., & Fox, E. B. (2022). Granger causality: A review and recent advances. *Annual Review of Statistics and Its Application*, 9, 289-319.
- Singh, D., & Delios, A. (2017). Corporate governance, board networks and growth in domestic and international markets: Evidence from India. *Journal of World Business*, 52(5), 615-627.
- Singh, M., & Davidson III, W. N. (2003). Agency costs, ownership structure and corporate governance mechanisms. *Journal of banking & finance*, 27(5), 793-816.
- Škare, M., & Hasić, T. (2016). Corporate governance, firm performance, and economic growth—theoretical analysis. *Journal of Business Economics and Management*, 17(1), 35-51.
- Socea, A. D. (2012). Managerial decision-making and financial accounting information. *Procedia-Social and Behavioral Sciences*, 58, 47-55.
- Subair, M. L., Salman, R. T., Abolarin, A. F., Abdullahi, A. T., & Othman, A. S. (2020). Board characteristics and the likelihood of financial statement fraud. *Copernican Journal of Finance & Accounting*, 9(1), 57-76.
- Suchman, M. (1995). Managing legitimacy: Strategic and institutional approaches. *Academy of Management Review*, 20(3), 571-610.

- Suharsono, A., Aziza, A., & Pramesti, W. (2017, December). Comparison of vector autoregressive (VAR) and vector error correction models (VECM) for index of ASEAN stock price. In AIP Conference Proceedings (Vol. 1913, No. 1, p. 020032). AIP Publishing LLC.
- Sulimany, H. G., Ramakrishnan, S., Chaudhry, A., & Bazhair, A. H. (2021). Impact of corporate governance and financial sustainability on shareholder value. *Studies of Applied Economics*, 39(4).
- Sumaryati, A., Novitasari, E. P., & Machmuddah, Z. (2020). Accounting information system, internal control system, human resource competency and quality of local government financial statements in Indonesia. *The Journal of Asian Finance, Economics and Business (JAFEB)*, 7(10), 795-802.
- Syriopoulos, T., & Tsatsaronis, M. (2012). Corporate governance mechanisms and financial performance: CEO duality in shipping firms. *Eurasian Business Review*, 2, 1-30.
- Teru, S. P., Idoku, I., & Ndeyati, J. T. (2017). A review of the impact of accounting information system for effective internal control on firm performance. *Indian Journal of Finance and Banking*, 1(2), 52-59.
- Thakor, A. V. (2015). The financial crisis of 2007–2009: Why did it happen and what did we learn? *The Review of Corporate Finance Studies*, 4(2), 155-205.
- Torchia, M., & Calabro, A. (2016). Board of directors and financial transparency and disclosure. Evidence from Italy. *Corporate Governance*, 16(3), 593-608.
- Vrieze, S. I. (2012). Model selection and psychological theory: a discussion of the differences between the Akaike information criterion (AIC) and the Bayesian information criterion (BIC). *Psychological methods*, 17(2), 228.
- Wahid, A. S. (2019). The effects and the mechanisms of board gender diversity: Evidence from financial manipulation. *Journal of Business Ethics*, 159(3), 705-725.
- Wang, Y., Lucey, B., Vigne, S. A., & Yarovaya, L. (2022). An index of cryptocurrency environmental attention (ICEA). *China Finance Review International*.
- Wei, W. W. (2013). *Time series analysis*.
- Weygandt, J. J., Kimmel, P. D., & Kieso, D. E. (2018). *Financial Accounting with International Financial Reporting Standards*. John Wiley & Sons.
- Zeghal, D. (1984). Timeliness of accounting reports and their informational content on the capital market. *Journal of Business Finance & Accounting*, 11(3), 367-380.
- Zeibote, Z., Volkova, T., & Todorov, K. (2019). The impact of globalization on regional development and competitiveness: cases of selected regions. *Insights into regional development*, 1(1), 33-47.
- Zhai, J., & Wang, Y. (2016). Accounting information quality, governance efficiency and capital investment choice. *China Journal of Accounting Research*, 9(4), 251-266.

Zhang, Z., Ntim, C. G., Zhang, Q., & Elmagrhi, M. H. (2020). Does accounting comparability affect corporate employment decision-making? *The British Accounting Review*, 52(6), 100937.

11. Table des matières

Dédicaces	2
Remerciements.....	3
Résumé.....	4
Abstract.....	5
Sommaire	6
Liste des figures	8
Liste des tableaux.....	9
Liste des abréviations.....	10
Introduction Générale	11
Chapitre 1 : Cadre conceptuel de la gouvernance d'entreprise.....	14
Introduction du premier chapitre.....	15
Section 1 : La gouvernance comme moyen d'améliorer l'efficacité des entreprises	15
1.1- La notion de gouvernance d'entreprise	15
1.2-L'importance des règles de la gouvernance de l'entreprise	16
1.3- Objectifs de la gouvernance d'entreprise	18
1.4- Mise en œuvre des principes de la bonne gouvernance pour l'intégrité et l'efficacité des organisations.....	18
1.5- L'efficacité des principes de la gouvernance d'entreprise	23
1.6- Les règles d'une bonne application de la gouvernance.....	24
1.7- Les parties concernées par l'application des règles de la gouvernance d'entreprise	27
1.8- Réglementations et meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise	29
1.9- Rôle crucial de la bonne gouvernance d'entreprise pour le développement des économies nationales	30
Section 2 : Mécanismes de contrôle de réduction des conflits.....	31
2.1 - Structure de la propriété de l'entreprise et efficacité de la gouvernance	31
2.2 - La relation entre la culture de la gestion financière et la structure de propriété	33
2.3- La gouvernance et la culture de la gestion financière	38
Chapitre 2 : Transparence, bonne gouvernance et états financiers	47

Introduction du deuxième chapitre.....	48
Section 1 : Transparence, informations comptables et gouvernance d'entreprise.....	48
1.1 – Caractéristiques de la qualité de l’information comptable et transparence des informations	48
1.2 - Définition du système d’information comptable.....	50
1.3-Qualité de l'information comptable et efficacité de la gouvernance	51
1.4 - Les objectifs les plus importants du système d’information comptable	52
1.5 - Cycle des données dans le système d’information comptable et son impact sur l’amélioration de la qualité de l’information	53
1.6 - Le contrôle interne du système d’information comptable.....	56
1.7 -Développements des technologies et des mesures comptables	58
1.8 - Caractéristiques qualitatives de l’information comptable	59
1.9 - Les contraintes fondamentales des caractéristiques qualitatives de l’information	72
1.10 - Relations coût-avantage	72
1.11 -Importance relative.....	73
Section 2 – Qualité de l’information comptable, transparence et amélioration de la gouvernance	74
2.1 - Facteurs affectant la qualité et la mesure de l’information comptable	74
2.2-Mesure de la qualité de l’information comptable.....	82
2.3 -Le concept de rapport financier.....	83
2.4 - Importance des rapports financiers	83
2.5 - Facteurs contraignants pour l’établissement des rapports financiers	83
2.6 - Objectifs des rapports financiers	83
2.7 - Les types de rapports financiers	86
Section 3 - Transparence et divulgation comptable	944
3.1 - Le concept de divulgation financière	94
3.2 - L’importance de l’information comptable	95
3.3 - Les méthodes de divulgation.....	95
3.4 - Les facteurs qui influent sur la divulgation financière.....	97
3.5 - Types d’informations comptables	97

3.6 - Éléments de communication des informations comptables et justifications.....	101
3.7 -La divulgation volontaire	101
3.8 -Évaluations de la divulgation comptable	101
3.9 -Objectifs de la divulgation volontaire	102
3.10 -L'importance de la divulgation volontaire.....	104
3.11- Raisons de la divulgation volontaire	104
3.12 –Mècanisme d'information sur la divulgation volontaire	105
3.13 -Avantages de la divulgation volontaire	105
Chapitre 3 : Les réformes des bonnes pratiques de gouvernance en Libye	106
Introduction du troisième chapitre	107
1.1- Une gouvernance affectée par la situation socio-politique	107
1.2- Aperçu de l'économie et de la gouvernance en Libye	108
1.3- La structure de propriété des entreprises libyennes	110
1.4- Les aspects de la gouvernance d'entreprise dans le cadre juridique libyen.....	111
1.5- Le rôle du système de comptabilité financière dans l'activation de la gouvernance en Libye	115
Chapitre 4 : Cadre théorique et hypothèses de recherche	117
Introduction du quatrième chapitre	118
Section 1 : Fondements théoriques.....	118
1.1- Théorie de l'agence, modèle économique et managérial de la gouvernance.....	118
1.2- Théorie de la légitimité, modèle des normes et valeurs sociales	119
1.3- Théorie des signaux : Signalisation des intentions comportementales et meilleure gouvernance.....	121
1.4- Théorie des parties prenantes, modèle de management stratégique, morale et éthique de la gouvernance.....	121
Section 2 : Développement des hypothèses de recherche	123
2.1- Hypothèse de causalité de la gouvernance sur la transparence.....	123
2.2- Hypothèse de causalité de la gouvernance sur la divulgation.....	124
2.3- Hypothèse de causalité de la transparence sur la gouvernance	125

2.4- Hypothèse de causalité de la transparence sur la divulgation des informations financières	126
2.5- Hypothèse de causalité de la divulgation des informations financières sur la gouvernance	127
Chapitre 5 : Méthodologie de recherche et discussions des résultats	128
Introduction du cinquième chapitre.....	129
Section 1 : Echantillon et Méthodologie de Recherche	129
1.1- Echantillon et collecte de données	129
1.2- Description des variables	130
1.3- Méthodologie de recherche	131
Section 2 : Présentation et Discussion des Résultats Empiriques	1366
2.1- Statistiques descriptives	1366
2.2- Résultats Empiriques et discussions.....	13939
Conclusion Générale	14848
Bibliographie.....	1511
Table des matières.....	1633